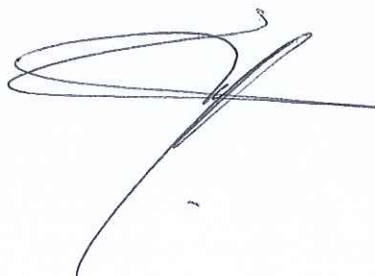


**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE
CHAMPAGNE-BOURGOGNE**

Rapport de gestion 2022

Emmanuel VEY, Directeur Général
Le 27 février 2023



SOMMAIRE

ENVIRONNEMENT & PERSPECTIVES ECONOMIQUES	p 3 à 4
↳ Le contexte économique et les marchés financiers	
↳ Les prévisions 2023	
LES FAITS MARQUANTS 2022 & PERSPECTIVES 2023	p. 5 à 10
↳ Le projet d'entreprise	
↳ L'expertise	
↳ Le Village by CACB	
↳ L'innovation	
↳ Des travaux immobiliers significatifs	
↳ Ressources Humaines	
↳ Notre engagement mutualiste	
↳ Perspectives 2023	
L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2022	p. 11 à 13
↳ La Conquête	
↳ La Collecte	
↳ Les Crédits	
↳ La Vente de Services	
PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS	p. 14 à 20
↳ Le Résultat	
↳ Le Bilan	
↳ Hors bilan	
PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES	p. 21 à 27
↳ Le Résultat	
↳ Le Bilan	
REMUNERATION DU CAPITAL	p. 27
EVOLUTION DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	p. 28
TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	p. 29
INFORMATIONS DIVERSES	p. 29 à 30
↳ Informations sur les délais de paiement	
↳ Informations relatives aux comptes inactifs	
↳ Charges non déductibles fiscalement	
↳ Activités en matière de recherche et développement	
↳ Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice	
FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES	p. 31 à 106
↳ Facteurs de risques	
↳ Appétence et Gestion des risques	
↳ Risque de Crédit	
↳ Risque de Marché	
↳ Gestion du Bilan	
↳ Informations prudentielles	
↳ Risque opérationnel	
↳ Risque juridique	
↳ Risque de non-conformité	
DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE	p. 107 à 182

ENVIRONNEMENT & PERSPECTIVES ECONOMIQUES

Le contexte économique et les marchés financiers

Le scénario élaboré fin 2021 supposait un assagissement de la demande post-pandémie et un desserrement des contraintes pesant sur l'offre. Il s'articulait autour d'une double normalisation avec, d'une part, une croissance restant soutenue après une période de vigueur inhabituelle, et, d'autre part, une modération de l'inflation. En février 2022, le choc dramatique lié à la guerre russo-ukrainienne est venu percuter ce scénario via trois canaux principaux : la confiance, en constituant une source d'inquiétudes, l'offre, en provoquant des pénuries avérées ou anticipées, la demande, en stimulant l'inflation.

A l'issue d'une croissance très soutenue 2021 (5,3%) et après avoir été portée au premier semestre 2022 par le rebond post-Omicron, la zone euro a subi à partir de l'été la matérialisation brutale d'une offre bien plus limitée de gaz russe, du choc sur les termes de l'échange, de l'accélération de l'inflation et du resserrement des conditions financières. Le ralentissement a été violent : de 5,5% au premier trimestre 2022, le rythme annuel de croissance du PIB s'est replié à 2,3% au troisième trimestre. En dépit d'une contribution externe légèrement négative (-0,3 point de pourcentage), la croissance est néanmoins restée élevée sur l'ensemble de l'année (3,5%) grâce au dynamisme de la demande interne : la consommation des ménages et l'investissement ont, respectivement, progressé de 4% et 4,3%. La robustesse de la consommation est largement expliquée par les « séquelles » de la crise du Covid : résistance du marché du travail et épargne abondante.

Le taux d'inflation a plus que doublé entre janvier 2022 (5,1% en glissement annuel) et a atteint son pic (10,6% en octobre) avant de se replier (9,2% en décembre). L'inflation sous-jacente est ainsi passée de 2,3% en janvier à 5,2% en décembre.

Au fur et à mesure de l'accélération et de la diffusion de l'inflation, comportant le risque de la voir s'installer durablement, le discours puis les actions des banques centrales se sont durcis. La priorité accordée à la lutte contre l'inflation s'est traduite par des resserrements monétaires agressifs. En zone euro, après dix années d'accommodation monétaire ininterrompue, la BCE a débuté un cycle de remontée de ses taux directeurs en juillet.

Sur les marchés financiers, l'année 2022 a été difficile puisque marquée par des hausses violentes des taux d'intérêt et des marchés actions en repli.

Les prévisions 2023

Le scénario continue de s'écrire à l'ombre de la guerre russo-ukrainienne : une guerre qui affecte les pays proches de l'épicentre du conflit mais aussi ceux qui en sont éloignés, au travers du renchérissement des prix voire du risque de pénurie de matières premières énergétiques ou alimentaires. Les ressorts puissants de la reprise post-Covid se détendent et les économies s'apprentent à « flirter » avec la récession selon des degrés variés. Si des récessions violentes semblent pouvoir être évitées, cela tient, paradoxalement, aux amortisseurs hérités de la pandémie sous la forme, essentiellement, d'une épargne privée encore abondante et de marchés du travail assez résistants.

En France, même partiellement amortis par le bouclier tarifaire, les effets de l'inflation sur le revenu des agents devraient se traduire par un freinage de la demande en première moitié de l'année 2023 ; une brève contraction du PIB n'est pas exclue. Couplée à un resserrement monétaire agressif qui finira par contraindre l'investissement alors que la plupart des entreprises subissent déjà des pressions sur leurs marges, l'activité économique ne repartirait que de manière assez lente au second semestre, certains secteurs industriels restant plus durablement pénalisés par les prix élevés de l'énergie. Sur l'année 2023, avec une consommation des ménages progressant de 0,2%, un

investissement total stable et une contribution extérieure nette négative, la croissance moyenne atteindrait 0,3%. Ce scénario suppose un marché du travail légèrement moins dynamique : les créations d'emplois devraient ralentir et les défaillances retrouveraient leurs niveaux d'avant-crise. Une remontée modérée du taux de chômage (à 7,5%) et une progression des salaires de nouveau inférieure à l'évolution des prix pèseraient donc sur la consommation. L'inflation atteindrait en effet son pic en début d'année 2023 mais ne refluerait que lentement tout au long de l'année (prix à la consommation, définition INSEE : 5,2% en moyenne, 3,7% en fin d'année). Avec une inflation toujours élevée, les ménages devraient alors piocher dans leur épargne pour maintenir leurs dépenses essentielles : le taux d'épargne diminuerait avant de progressivement revenir vers 15%, proche de sa moyenne d'avant pandémie.

En termes de politique monétaire, la priorité reste accordée à la lutte contre l'inflation. Les banques centrales ne prendront pas le risque de baisser la garde trop vite et le pivot espéré par les marchés sera moins le prélude à une baisse rapide qu'à une pause.

En zone euro, lors de sa réunion de fin décembre, la BCE a revu ses prévisions d'inflation à la hausse (6,3% en 2023, 3,4% en 2024, 2,3% en 2025) et de croissance à la baisse (0,5% en 2023, 1,9 % en 2024 et 2025).

Sous l'influence du resserrement monétaire et d'une inflation encore élevée, les taux d'intérêt à long terme devraient continuer de légèrement se tendre avant de se replier vers la mi-2023, lestés par le ralentissement voire une probable récession.



LES FAITS MARQUANTS 2022 & PERSPECTIVES 2023

Le Projet d'entreprise 2021-2030



Lancé fin 2021, le nouveau Projet d'Entreprise, participatif et collaboratif, est construit en questionnant notre environnement et nos parties prenantes externes, nos collaborateurs et nos élus. Les orientations stratégiques de ce nouveau Projet s'appuient sur 4 ambitions :



La famille au sens large, qu'elle que soit sa configuration, reste le modèle au sein duquel se construisent les projets. L'enjeu : être le partenaire de confiance de chacun de ses membres, à chaque étape de leur vie personnelle ou professionnelle.



En tant que banque coopérative implantée sur son territoire, le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne conjugue une multiplicité d'expertises. Fédérés, réorganisés, amplifiés, ces savoir-faire sont la clé pour accompagner et anticiper les besoins de nos clients. La crise sanitaire a fait bouger les lignes.



La synergie Caisse locale/Agence est une particularité et une force du Crédit Agricole. La combinaison de ces deux expériences garantit la détection des projets à fort impact pour le territoire. C'est l'assurance d'être présent au quotidien pour soutenir les entrepreneurs en se dotant de moyens financiers conséquents pour investir en faveur des projets d'avenir au plus proche du terrain.



Entreprise responsable à tous les niveaux, employeur de 1 740 femmes et hommes, la Caisse régionale se mobilise à la fois pour le bien-être de ses équipes et pour la

préservation de l'environnement. Avec une clé déterminante, l'audace, qui permet à chaque salarié de contribuer à l'évolution de son entreprise.

Ces ambitions reflètent l'intégration des grands enjeux de la Caisse régionale dans sa politique générale et son projet d'Entreprise : Façonner l'avenir grâce à un plan d'actions concret et impactant.

Ces 4 ambitions donneront vie à des actions concrètes et déterminées comme par exemple :

1. La banque de la Famille en développant un nouveau modèle relationnel autour de la notion de famille
2. La banque du Conseil en construisant des filières d'excellence dans le domaine du tourisme et de la santé et en lançant un programme « 100 experts de plus »
3. La banque du Territoire en investissant 100M€ de fonds propres sur le territoire et en repensant notre modèle de proximité. A cet effet, un nouveau modèle distributif, tourné vers le client, ouvert sur les territoires et en lien avec les attentes des équipes, a été mis en place en janvier 2023. Un des grands chantiers de cette ambition concerne la mise en place des « Pactes territoriaux ». L'objectif de ces pactes est d'identifier tous les projets à portée économique et sociétale sur la décennie permettant de renforcer notre attractivité.
4. L'entreprise Exemple en démarrant le programme 0 carbone et en signant un Accord sur les nouveaux modes de travail (télétravail mis en place depuis le 1^{er} octobre 2022)

L'expertise

2022 illustre la capacité du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à apporter les meilleures réponses aux attentes de ses clients et de la société, grâce :

- Au développement des solutions d'épargne via le pôle Gestion Conseillée. Lancé il y a 7 ans, en collaboration avec la Caisse régionale de Franche-Comté et avec les Caisses d'Alsace-Vosges et de Lorraine, le pôle Gestion Conseillée, fort d'une équipe de douze personnes, accompagne nos clients titulaires de contrats d'assurance-vie, de comptes-titres ou de PEA. Nos clients font appel aux experts de cette équipe pour diversifier leur patrimoine dans les valeurs mobilières, être conseillés pour une gestion active de leurs investissements ou bénéficier de conseils personnalisés.
- Au développement de nouvelles expertises et services afin d'accompagner l'ensemble de nos clients dans les transitions énergétiques et climatiques. Pour accélérer ce volet incontournable, l'équipe du pôle de Développement de la Transition Énergétique et Climatique a été renforcée d'un animateur et d'un chargé de développement expert.
- A la coopération inter-Caisses sur la gestion des sinistres Assurance Décès Emprunteur (ADE). Reconnue pour ses compétences sur l'ADE, Crédit Agricole Champagne-Bourgogne a été sollicitée par les Caisses régionales d'Alsace-Vosges et de Nord-est pour la gestion de leurs sinistres. Cinq postes ont été créés sur le site de Troyes pour prendre en charge ces nouvelles activités refacturées aux Caisses et un Pôle de sinistres ADE, composé de 8 collaborateurs, a vu le jour.
- A notre expertise sur le marché de l'agriculture, à l'image de notre rôle majeur dans l'acquisition par le Groupe InVivo, union de coopératives agricoles françaises, du Groupe Soufflet et ses filiales.

Le Village by CACB

Inauguré fin 2021, le Village by CACB est le premier bâtiment à voir le jour à la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin (CIGV), véritable quartier, au cœur de Dijon. Le village est une pépinière d'entreprises. C'est un lieu d'échanges et de partage de culture entre les entreprises partenaires et les start-up, cela en lien étroit avec l'innovation. Un lieu qui favorise la synergie avec les acteurs locaux. L'objectif étant d'accompagner les start-up dans une logique de croissance et d'accueillir les entreprises dans une logique de parrainage.

Ouverts en 2018, les locaux historiques du Village by CACB situés à Dijon, rue des Godrans, seront conservés pour maintenir la collaboration existante avec les start-up résidentes et augmenter la capacité d'accueil.

Bénéficiant désormais d'une surface de 1 300 m², le Village by CACB offre à ses habitants start-upers :

- un environnement de travail optimal avec des bureaux modernes et des salles de réunion dont un auditorium de 90 m²
- une offre d'hébergement souple et adaptée, ouverte 24h/24, 7 jours/7
- une offre événementielle accessible à la location à toutes les entreprises souhaitant disposer de salles de réunion modernes et équipées.

Au cœur de cet ensemble, « la place du Village » est un lieu de rencontre et d'échanges de 130 m² pour les résidents et les visiteurs, place ouverte pour l'initiative, l'investissement et le développement.

Les partenaires Vitagora et Foodtech sont également domiciliés dans les nouveaux locaux.

En 2022, deux appels à candidatures ont été lancés. A ce jour, le Village by CACB est composé de 18 start-up et de 21 partenaires.

L'innovation

Notre Caisse régionale a poursuivi ses actions en matière d'innovation :

- Les Cafés de la Création : depuis le lancement de cet évènement en 2016, ces espaces de rencontres entre des experts de la création d'entreprises et des particuliers, qui ont besoin de conseil pour lancer leur activité, ont mis à l'honneur le 1 500^{ème} porteur de projets. Les Cafés de la Création, organisés en virtuel depuis la crise sanitaire sur nos 4 départements, ont repris peu à peu du service en présentiel. L'année 2022 a rassemblé 575 porteurs de projets autour de 20 cafés virtuels et 4 cafés en présentiel.
- Les Ressources humaines, à l'ère du « digital » : pour la première fois au sein de la Caisse régionale, les élections professionnelles ont eu lieu par voie électronique, via une société indépendante qui a pu garantir la totale confidentialité du vote et des informations personnelles des collaborateurs.
- La labellisation digitale des agences permet aux agences de progresser sur l'usage des outils et services digitaux pour répondre aux besoins des clients tels que la signature électronique, l'entrée en relation digitale, l'espace projet habitat... A horizon 2024, il est prévu que 100% de nos agences soient labellisées digitales.

Des travaux immobiliers significatifs

Au sortir de la crise sanitaire et dans un contexte géopolitique complexe, l'activité 2022 du Service Immobilier et Sécurité a été marquée notamment par une forte hausse des énergies fossiles et plus globalement par l'augmentation du coût des matières premières et matériaux. Ces événements n'ont toutefois pas ralenti les différents programmes prévus.

Programme de Rénovation AgenceByCACB :

Après une première étape dédiée à la finalisation du programme de rénovation et aux premières études, le pôle ByCACB et le Service Sécurité auront livré 15 agences rénovées au cours du second semestre sans compter le démarrage du chantier emblématique de l'agence de Troyes Audiffred.

L'année 2023 démarre sur un même rythme avec un objectif de livraison d'environ 25 agences.

Pôle Immobilier et Fonctionnement :

En parallèle du programme de rénovation, de nombreux travaux ont été menés afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil pour les collaborateurs et les clients (remplacement de podiums d'accueil notamment), une visibilité renforcée (programme façades et enseignes) et la suppression d'une partie des chaudières à fortes émissions de gaz à effet de serre.

Les efforts de CACB pour la décarbonation ne se sont pas limités au remplacement de chaudières. Installation de bornes de recharges électriques pour les premiers véhicules hybrides et 100% électriques qui équipent dorénavant notre flotte, travaux d'isolation et remplacement de baies vitrées, lancement du plan de sobriété énergétique ont été autant d'actions engagées au service de la planète.

Le programme 2023 s'annonce tout aussi chargé :

- Accompagnement de la nouvelle organisation distributive avec notamment installation de moneyline et de bornes d'accueil
- Modernisation des installations actives et passives de sécurité dès que possible
- Accentuation de nos ambitions RSE avec suppression des dernières chaudières fuels existantes, poursuite de nos actions de relamping, travaux d'isolation, étude de panneaux photovoltaïque et ombrières sur nos sites et agences, travaux permettant l'installation d'imprimantes multifonctions en remplacement des imprimantes personnelles, lancement du projet d'équipement de certaines agences en bornes de recharge.

Notre engagement mutualiste

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a développé ses actions de mécénat avec :

- La Cité des Climats et vins de Bourgogne, réseau de 3 sites culturels et touristiques, qui rayonnera dans toute la Bourgogne viticole à partir de 3 villes : Chablis, Beaune et Mâcon. Cette Cité, ouverte à tous, invitera à la découverte de ce grand vignoble façonné par l'Homme depuis des siècles à travers des expériences conviviales, ludiques, pédagogiques.
- L'ensemble des écoles Y'SCHOOLS en soutenant un programme de bourses à destination des jeunes méritants pour ouvrir de nouvelles opportunités en finançant intégralement leurs cursus d'études.
- L'ESADD, Ecole Supérieure Appliquée au Design et au Digital, de Dijon, qui forme les futurs acteurs de la transformation numérique des entreprises.

Depuis sa création en 2013, La Fondation d'entreprise « Agir en Champagne-Bourgogne » a soutenu 590 projets pour un montant de près de 1,6 millions d'euros à fin décembre 2022.

La Fondation a pour but de favoriser des projets d'intérêts collectifs, durables, au profit du développement des quatre départements de notre territoire. Son champ d'actions est très large puisqu'il couvre les domaines éducatif, socio-culturel, socio-économique, sportif ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique et culturel, de l'environnement naturel, de la langue, des connaissances scientifiques et de la santé.

En 2022, 78 associations ont bénéficié de la participation financière de la Fondation pour un montant de 234 535 euros, en particulier :

- Dans l'Aube, 15 associations accompagnées dont la Ligue contre le cancer, pour un montant de 5 000 €, afin d'acquérir un véhicule pour transporter les malades vers les ateliers de soins.
- En Côte d'Or, 25 projets ont bénéficié de l'aide de la Fondation, notamment l'association Via Apia Diversitas (VAP) qui est engagée dans le développement durable et dans la protection de la biodiversité ainsi que des pollinisateurs. Son projet : mettre ne place de nouvelles ruches et créer des zones fleuries dans le village d'Ahuy
- En Haute-Marne, 22 projets ont été soutenus, en particulier l'association Mam castel'bambins, une maison d'assistance maternelle, qui souhaitait acquérir du matériel pour organiser des ateliers parents-enfants.
- Dans l'Yonne, 16 projets ont été soutenus, notamment des projets portant sur la restauration du patrimoine, avec la restauration des églises de Gland, de Villiers-Saint-Benoit et de Migé.

L'association Point Passerelle en Champagne-Bourgogne œuvre depuis 14 ans. Cette association loi 1901 accompagne, aussi bien sur le plan humain qu'économique, les personnes en situation d'exclusion financière et/ou sociale suite à un évènement de vie (chômage, divorce, maladie...) qu'elles soient ou non, clientes du Crédit Agricole. Les 6 salariés sont mis à disposition par notre Caisse régionale dans le cadre d'un mécénat de compétence et sont répartis sur tout le territoire Champagne-Bourgogne à Auxerre, Chaumont, Dijon et Troyes.

Les Points Passerelle de notre Caisse régionale ont continué à proposer des ateliers pédagogiques budgétaires, à destination de jeunes de 16 à 26 ans, permettant d'apprendre à gérer un budget d'une manière ludique et pédagogique. Depuis son lancement en 2015, plus de 650 ateliers ont été animés auprès de 5 300 jeunes.

A l'occasion des semaines du sociétariat, notre Caisse régionale a présenté, via ses administrateurs et les membres du Comité de Direction, ses engagements mutualistes aux collaborateurs. Entre 80 et 100 participants se sont réunis pendant ces rencontres sur les sites d'Auxerre, de Dijon et de Troyes. Les réunions ont porté sur l'engagement des Caisses locales pour leur territoire et leur rôle essentiel dans l'accompagnement et l'animation de la vie locale.

Au cours de cette semaine du sociétariat, collaborateurs, administrateurs et sociétaires ont été invités à participer au challenge solidaire « Marchons pour nos forêts ». Cet engagement a permis de verser 6 000 € à la Fondation du Patrimoine pour les actions locales de sauvegarde des forêts françaises.

En 2022, le Groupe Crédit Agricole a ouvert un fonds de solidarité d'urgence pour les victimes du conflit en Ukraine. Notre Caisse régionale a participé à ce soutien financier dédié en tout premier lieu aux enfants d'Ukraine, ainsi qu'aux collaborateurs de Crédit Agricole Ukraine et leurs familles.

Ces actions contribuent au développement de notre sociétariat : 18.082 nouveaux sociétaires, 195.940 porteurs de la carte sociétaire et 44.920 Livrets Sociétaires Engagés à la fin de l'année 2022.

Perspectives 2023

2022, l'année des 20 ans de Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, a permis de mettre en lumière notre projet d'entreprise « Façonneur d'Avenir » avec la mise en place des premières actions emblématiques.

Confiants en 2023, année de défis majeurs en terme de transitions énergétiques (méthanisation, photovoltaïque, carbone...), climatiques, agricoles, ces volets continueront à occuper notre quotidien à travers l'accompagnement de nos clients et le développement de leurs projets.

Comme le précise notre Directeur Général « Nous ne voulons pas être qu'un simple financeur ou accompagner, voire subir de nouvelles tendances sociétales. Nous avons choisi d'être des façonneurs d'avenir. »



L'ACTIVITE DE L'ANNEE 2022

Dans un environnement chahuté par la hausse des taux d'intérêt, en 2022, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne a poursuivi l'accompagnement de ses clients fragilisés par la crise et s'est affirmé comme un acteur majeur de la relance économique au service de ses clients et de son territoire. L'activité de l'année 2022 est restée soutenue et a été portée principalement, pour la collecte : par les livrets et pour les crédits : par l'équipement et par l'habitat. L'activité de la Caisse régionale, caractérisée par la somme des encours de collecte et de créances, progresse de 2,6% pour atteindre 34,5 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

La Conquête

A l'image de 2021, l'année 2022 présente des résultats de **Conquête** très satisfaisants avec 25 136 nouveaux clients en brut et 5 081 en net à fin 2022, soit une progression de la conquête nette de +10,7%. Cette performance est notamment liée au travail régulier mené dans le réseau pour lutter contre l'attrition.

La Collecte

La **Collecte Totale progresse globalement de 0,3%** et atteint un encours de 20,9 milliards d'euros au 31 décembre 2022.

Les principales variations sont :

- *La Collecte monétaire* composée des Comptes ordinaires de la clientèle, des Dépôts à terme, est, contrairement aux années 2020 et 2021, en baisse de -1,7%, sous l'effet des évolutions défavorables des dépôts à vue des clients, -0,5%, et des Dépôts à terme, -9,7%.
- *L'Épargne bancaire*, l'ensemble composé des Comptes Sur Livrets dont les Livrets A, de l'Épargne Logement, des Plans d'Épargne Populaire, de l'Épargne Obligataire, soit 7,9 milliards d'euros d'encours, est en progression de +4,8% en raison de la forte évolution des Livrets, +9,2%.
- L'activité de *l'Assurance Vie* présente une évolution défavorable de -0,2%, du fait de l'évolution défavorable du CAC 40 (-9,5%).
- *Les Valeurs mobilières*, composées des OPCVM, des Actions, des Obligations mais aussi de l'Épargne salariale et des Parts sociales, enregistrent une baisse notable de -10,2%, du fait de l'évolution très défavorable du CAC 40 sur la période. Les OPCVM, -16,4%, et les obligations, -22,8%, sont les produits les plus impactés par cette situation.

en millions d'euros	déc-22	déc-21	variation
COLLECTE TOTALE	20 866	20 804	+0,3%
Dont :			
Collecte monétaire	5 974	6 075	-1,7%
Épargne bancaire	7 895	7 535	+4,8%
Assurance-Vie	5 360	5 371	-0,2%
Valeurs mobilières	1 637	1 823	-10,2%

Les Crédits

Les encours de Crédits s'élèvent à 13,6 milliards d'euros, en progression de +6,1% par rapport au 31 décembre 2021.

Cette évolution positive résulte, avant tout, des crédits d'équipement (+7,6%), tirée par les marchés pro et entreprises, et des crédits à l'habitat (+7,0%). L'évolution défavorable des encours de trésorerie, -0,8%, est la conséquence du remboursement des crédits Prêts Garantis par l'Etat distribués en 2020. Les encours de crédits consommation poursuivent leur baisse à -2,0%.

Les crédits aux Professionnels-Agriculture-Entreprises, toutes catégories confondues, sont en progression de +6,1% et représentent plus de 45% de l'encours total.

Les principales tendances sont les suivantes :

TOTAL CREDITS	13 606	12 827	+6,1%
Crédits en capital :	13 556	12 777	+6,1%
Consommation Particuliers	438	447	-2,0%
Habitat	7 349	6 866	+7,0%
Trésorerie & Autres	1 303	1 313	-0,8%
Équipement	4 467	4 151	+7,6%
Créances ratt. et accessoires	50	50	+0,3%

en millions d'euros	déc-22	déc-21	variation
Crédits en capital :	13 556	12 777	+6,1%
dont Crédits sains	12 022	11 361	+5,8%
dont Crédits dégradés, sensibles & douteux	1 535	1 417	+8,3%

Les encours précédemment indiqués comprennent la totalité des crédits en cours mis en place auprès des clients, c'est-à-dire avant toute cession à une Société Technique de Titrisation.

Les réalisations brutes de crédits amortissables, hors crédits « stand-by », s'élèvent à 2,7 milliards d'euros. Elles sont en progression de +2,3% et marquent la volonté du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne de contribuer activement au développement de son territoire. Les réalisations 2022 se répartissent comme suit :

- 1 407 Millions d'euros de crédits Habitat
- 1 146 Millions d'euros de crédits d'Équipement
- 180 Millions d'euros de crédits à la Consommation

La Vente de Services

L'année 2022 est marquée par des performances très satisfaisantes en matière d'équipement de la clientèle, notamment dans les domaines :

de l'Assurance :

- les assurances Auto et Multirisques Habitation augmentent de plus de 3 600 contrats
- l'assurance Plein Droit progresse de près de 2 700 contrats
- le produit Garantie Obsèques atteint plus de 2 300 contrats
- le produit Assurance Accident de la Vie (AAV) atteint plus de 1 800 contrats supplémentaires
- les assurances Agri et Pro évoluent de près de 900 contrats
- le produit Mon Assurance Décès progresse de près de 750 contrats
- l'assurance Tous Mobiles progresse de plus de 300 contrats ;

de la Collecte :

- le Livret A évolue de près de 7 600 contrats et le Livret Sociétaire Engagé de près de 500 contrats
- le compte sur Livret Projet Agri, lancé en 2015, atteint une production nette de près de 2 300 contrats ;

et des Services au quotidien :

- les offres Compte-Service, Compte à Composer et Ma Banque au Quotidien (produit lancé en octobre 2021) des particuliers affichent une progression nette de 5 152 contrats
- les offres Compte-Service et Compte à Composer des professionnels et des agriculteurs évoluent de 856 contrats
- les cartes progressent de plus de 11 000 contrats.



PRESENTATION DES COMPTES INDIVIDUELS

Changements de méthode comptable et de présentation des comptes

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent sont présentés dans les annexes aux comptes individuels et consolidés.

A – LE RESULTAT

Le Produit Net Bancaire (PNB) est le résultat de l'activité d'intermédiation financière de la Caisse régionale dans les domaines de la collecte, des crédits, des services, de l'assurance, des opérations interbancaires et des opérations de trésorerie. Le PNB affiche une progression de +6,3%.

PNB selon la norme des soldes intermédiaires de gestion

en millions d'euros	déc-22	déc-21	montant	%
Produit Net Bancaire	351,2	330,4	20,8	+6,3%
intérêts et produits assimilés	271,3	266,0	5,3	+2,0%
intérêts et charges assimilées	-107,1	-107,0	-0,1	+0,1%
revenus des titres à revenu variable	52,2	33,0	19,2	+58,1%
commissions (produits)	195,5	188,9	6,5	+3,5%
commissions (charges)	-61,6	-57,0	-4,6	+8,1%
résultat sur portefeuille de négociation	0,5	0,4	0,1	+22,0%
résultat sur portefeuille de placement & assimilé	-3,6	1,5	-5,1	ns
autres produits d'exploitation bancaire	5,3	6,8	-1,5	-22,4%
autres charges d'exploitation bancaire	-1,2	-2,3	1,1	-49,8%

PNB par marges

en millions d'euros			variations	
	déc-22	déc-21	montant	%
Produit Net Bancaire	351,2	330,4	20,8	+6,3%
Marge d'Intermédiation Globale	134,0	128,9	5,1	+3,9%
Marge sur Prestations et Services	167,4	164,9	2,6	+1,6%
Marge sur fonds propres et diverses	49,8	36,6	13,2	+36,0%

Marge d'Intermédiation Globale

Soutenue par les évolutions favorables des produits sur crédits clientèle et par une reprise conséquente de la provision épargne logement, la marge d'intermédiation affiche une nette progression de +5,1 M€.

Dans un contexte de hausse des taux en 2022, les réaménagements de crédits ont poursuivi leur baisse (68 M€ en 2022 contre 187 M€ en 2021) et les intérêts sur crédits ont progressé en 2022 de +5,6 M€, fait inédit depuis 2012.

Le coût de la ressource clientèle augmente de façon importante, +10,9 M€, du fait de la très forte progression des charges sur avances miroirs de la collecte, +13,46 M€. Inversement, la baisse de encours de DAT entraîne une diminution de -2,5 M€ des charges sur les comptes à terme.

Les charges, en terme de marge sur trésorerie, restent stables par rapport à 2021. La baisse des produits liée au débouclage partiel de la garantie switch, -2,4 M€, l'évolution très défavorable des intérêts sur le poste emprunts en blanc, -17,5 M€ (impact du remboursement de l'opération TLTRO), la progression du montant des charges sur avances globales (+10,2 M€), la soulte liée aux remboursements anticipés d'avances globales, -13,5 M€ en 2022 contre -10,5 M€ en 2021, et la soulte de -2,4 M€ relative au remboursement de l'emprunt Eureka sont compensées par la baisse des charges sur macro-couverture de -21,0 M€, et par la hausse des postes placements monétaires (+6,0 M€) et autres opérations internes réseau (+7,0 M€ lié aux produits d'intérêt du compte cash LCR, transférés des marges diverses à la MIG en septembre 2022).

Les charges sur les commissions de collecte ont baissé de -0,4 M€ sous l'effet de la hausse de taux de rémunération perçus par la Caisse régionale.

Les remboursements anticipés, en nombre, ayant baissé de -7,3% en 2022 par rapport à 2021, le produit des indemnités de remboursements anticipés évolue de façon défavorable, -1,3 M€.

Une augmentation conséquente de la reprise de provision épargne logement de +9,2 M€ est à signaler en 2022.

Marge sur Prestations et Services

Le total des prestations et services (tarifications, ventes de services, assurances) est en progression de +2,6 M€.

Parmi les évolutions positives significatives, nous notons :

- des commissions de gestion de l'assurance-vie en progression de +0,5 M€
- une nette progression des moyens de paiement, +2,3 M€, dont +1,3 M€ sur les commissions interbancaires cartes et +1,1 M€ sur les commissions cartes adhérents sur les commissions de mouvements
- des produits d'assurance IARD, Prévoyance en hausse de +1,0 M€

On note l'aggravation de la baisse des commissions d'intervention de -3,6 M€ et l'évolution défavorable des produits d'assurance ADE-ADI, -0,2 M€, en raison d'une baisse du montant des bonis (boni 2022, au titre de l'année 2021, 2,8 M€ contre un boni 2021, au titre de l'année 2020, de 6,7 M€, et ce malgré un pic exceptionnel de commission de 2,8 M€).

Marge sur le compartiment Fonds propres et diverses

Cette marge enregistre une forte progression de +13,2 M€ qui se décompose en :

- +13,5 M€ au niveau de la marge sur fonds propres :
Cette évolution très favorable s'explique par l'augmentation des produits liés aux dividendes, +17,9 M€, dont +15,4 M€ pour les dividendes SAS La Boétie et 1,0 M€ de dividendes Sequana, et sur les titres d'investissement (+1,4 M€). Les titres de placement, quant à eux, présentent une dépréciation des titres de -4,3 M€ contre une valorisation de +0,6 M€ en 2021. Suite à la résiliation anticipée totale de la garantie Switch Assurance en novembre 2021, les produits Switch sont en baisse de -1,4 M€.
- -0,3 M€ sur les marges diverses

Les Charges de Fonctionnement Nettes progressent de +11,6 M€ en 2022.

en millions d'euros	déc-22	déc-21	Montant	%
Charges de fonctionnement nettes	215,8	204,2	11,6	+5,7%
Frais de Personnel	127,2	124,0	3,1	+2,5%
<i>dont : intéressement</i>	<i>13,1</i>	<i>12,0</i>	<i>1,1</i>	<i>+9,1%</i>
Autres frais administratifs	78,7	70,4	8,3	+11,8%
Dotations aux amortissements	9,9	9,7	0,2	+1,6%

Les charges de personnel sont en hausse de +3,1 M€ du fait de l'augmentation de la masse salariale et de l'enregistrement de la prime PPV de 1 200 € par collaborateur, soit une charge totale de 2,0 M€.

Les autres frais administratifs progressent nettement de +8,3 M€ sous l'effet de l'évolution défavorable des postes transports et missions (+1,6 M€), des honoraires (+1,3 M€), de la sous-traitance (+2,2 M€ dont +1,8 M€ de charges informatiques de notre filiale Crédit Agricole Technologies et Services) et des charges d'exploitations diverses (+3,4 M€ dont +2,3 M€ sur le Fonds de Résolution Unique et +0,7 M€ sur le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution).

Les dotations aux amortissements

Ce poste est en hausse de 0,1 M€. Nos investissements s'établissent à 12,4 M€ en 2022 contre 7,0 M€ en 2021. Ce niveau des investissements s'explique par la poursuite des travaux de rénovation d'agences et de la mise en place de notre nouveau concept « Agence by CACB ».

Le Résultat Brut d'Exploitation, différence entre le Produit Net Bancaire et les Charges de Fonctionnement Nettes, atteint 135,4 M€, en hausse de +7,3%, du fait d'une évolution favorable du Produit Net Bancaire supérieure à celle des Charges de Fonctionnement Nettes.

Cette situation entraîne une amélioration du coefficient d'exploitation qui passe de 61,8% en 2021 à 61,4% en 2022.

Le Résultat Net s'obtient en intégrant les éléments suivants :

en millions d'euros			variations	
	déc-22	déc-21	montant	%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	135,4	126,1	9,3	+7,3%
Coût du risque	-21,4	-4,5	-16,9	+377,0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	114,0	121,7	-7,6	-6,3%
Résultat net sur cessions d'actifs immobilisés	-2,9	-0,1	-2,8	ns
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	111,1	121,5	-10,4	-8,5%
Résultat exceptionnel	0,0	0,0	0,0	ns
Impôts sur les bénéfiques	-17,1	-25,7	8,6	-33,4%
Dotations/Reprises de FRBG, prov. réglementées	-7,0	-8,0	1,0	ns
RESULTAT NET	87,0	87,8	-0,8	-0,9%

Le coût du risque, de **-21,4 M€**, est en forte progression, de +377,0%, par rapport à 2021. Cette situation résulte d'une double évolution défavorable :

- une dotation pour dépréciation des créances douteuses de -10,9 M€ en 2022 contre une reprise de +4,5 M€ en 2021
- une dotation pour dépréciation des créances saines et dégradées de -10,3 M€ en 2022 contre - 8,8 M€ en 2021.

Les efforts de provisionnement individuel de nos créances ont été maintenus.

Le taux de couverture des créances douteuses en capital, avec intégration des créances titrisées, est en baisse : il s'établit à 55,00%, contre 56,92% en 2021.

Le taux des créances douteuses par rapport à l'encours total des crédits, avec intégration des créances titrisées, est stable : il s'élève à 1,47%.

Le montant des provisions non affectées sur les encours de crédits et engagements sains est en hausse, de +11,9 M€, passant de 138,9 M€ en 2021 à 150,8 M€.

Le résultat net sur cessions d'actifs immobilisés, négatif de **-2,9 M€**, est principalement constitué des dotations et reprises de provisions pour dépréciation de titres de participation détenus dans des sociétés du groupe Crédit Agricole. Il intègre notamment les dotations pour dépréciation du titre du Village by CACB (-1,8 M€) et du titre CA Capital PME2 (-0,9 M€).

Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) ont fait l'objet d'une dotation d'un montant de -7 M€ durant l'exercice.

Le Résultat net, après imputation de l'impôt sur les bénéfiques pour **-17,1 M€**, intégrant la réallocation d'impôt issue de l'intégration fiscale du groupe Crédit Agricole, s'établit à **87,0 M€**, en baisse de -0,9% par rapport à 2021.



Proposition d'affectation du résultat :

Le Conseil d'Administration du 24 février 2023 a décidé de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale des sociétaires l'affectation suivante :

Résultat comptable de l'exercice 2022 :	87.002.071,39 €
Rémunération des parts sociales :	2.143.604,60 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés :	7.660.977,72 €
Affectation à la Réserve légale :	57.898.116,80 €
Affectation à la réserve facultative :	19.299.372,27 €

B – LE BILAN

Au 31 décembre 2022, le bilan de la Caisse régionale s'élève à 18.805 M€, en progression de 6,5% par rapport à 2021.

A l'ACTIF,

en millions d'euros	31/12/22	31/12/21	variation	variation
TOTAL ACTIF	18 805	17 651	1 154	+6,5%
opérations interbancaires & assimilées	338	241	98	+40,5%
opérations internes au Crédit Agricole	2 745	2 422	323	+13,3%
opérations avec la clientèle	13 172	12 421	751	+6,0%
opérations sur titres	958	1 028	-71	-6,9%
valeurs immobilisées	1 354	1 327	27	+2,1%
comptes de régularisation et actifs divers	238	212	26	+12,1%

Les opérations interbancaires regroupent les encours de caisse, le solde des dépôts bancaires effectués auprès de la banque centrale ou d'autres établissements de crédit et les créances sur les établissements de crédit. Le solde de ces encours s'élève à 194 M€ à fin 2022. Ces opérations intègrent également les effets publics et valeurs assimilées, dont le montant s'élève à 144 M€, en hausse de presque 20 M€ suite à des souscriptions d'obligations assimilables du Trésor (OAT).

Les opérations internes au Crédit Agricole englobent essentiellement les soldes des comptes ouverts auprès des entités du Groupe Crédit Agricole SA. L'augmentation de 323 M€ est principalement due à la hausse des placements monétaires à terme pour 1.265 M€ (opération groupe NSFR), à la baisse des avances dépôts pour 934 M€ (liée aux réserves cash LCR - 945 M€) et du poste « Comptes ordinaires auprès de Crédit Agricole SA » pour 28 M€ liée notamment à la migration de notre compte courant vers CACIB.

Les opérations avec la clientèle s'élèvent à 13.172 M€, en augmentation de 6% et représentent 70% de l'actif de la Caisse régionale. Ce poste enregistre des créances brutes pour 13.302 M€ et cet encours global est diminué des provisions affectées en couverture des créances douteuses pour 130 M€. La croissance des crédits est principalement tirée par les crédits à l'habitat (+ 475 M€, +7,3% en net) et les crédits d'équipement (+ 309 M€, +7,5% en net). Le taux de provisionnement des créances douteuses en capital, intérêts et accessoires est en nette diminution : il s'établit à 59,3% à fin 2022 contre 61,7% en 2021(hors créances titrisées).

Les opérations sur titres, composées des titres de placement et d'investissement, à revenus fixes et variables, s'élèvent à 958 M€ et leur montant bilanciel est en baisse de 71 M€. L'encours net des titres à revenu fixe a augmenté de 29 M€, variation résultant d'une hausse de 28 M€ des titres d'investissement et de 1 M€ des titres de placement. L'encours des titres à revenu variable a baissé de 100 M€, variation résultant d'un investissement dans des FPCI pour 11 M€, de cessions de fonds LCR pour 107 M€ et d'une augmentation des dépréciations de 4 M€.

Les valeurs immobilisées représentent 1.354 M€, comprenant 1.263 M€ de titres de participation et autres titres à long terme et 91 M€ d'immobilisations corporelles et incorporelles. Le portefeuille des titres immobilisés a augmenté de 28 M€ en brut et 25 M€ en net, suite notamment à l'évolution des titres SAS Rue de la Boétie pour +17,5 M€ (+30 M€ liés à une nouvelle avance en 2022 et -12,5 M€ liés à un remboursement d'avance), de souscriptions de titres de participation dans des sociétés du groupe pour 7 M€ environ (CAC PME 2, Sacam Fireca, Fireca Portage de Projets, Neopro, CA Transitions A, Fi Venture II) et de souscriptions de titres de nos filiales pour 2,5 ME (Créinvest et Village by CACB). Les dépréciations sur titres ont varié de + 3 M€ et concernent principalement nos filiales. Les évolutions liées aux titres immobilisés sont décrites dans le chapitre intitulé « évolution des filiales, participations et autres titres détenus à long terme ». Les investissements corporels et incorporels évoluent de presque 8 M€ en brut et de 2 M€ en net, sous l'effet des amortissements en nette progression.

Les comptes de régularisation et actifs divers sont composés essentiellement des comptes d'encaissement, des comptes de transfert et des comptes de produits à recevoir. En fonction de la date effective du traitement des opérations, l'importance des comptes d'encaissement peut varier sensiblement d'une période à l'autre.

AU PASSIF,

en millions d'euros	31/12/22	31/12/21	variation	variation
TOTAL PASSIF	18 805	17 651	1 154	+6,5%
opérations interbancaires & assimilées	157	139	18	+12,6%
opérations internes au Crédit Agricole	9 504	8 786	718	+8,2%
opérations avec la clientèle	5 978	6 080	-102	-1,7%
dettes représentées par un titre	0	0	0	+0,0%
comptes de régularisation et passifs divers	634	201	433	+215,3%
provisions & dettes subordonnées	398	396	3	+0,7%
fonds pour risques bancaires généraux	90	83	7	+8,4%
capitaux propres	2 045	1 967	78	+4,0%

Les opérations internes au Crédit Agricole comprennent les avances reçues de Crédit Agricole SA concourant au refinancement de l'activité de crédit, ainsi que la part de la collecte d'épargne conservée par la Caisse régionale. Le solde l'ensemble de ces opérations s'élève à 9.504 M€, est en augmentation de 718 M€ et représente un peu plus de 50% du passif total. Cette augmentation résulte principalement de l'évolution positive des avances miroir et à taux de marché (+ 575 M€) ainsi que des emprunts en blanc (+ 132 M€) souscrits auprès de Crédit Agricole SA pour refinancer l'activité globale.

Les opérations avec la clientèle, constituées des comptes d'épargne à régime spécial et des comptes créditeurs à vue et à terme de la clientèle, diminuent de 102 M€. Les soldes créditeurs des comptes ordinaires de la clientèle évoluent sensiblement (- 38 M€), ainsi que l'encours des dépôts à terme (- 78 M€). Enfin, les autres sommes dues à la clientèle augmentent de 14 M€.

Les comptes de régularisation et passifs divers, parallèlement aux comptes de régularisation et actifs divers, sont principalement constitués des charges à payer et des flux financiers à régler. La forte augmentation de ce poste est due aux appels de marge sur swap en évolution de 353 M€ suite à la hausse des taux en 2022.

Les provisions et dettes subordonnées évoluent peu et s'élèvent à 398 M€. Le compartiment des provisions s'élève à 183 M€ contre 186 M€ en 2021. Cette variation négative des provisions passif de 3 M€ est principalement liée aux éléments suivants : augmentation pour risques de crédits et engagements de garantie ou de financement de 11 M€, diminution de 11 M€ de la provision Epargne Logement et diminution globale de 3 M€ de l'ensemble des provisions pour litiges et divers risques et charges. Le compartiment des dettes subordonnées d'un montant de 215 M€ augmente de 6 M€, du fait de l'augmentation des comptes courants bloqués des Caisses Locales.

Les Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) ont fait l'objet d'une dotation de 7 M€ durant l'exercice 2022.

Les capitaux propres hors FRBG enregistrent une progression de 78 M€ notamment par la mise en réserves d'une partie du résultat de l'exercice 2021. Les réserves atteignent ainsi 1.606 M€ à fin décembre 2022 contre 1.528 M€ en 2021. Le résultat de l'exercice de 87 M€ est quasi stable.

C – HORS BILAN

en millions d'euros	31/12/22	31/12/21	variation	variation
ENGAGEMENTS DONNES	2 140	1 896	244	+12,9%
Engagements de financement	1 697	1 455	242	+16,6%
Engagements de garantie	442	439	2	+0,6%
Engagements sur titres	1	1	0	-16,1%
ENGAGEMENTS RECUS	4 316	3 764	552	+14,7%
Engagements de financement	11	8	3	+35,1%
Engagements de garantie	4 304	3 754	549	+14,6%
Engagements sur titres	1	1	0	-16,1%



PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du groupe Crédit Agricole est détaillée dans les annexes aux comptes individuels et aux comptes consolidés (note « cadre juridique »).

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par plus de 11 millions de sociétaires. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

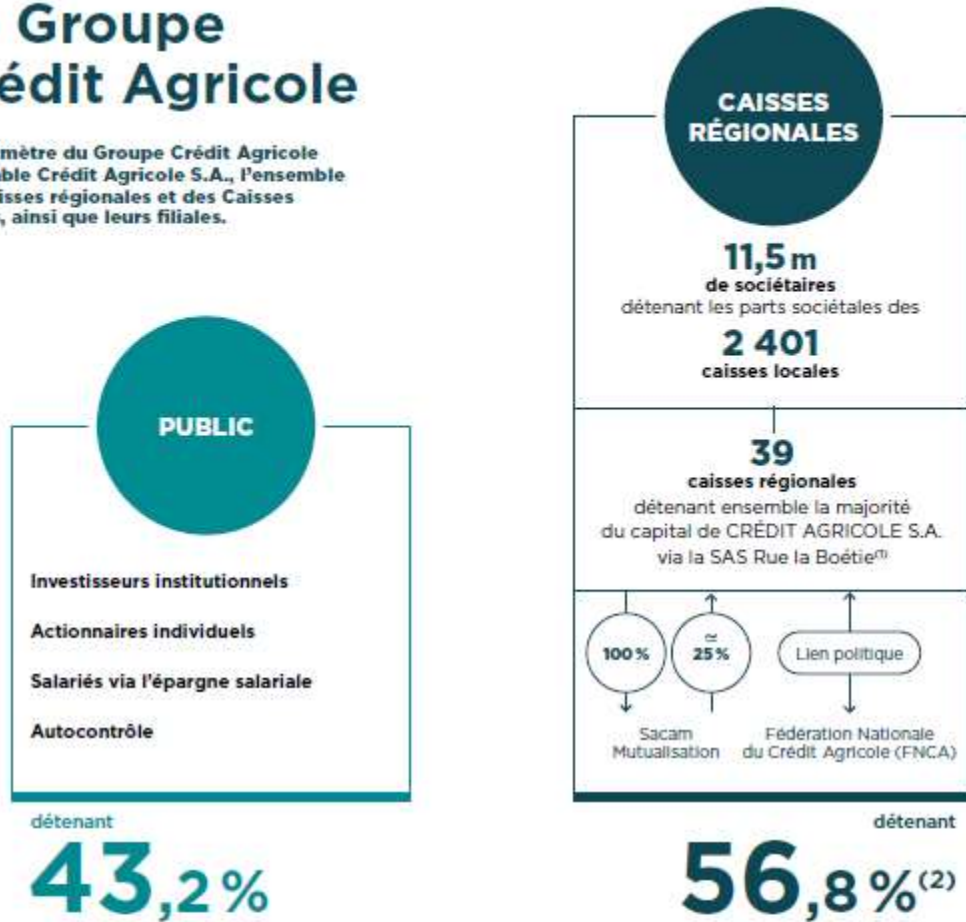
La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toute mesure nécessaire, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Organigramme du groupe Crédit Agricole

Le Groupe Crédit Agricole

Le périmètre du Groupe Crédit Agricole rassemble Crédit Agricole S.A., l'ensemble des Caisses régionales et des Caisses locales, ainsi que leurs filiales.



(1) La Caisse régionale de la Corse, détenue à 99,9% par Crédit Agricole S.A., est actionnaire de SACAM Mutualisation

(2) Hors information faite au marché par La SAS Rue La Boétie, en novembre 2022, de son intention d'acquiescer d'ici la fin du premier semestre 2023 jusqu'à un milliard d'euros de titres Crédit Agricole S.A.

(3) Cession de Crédit du Maroc en décembre 2022.

Le périmètre de consolidation

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Champagne-Bourgogne présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international. Les états financiers consolidés incluent les comptes :

- de la Caisse régionale
- des 84 Caisses locales qui lui sont affiliées
- de la société de titrisation « FCT Crédit Agricole Habitat », issue des opérations de titrisation des créances Habitat de 2018 à 2022
- de la filiale de capital risque Cadinvest
- du fonds dédié FCP SEQUANA
- du fonds dédié CHAMPAGNE-BOURGOGNE RENDEMENT (entré dans le périmètre de consolidation en 2021).

Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration globale.

Aucune autre filiale de la Caisse régionale ne présente un caractère suffisamment significatif pour être retenue dans le périmètre de consolidation (confère note 13.1 de l'annexe aux comptes consolidés).

A – LE RESULTAT

en millions d'euros	31/12/22	31/12/21	variation	variation
Produit Net Bancaire	356,4	349,9	6,5	+1,8%
Charges générales d'exploitation et dotations aux amortissements	-216,1	-204,1	-12,0	+5,9%
Résultat Brut d'Exploitation	140,2	145,8	-5,6	-3,8%
Coût du risque	-23,2	-5,7	-17,5	NS
Résultat d'exploitation	117,1	140,1	-23,0	-16,4%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0,1	0,0	0,2	NS
Résultat Courant Avant Impôts	117,2	140,1	-22,9	-16,3%
Impôts sur les bénéfices	-17,5	-30,6	13,1	-42,8%
Résultat Net	99,7	109,5	-9,8	-8,9%

Les principaux retraitements par rapport aux comptes individuels se présentent de la manière suivante :

en millions d'euros	31/12/22	31/12/21
Résultat net social CR	87,0	87,8
Résultat net social CL	5,0	4,6
Résultat net fonds dédiés Sequana et CBR	-3,1	0,5
Résultat net FCT CA Habitat	5,9	0,6
Résultat net Cadinvest	-0,3	2,8
Valorisation en juste valeur par résultat	1,8	-2,3
<i>dont Titres de Participation</i>	3,1	-0,3
<i>dont Titres de Placement</i>	-1,3	-2,0
<i>dont BMTN et opérations swappées</i>	0,0	0,0
Plus ou moins values sur titres valorisés par les réserves	0,0	0,6
Impôts différés (1)	2,5	-4,3
Dividendes internes	-2,5	-1,6
Soulttes des résiliations d'avances globales (2)	7,8	5,2
Soulttes des résiliations de swaps (3)	-2,4	8,7
Retraitement du prêt Eureka (4)	-2,5	-1,3
Retraitement FCT CA Habitat	-7,7	-0,7
Ecart actuariels des engagements sociaux	0,4	0,5
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	7,0	8,0
Divers retraitements	0,8	0,2
Résultat Net Consolidé	99,7	109,5

- (1) Les taux d'impôt sur les sociétés annoncés dans la Loi de Finances pour 2020 publiée au Journal Officiel le 29 décembre 2019 ont été retenus : taux de 25,83% en 2022)
- (2) Dans certaines conditions, les soulttes liées aux remboursements d'avances globales doivent être étalées sur la durée de vie des nouvelles avances
- (3) Dans certaines conditions, les soulttes liées aux résiliations de swaps doivent être étalées sur la durée de vie résiduelle des swaps
- (4) Selon la norme IFRS9, les modifications du dispositif Eureka en 2017 doivent être analysées comme une restructuration et non une novation. La mise en œuvre au 1^{er} janvier 2018 de la norme IFRS9 a donc entraîné un retraitement en réserves et un amortissement sur la durée de vie restante des opérations

B – LE BILAN

	31/12/22	31/12/21	variation	variation
ACTIF en millions d'euros				
Caisse, banques centrales	48,9	54,8	(6,0)	-10,9%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	365,9	450,3	(84,4)	-18,8%
Instruments dérivés de couverture	351,5	26,2	325,3	+1241,8%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 409,7	1 570,7	(161,0)	-10,2%
Actifs financiers au coût amorti	16 724,4	15 545,8	1 178,6	+7,6%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	2 824,9	2 439,0	386,0	+15,8%
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	13 390,0	12 644,7	745,2	+5,9%
<i>Titres de dettes</i>	509,4	462,1	47,3	+10,2%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(324,5)	23,4	(348,0)	-1486,4%
Actifs d'impôts courants et différés	58,3	53,4	4,9	+9,2%
Comptes de régularisation et actifs divers	216,9	198,2	18,7	+9,4%
Immeubles de placement	1,6	1,9	(0,4)	-19,4%
Immobilisations corporelles et incorporelles	91,9	90,7	1,2	+1,3%
TOTAL	18 944,5	18 015,5	929,0	+5,2%

	31/12/22	31/12/21	variation	variation
PASSIF en millions d'euros				
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	16,6	2,8	13,8	+491,0%
Instruments dérivés de couverture	4,8	68,2	(63,3)	-92,9%
Passifs financiers au coût amorti	15 596,5	14 967,0	629,5	+4,2%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	9 547,3	8 840,2	707,1	+8,0%
<i>Dettes envers la clientèle</i>	5 987,0	6 077,3	(90,3)	-1,5%
<i>Dettes représentées par un titre</i>	62,1	49,4	12,7	+25,7%
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0,7	5,6	(4,9)	-87,1%
Passifs d'impôts courants et différés	1,4	0,8	0,6	+71,3%
Comptes de régularisation et passifs divers	626,9	193,8	433,0	+223,4%
Provisions	44,7	62,5	(17,7)	-28,4%
Dettes subordonnées				
Capitaux propres part du Groupe	2 652,9	2 714,9	(62,0)	-2,3%
TOTAL	18 944,5	18 015,5	929,0	+5,2%

Les principaux retraitements des comptes individuels des entités consolidées sont les suivants :

- les opérations de couverture de la Caisse régionale sont évaluées à la juste valeur,
- les instruments de dettes sont classés selon leur modèle de gestion : collecte et/ou vente et évalués en fonction de ce modèle : en juste valeur par résultat ou par capitaux propres recyclables
- les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement à la juste valeur par capitaux propres non recyclables
- les provisions non affectées sur crédits et engagements sont reclassées en diminution des encours sains comptabilisés à l'actif du bilan
- les comptes courants des Caisses locales réciproques avec la Caisse régionale sont éliminés de la rubrique « dettes envers les établissements de crédit » au passif,
- les Fonds pour Risques Bancaires Généraux sont totalement annulés,
- la constatation d'impôts différés, actif ou passif, relatifs aux différences temporelles entre la valeur comptable et la valeur fiscale des éléments bilantiels.

C – CONTRIBUTIONS DES ENTITES CONSOLIDEES

Les contributions de chaque entité au groupe consolidé Crédit Agricole Champagne-Bourgogne et leur niveau d'endettement sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	Contribution au PNB consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat brut d'exploitation consolidé du groupe de la CR	Contribution au résultat net consolidé du groupe de la CR
Caisse Régionale	347 870	132 525	93 810
Caisses Locales	4 896	4 394	3 466
Cadinvest	- 2	- 303	-344
FCT Habitat CA	8 284	8 284	5 851
Fonds dédiés	- 4 658	- 4 658	- 3 070

Tableau de présentation de l'endettement des entités consolidées (hors Caisse régionale et STT)

Données sociales en milliers d'euros

Filiales	Total des dettes (A)	Dont dettes contractualisées avec une entité consolidée (groupe Caisse régionale)	Capitaux Propres (B)	Taux d'endettement (A) / (B)
Caisses Locales	1 184	0	311 764	0,4%
Cadinvest	14	0	12 310	0,1%

La filiale Cadinvest, dont l'activité est l'acquisition et la gestion de participation dans des sociétés non cotées, porte à son actif un portefeuille d'actions et d'obligations dans des entreprises de notre territoire. Son résultat net au 31 décembre 2022 est de 90 milliers d'euros, il est notamment issu de plus-values de cessions de titres (+1.183 milliers d'euros), de revenus sur titres (+155 milliers d'euros), de prise en charge d'honoraires de présentation des dossiers (-284 milliers d'euros) et de dotations nettes de provisions pour dépréciation d'immobilisations financières (-949 milliers d'euros).

REMUNERATION DU CAPITAL

La distribution des intérêts aux parts sociales et des dividendes des Certificats Coopératifs d'Associés des trois derniers exercices était la suivante :

EXERCICE	TAUX D'INTERETS AUX PARTS SOCIALES	DIVIDENDE UNITAIRE DES CCA	MONTANT GLOBAL DES INTERETS AUX PARTS SOCIALES (en milliers d'euros)	MONTANT GLOBAL DES DIVIDENDES DES CCA (en milliers d'euros)
2019	2,30%	3,70	1 826	8 007
2020	2,00%	3,02	1 588	6 536
2021	1,90%	3,57	1 508	7 726

Les intérêts sont éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Les éléments détaillés des variations de capital sont indiqués dans la note 6.14 de l'annexe aux comptes consolidés.

EVOLUTION DES FILIALES, PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Les titres inscrits en valeurs immobilisées dans les comptes individuels représentent 1.263.066 milliers d'euros en valeur nette, créances rattachées incluses.

Le détail des titres est présenté en note 6 de l'annexe aux comptes individuels.

Les mouvements les plus notables de l'exercice concernent les titres suivants :

SAS Rue de la Boétie

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne détient 3,02% dans cette société.

Courant 2022, une avance en compte courant de 29.636 milliers d'euros a été consentie par Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à la SAS Rue de la Boétie. Cette avance a vocation à être capitalisée en 2023 dans le cadre de la prise de participation complémentaire de la SAS Rue de la Boétie dans le capital de Crédit Agricole SA.

D'autre part, en 2020, afin de permettre à la SAS Rue de la Boétie de verser le dividende exceptionnel pris sur les réserves, Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne avait consenti à cette société une avance en compte-courant de 33.932 milliers d'euros, portant intérêt au taux emprunteur de l'emprunt en blanc à trois ans de la grille de liquidité de Crédit Agricole SA. Fin 2021, cette avance avait été remboursée à hauteur de 12.154 milliers d'euros par capitalisation (826.870 actions souscrites). En 2022, l'avance a été remboursée à hauteur de 12.496 milliers d'euros.

SAS Village by CACB

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a procédé à l'augmentation de capital de sa filiale détenue à 100% à hauteur de 1.500 milliers d'euros afin de compenser les pertes passées et financer les ambitions à venir.

SAS CREINVEST

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a procédé à l'augmentation de capital de sa filiale détenue à 100% à hauteur de 1 million d'euros afin poursuivre l'accompagnement de l'innovation sur le territoire.

SAS CREDIT AGRICOLE CAPITAL PME 2

Cette société créée en 2020 et dont l'objet est d'acquérir des participations dans des sociétés non cotées a procédé à deux augmentations de capital durant l'année 2022. Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit à 350.000 actions de 10 euros, soit 3.500 milliers d'euros.

Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne reste détentrice de 10% du capital de cette société.



TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Données sociales

<i>montant en milliers d'euros</i>	2022	2021	2020	2019	2018
Résultat brut d'exploitation	135 402	126 133	127 702	140 171	139 378
Coût du risque	-21 365	-4 479	-21 959	-18 917	5 228
Résultat sur actifs immobilisés	-2 906	-141	-6 925	-1 449	1 671
Dotation/Reprise nette aux FRBG et provisions réglementées	-7 000	-8 000	3 000	3 000	-14 000
Résultat exceptionnel	0	0	0	0	0
Charge fiscale	-17 129	-25 728	-27 731	-32 007	-34 927
Résultat net comptable	87 002	87 785	74 087	90 798	97 350



INFORMATIONS DIVERSES

Informations sur les délais de paiement

En application de l'article D.441-4 du Code de Commerce, nous signalons que le solde des dettes de la Caisse régionale à l'égard de ses fournisseurs s'élève au 31 décembre 2022 à 3.087 milliers d'euros contre 2.040 milliers d'euros au 31 décembre 2021. Ce solde représente 3,81 % des achats réalisés en 2022. La Caisse régionale règle ses factures dans les jours suivants leur réception et dans un délai moyen d'environ 30 jours fin de mois.

factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice					
<i>en milliers d'euros</i>	terme non échu	terme échu			
solde dû au 31/12/2022	total	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus
montant total TTC 3 087	2 619	160	246	5	57

Nous précisons que les opérations bancaires et les opérations connexes ne sont pas incluses dans ce périmètre d'informations relatives aux délais de paiement, considérant qu'elles ne font pas partie des définitions de l'article D.441-4 du Code de Commerce.

Informations relatives aux comptes inactifs

Les informations relatives aux dispositions de la Loi n°2014-617 du 13 juin 2014 et de l'article R 312-21 du Code Monétaire et Financier sont les suivantes :

- Nombre de comptes et montant des fonds remontés à la Caisse des Dépôts et Consignations au cours de l'exercice 2022 : 755 comptes pour 730.532 euros
- Nombre de comptes et montant des fonds inactifs inscrits dans nos livres à la clôture : 16.600 comptes pour 10.225.214 euros.

Charges non déductibles fiscalement

Pour se conformer à la législation, nous vous informons que les dépenses, comptabilisées dans les comptes sociaux, non déductibles au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élèvent à 14 milliers d'euros.

Activités en matière de recherche et développement

La Caisse Régionale de Champagne Bourgogne n'est pas concernée par ces activités.

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Aucun évènement particulier n'est à signaler.



FACTEURS DE RISQUES ET INFORMATIONS PRUDENTIELLES

FACTEURS DE RISQUES

Les risques propres à l'activité dont la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne est exposée sont présentés dans la présente section sous les catégories suivantes : risques de crédit et de contrepartie, risques financiers, risques opérationnels et risques connexes, risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne évolue, risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne et risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

1. Risques de crédit et de contrepartie

1.1 La Caisse Régionale de Champagne- Bourgogne est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 31 décembre 2022, l'exposition (Exposition at default, EAD) au risque de crédit de la

Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne s'élevait à 15 490 Millions d'euros euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Celle-ci est répartie à hauteur de 75,47% sur la clientèle de détail, 24,53 % sur la grande clientèle. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposée la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne étaient de 3 300 millions euros au 31 décembre 2022. À cette date d'arrêté, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 188 millions d'euros.

1.2 Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne s'efforce de constituer des provisions adaptées, elle pourrait être amenée à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne.

Au 31 décembre 2022, le montant brut des prêts, avances et titres de créance, hors opérations internes au groupe Crédit Agricole, de La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne s'élevait à 14.270.932 milliers d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 269.224 milliers d'euros.

1.3 Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse Régionale de Champagne Bourgogne

La qualité du crédit des emprunteurs Corporate pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne pourrait être contraint d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière

de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne.

Au 31 décembre 2022, l'exposition brute de La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 2.801.706 milliers d'euros.

1.4 La Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée

La Caisse de Crédit Agricole de Champagne - Bourgogne est une banque de proximité, qui travaille tant avec la clientèle de détail que la grande clientèle. A fin décembre 2022, la part de la clientèle de détail dans les encours de la Caisse de Crédit Agricole de Champagne - Bourgogne représentait 75,47%. Ceux de la Grande Clientèle représentent 24,53%.

D'un point de vue d'ensemble, le portefeuille est reparti comme suit (segmentation bâloise) : 51,41 % particuliers, 16,16% agriculteurs, 7,86% professionnels (ces trois segments relevant de la banque de détail), 17,87% pour les entreprises, 5,45% pour les collectivités publiques, 1,22% pour les professionnels de l'immobilier (ces trois derniers segments relevant de la Grande Clientèle).

La Caisse Régionale est exposée sur la filière agro-alimentaire, qui représente 49,45 % de ses encours autres que ceux du segment des particuliers. : en particulier, financement de l'agriculture et de la viticulture, de l'industrie agro-alimentaire et de coopératives agricoles.

1.5 La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne

La capacité de la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne à effectuer des opérations de financement ou d'investissement pourrait être affectée défavorablement par la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de *trading*, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée à de nombreuses contreparties financières, avec lesquels il conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne au titre des prêts.

Au 31 décembre 2022, le montant total des expositions brutes de La Caisse Régionale de Champagne- Bourgogne sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 2.824.946 milliers d'euros (y compris vis-à-vis des Caisses régionales).

1.6 La Caisse Régionale de Champagne – Bourgogne est exposée au risque pays et au risque de contrepartie concentré en France

La Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne est exposée au risque-pays, c'est-à-dire

au risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays dans lequel il exerce ses activités, affectent ses intérêts financiers. Toutefois, un changement significatif de l'environnement politique ou macroéconomique pourrait la contraindre à enregistrer des charges additionnelles ou à subir des pertes plus importantes que les montants déjà inscrits dans ses états financiers. La Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne est particulièrement exposée au risque pays sur la France. En complément, si la Caisse Régionale n'est pas directement exposée au risque pays sur l'Ukraine, elle a cependant une exposition sur ces pays de 12,29 millions d'euros par l'intermédiaire de l'un de ses clients.

1.7 La Caisse Régionale de Champagne – Bourgogne est soumise à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché. Toutefois, le Crédit Agricole De Champagne - Bourgogne n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation.

Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book, et s'élève à 2.353.308 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

2. Risques financiers

2.1 La fin de l'environnement actuel de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse Régionale de Champagne Bourgogne

Depuis début 2022, on assiste à une hausse des taux d'intérêts après des années caractérisées par des taux d'intérêt bas (l'Euribor 3 mois, a progressé de 2,70% entre 2022 et 2021). Dans ce contexte, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a vu et pourrait continuer à voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (augmentation de la rémunération des passifs réglementés sous l'effet conjugué d'une hausse des taux courts et d'une hausse pérenne de l'inflation, ou risque d'arbitrage par les clients des passifs non rémunérés, mais aussi du renchérissement des ressources de marché), et par une transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits originés sous les effets conjugués d'une possible baisse de la nouvelle production, d'une concurrence renforcée, et du mécanisme du taux de l'usure impactant les revenus nets d'intérêts.

Par ailleurs, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement à la sortie de la crise du covid, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020 et début 2021, de nouvelles pressions très fortes sur les prix des matières premières notamment énergétiques à la suite de la guerre en Ukraine . Alors que l'offre demeurait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile). Le relais a été pris par le choc énergétique lié à la guerre en Europe et par la diffusion progressive de l'inflation importée. Outre les impacts

indirects liés à la conséquence sur les taux d'intérêt, ces pressions inflationnistes pourraient avoir des impacts directs sur les charges de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne (salaires, achats).

2.2 Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne par son activité de banque de détail est exposée aux variations de taux d'intérêts. Le montant de marge nette d'intérêts encaissés par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Sur l'année 2021. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne ainsi que sa valeur économique.

A fin décembre 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale Champagne - Bourgogne est exposée [1], la valeur économique [2], de la Caisse régionale Champagne - Bourgogne serait positivement affectée à hauteur de 75 millions d'euros ; à l'inverse, à fin décembre 2022, elle serait négativement affectée à hauteur de 207 millions d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale Champagne - Bourgogne est exposée. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

En considérant un horizon de un an, deux ans et trois ans, en prenant l'hypothèse d'un bilan constant et donc d'un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme, un coefficient de transmission [3] (ou pass-through rate) de 50 % soit une répercussion immédiate de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs, et enfin avec un maintien des dépôts à vue à leur niveau actuel élevé sans rémunération : à fin décembre 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt de - 50 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale Champagne-Bourgogne est exposée, la marge nette d'intérêts baisserait de - 3,5 millions d'euros en année 1, - 7,7 millions d'euros en année 2, - 9,9 millions d'euros en année 3 ; à l'inverse, à fin décembre 2022, en cas de hausse des taux d'intérêt de + 50 points de base dans les principales zones où Caisse régionale Champagne-Bourgogne est exposée, la marge nette d'intérêts serait en hausse de 3,7 millions d'euros en année 1, 7,9 millions d'euros en année 2, et 10,4 millions d'euros en année 3.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

¹ Les chocs de taux d'intérêt retenus correspondent pour l'analyse en valeur économique aux scénarios réglementaires, à savoir +/- 200 pb en zone euro et aux États-Unis et +/- 100 pb en Suisse, et pour l'analyse en marge nette d'intérêts à un choc uniforme de +/- 50 pb

² Valeur actuelle nette du bilan actuel duquel la valeur des fonds propres et des immobilisations est exclue.

³ Le coefficient de transmission est la sensibilité des taux à la clientèle à une variation des taux de marché

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume de passifs à taux fixe globalement plus faible que les actifs à taux fixe sur les échéances à venir.

À l'inverse, la marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne règlementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux. De plus, l'impact d'une hausse de taux est supposé se transmettre à 100 % et immédiatement aux actifs clientèles ; les dépôts à vue se maintiennent à leur niveau actuel élevé et, sans être rémunérés (reprise des hypothèses des tests de résistance de l'EBA). Dans les faits, la hausse de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats donnés ci-dessus.

Les résultats de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

Enfin, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer i) la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs, ii) éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et iii) conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation investment grade, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations de Crédit Agricole S.A. et ses activités pourraient être perturbées de manière significative

2.3 Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne, ainsi que de la dette de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 31 décembre 2022, l'encours brut des actifs financiers détenus par la Caisse s'élevait à 18.499.996 milliers d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 269.227 millions d'euros.

2.4 La Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'il détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de *trading*, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de *private equity* et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne venait à diminuer de manière significative, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait être contraint de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale détenait près de 1.410.666 milliers d'euros d'instruments de capitaux propres dont 11.392 milliers d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 1.399.274 milliers d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

2.5 Les commissions tirées par la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne des produits d'assurance, de gestion d'actifs, de courtage et autres pourraient être impactés par une dégradation des conditions de marché

Par le passé, les replis des marchés ont entraîné une diminution de la valeur des portefeuilles de clients ayant souscrit des produits de gestion d'actifs, d'assurance et de fortune et augmenté le montant des retraits, réduisant ainsi les commissions tirées par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne de ces activités. Sur l'année 2022, 1,1 % et 25% des revenus de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne ont été générés respectivement par les commissions liées aux activités de gestion d'actifs et de fortune et celles d'assurance. De nouveaux ralentissements pourraient avoir dans le futur des effets similaires sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

En outre, la conjoncture économique et les conditions financières influent sur le nombre et la taille des opérations dans lesquelles la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne intervient comme garant, conseil financier ou au titre d'autres services de financement et d'investissement. Les revenus de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne qui comprennent les commissions rémunérant ces services, sont directement liés au nombre et à la taille des opérations dans le cadre desquelles la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne intervient, et peuvent donc être significativement affectés par un ralentissement du marché. En outre, les commissions de gestion facturées à leurs clients pour la gestion de leurs portefeuilles étant généralement calculées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, tout ralentissement du marché qui aurait pour conséquence de réduire la valeur des portefeuilles des clients de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne réduirait les revenus qui rémunèrent la fourniture de ces services. Même en l'absence de repli du marché, toute sous-performance des organismes de placement collectif de Crédit Agricole S.A. ou de ses produits d'assurance-vie pourrait

entraîner une accélération des rachats et une diminution des souscriptions, ce qui aurait pour conséquence une contraction des commissions que la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne perçoit sur les activités de gestion d'actifs et d'assurance.

2.6 La Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est incertain, et si la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne perçoit des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, elle pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne affichait un ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 111,13 % supérieur au plancher réglementaire de 100 % et un ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio – ratio prudentiel destiné à assurer la solidité à long-terme du profil de risque de liquidité) de 105,34 %, supérieur au plancher réglementaire de 100%.

2.7 L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne à des risques de marché

Les activités de la Caisse régionale de Champagne Bourgogne sont impactées par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. La Caisse régionale de Champagne-Bourgogne est ainsi principalement exposée aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres.

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne réalise des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes, tels que décrits et quantifiés au paragraphe 2 de la gestion de risques. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

2.8 Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par l'équipe de direction de La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur à la date du 31 décembre 2022, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est tenu de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Ces estimations peuvent reposer sur des indicateurs et outils quantitatifs ou des observations des comportements passés. Ces estimations peuvent reposer sur des indicateurs et outils quantitatifs ou des observations des comportements passés. Toutefois, si les estimations ainsi déterminées par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne s'avéraient substantiellement inexactes, notamment en raisons de perturbations sur les marchés financiers, d'un climat d'incertitude extrême, de changements de comportement des acteurs économiques, ou de réalisation d'événements extrêmement improbables ou encore ou encore si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait enregistrer des pertes imprévues.

2.9 Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient ne pas écarter tout risque de pertes

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pour couvrir différents types de risques auxquels elle est exposée dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne.

3. Risques opérationnels et risques connexes

Le **risque opérationnel** de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2019 à 2022, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne se répartissent tel que suit : la catégorie "Exécution, livraison et gestion processus" représente 25 % des pertes opérationnelles, la catégorie "Clients, produits et pratiques commerciales" représente 5 % des pertes opérationnelles et la catégorie "Fraude externe" représente 37 % des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent entre la pratique en matière d'emploi et

sécurité (22 %), la fraude interne (0 %), l'interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes (3 %) et les dommages occasionnés aux actifs physique (7%).

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposée la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne s'élevait à 449 millions d'euros au 31 décembre 2022.

3.1 La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée aux risques de fraude externe et interne

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin décembre 2022, le montant de la fraude avérée, incluant le risque frontière crédit pour le périmètre de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne s'élève à 800 milliers d'euros, en baisse de 27 % comparé à l'année 2021.

Hors dossiers exceptionnels, les risques de fraudes sont concentrés sur la fraude aux moyens de paiement (monétique, virements et chèques), qui représente 93% des montants enregistrés en fraude externe sur 2022.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

3.2 La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est confronté au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/ assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des

opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse Régionale de Champagne - Bourgogne ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques dépositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate. Sur la période allant de 2019 à 2022, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 3% des pertes opérationnelles.

3.3 Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'il ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'il n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs

complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 31 décembre 2022, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a une exigence de fonds propres prudentiels de 35,94 millions d'euros au titre de la couverture de la perte extrême estimée relative à ses risques opérationnels.

3.4 Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait avoir un impact défavorable sur son activité

Les activités de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne et géré par l'unité Conformité LAB Fraude (CLF) de la Caisse Régionale qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

3.5 La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne dispose de moyens de défense importants, la Caisse Régionale pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Le service Juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires

ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités. Les provisions pour litiges représentent 1.397 milliers d'euros au 31 décembre 2022, versus 2.224 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

4. Risques liés à l'environnement dans lequel La Caisse Régionale de Champagne- Bourgogne évolue

4.1 Les résultats d'exploitation et la situation financière de la Caisse Régionale de Champagne Bourgogne peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays peuvent avoir des répercussions économiques et financières importantes, dont une hausse des prix des matières premières. Celles-ci pourraient avoir des effets négatifs sur la Caisse régionale de Champagne Bourgogne et ses clients. Ces conditions peuvent évoluer au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

4.2 Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne et les marchés sur lesquels elle opère

Dans l'exercice de ses activités la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne est spécifiquement exposée de manière significative à l'évolution des marchés financiers et à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Le PNB de la caisse régionale est réalisé en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable affecterait les activités et les opérations des clients de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne, ce qui pourrait réduire les revenus et accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011 ou de la crise COVID en 2020) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession.

À ce titre, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises

des pays en difficulté et sur le prix des matières premières.

En France peut également s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatils de manière significative, les opérations de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

4.3 L'absence de baisse pérenne des taux d'inflation pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne

La pandémie de Covid et le rebond économique qui l'a suivie se sont notamment traduits en termes économiques par des goulets d'étranglement (qui sont résorbés ou en cours de résorption), des tensions sur les coûts en amont, un très net redressement de l'inflation, la mise en œuvre de politiques monétaires restrictives. Le scénario économique et financier s'articule autour d'un repli progressif de l'inflation, se traduisant par une stabilisation en 2023 des taux directeurs assortie de tensions modérées sur les taux d'intérêt sans risques. Or, la baisse de l'inflation pourrait être contrariée par des facteurs tels que : augmentation des prix de l'énergie (cf. notamment le conflit russo-ukrainien), foyers localisés d'épidémie de Covid freinant l'activité et se traduisant par de nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement, inflation sous-jacente plus résistante, accélération des salaires sans pour autant garantir le maintien du pouvoir d'achat.

4.4 La Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière

La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en terme de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit

interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne doivent notamment se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de *reporting*/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Ainsi au 31 décembre 2022, le ratio CET1 non phasé de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne atteint 25,48 % et le ratio global non phasé 25,02 % ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle, notamment, un plan de redressement du Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable. En outre, la contribution de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne au financement annuel du Fonds de résolution bancaire unique peut être significative. Ainsi, en 2022, la contribution de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne au Fonds de résolution unique s'établit 2.627 milliers d'euros ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités ; et
- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne, notamment en obligeant la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne à augmenter la part de son

financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne et d'autres institutions financières opèrent.

À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité, des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de *trading* pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des *hedge funds*), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

- Les mesures relatives au secteur bancaire duquel la Caisse Régionale de Champagne- Bourgogne opère pourraient être à nouveau modifiées, élargies ou renforcées et de nouvelles mesures pourraient être mises en place affectant encore davantage la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est soumise et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur la Caisse Régionale de Champagne- Bourgogne et nécessiter un renforcement des actions menées par la Caisse Régionale de Champagne- Bourgogne présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.
- Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles et à la complexité de ces sujets, il est impossible de prévoir leur impact réel sur la Caisse Régionale de Champagne- Bourgogne, mais son impact pourrait être très important

5. Risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne

5.1 La Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de La Caisse Régionale de Champagne- Bourgogne sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

5.2 Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne perçoit sur cette activité.

5.3 Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne

Bien que les principales activités de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, assurance. Dans une telle situation, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est d'autant plus important.

5.4 La Caisse Régionale De Champagne-Bourgogne est exposée aux risques climatiques et environnementaux

Les risques environnementaux peuvent affecter la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne de deux façons. Ils peuvent d'abord avoir des impacts directs s'agissant des risques physiques sur ses outils d'exploitation : ces risques sont des composantes du risque opérationnel, ayant eu des conséquences demeurant marginales à l'échelle de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne est exposé également au risque de réputation lié au respect des engagements publics pris

notamment en matière de lutte contre le réchauffement climatique. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne peut ainsi faire face à des controverses en étant interpellé par de tierces parties si elles estiment que ces engagements ne sont pas tenus. Ces risques n'ont pas eu de conséquences jusqu'alors mais pourraient être majeurs.

Les aléas de risques environnementaux peuvent ensuite affecter les contreparties de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne de deux façons. Les risques environnementaux sont alors considérés comme des facteurs de risques influençant les autres grandes catégories de risques existantes, notamment de crédit, mais également de marché, de liquidité ou opérationnel s'agissant des risques de réputation. Ces risques pourraient cependant essentiellement se matérialiser via le risque de crédit : à titre d'exemple. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait prêter à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit et la valeur des actifs financés de ce dernier (réduction soudaine du chiffre d'affaires...). De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux (hausse des ratios de levier pour financer la transition). De la même manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'événements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne dans l'exercice de leurs activités. La Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne pourrait ainsi faire face à du risque de réputation si une des contreparties de ses filiales faisait l'objet d'une controverse liée à des facteurs environnementaux (par exemple : non-respect d'une réglementation sur des émissions de gaz à effet de serre, atteinte à la biodiversité en cas d'accident industriel entraînant une pollution d'écosystèmes ...).

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, éviter de subir des pertes et limiter son risque de réputation.

6. Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

6.1 Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "**Réseau**").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui

viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de combler le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 201/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" (*extended SPE*) qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du CMF). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le

traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2¹. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette², c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

6.2 L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "Garantie de 1988").

¹ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF.

² Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF.

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.



APPETENCE ET GESTION DES RISQUES

Les principaux types de risques propres à l'activité de la Caisse Régionale sont présentés ci-après et sont explicités au travers des actifs pondérés.

Le risque de crédit : le risque de crédit est défini comme la probabilité d'une inexécution par un emprunteur ou une contrepartie de ses obligations vis-à-vis de la Banque conformément aux conditions convenues. L'évaluation de cette probabilité de défaut et du taux de recouvrement du prêt ou de la créance en cas de défaut est un élément essentiel de l'évaluation de la qualité du crédit. Conformément aux recommandations de l'Autorité Bancaire Européenne, ce risque intègre également les risques sur les participations en actions y compris ceux liés aux activités d'assurance.

Le risque opérationnel : le risque opérationnel est le risque de perte résultant de processus internes défectueux ou inadéquats (notamment ceux impliquant le personnel et les systèmes informatiques) ou d'événements externes, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels (inondations, incendies, tremblements de terre, attaques terroristes...). Le risque opérationnel recouvre la fraude, les risques en lien avec les ressources humaines, les risques juridiques et de réputation, les risques de non-conformité, les risques fiscaux, les risques liés aux systèmes d'information, la fourniture de services financiers inappropriés (conduct risk), les risques de défaillance des processus opérationnels y compris les processus de crédit, ainsi que les conséquences pécuniaires éventuelles liées à la gestion du risque de réputation.

Le risque de contrepartie : le risque de contrepartie est la manifestation du risque de crédit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements, et/ou de règlements. Le montant de ce risque varie au cours du temps avec l'évolution des paramètres de marché affectant la valeur potentielle future des transactions concernées.

Le risque de marché : le risque de marché est le risque de perte de valeur provoqué par une évolution défavorable des prix ou des paramètres de marché. Les paramètres de marché sont, sans que cette liste soit exhaustive, les taux de change, les cours des valeurs mobilières et des matières premières négociables (que le prix soit directement coté ou obtenu par référence à un actif similaire), le prix de dérivés sur un marché organisé ainsi que tous les paramètres qui peuvent être induits de cotations de marché comme les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les volatilités ou les corrélations implicites ou d'autres paramètres similaires.

Le risque de liquidité : le risque de liquidité est le risque que la Banque ne puisse pas honorer ses engagements ou dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché ou de facteurs qui lui sont spécifiques, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable. Il traduit le risque de ne pas pouvoir faire face à des flux nets sortants de trésorerie y compris liés à des besoins en collatéral, sur l'ensemble des horizons du court terme au long terme. Le risque spécifique peut être notamment appréhendé au travers du Ratio de Liquidité à Court terme (LCR) analysant la couverture des sorties nettes de trésorerie à trente jours en scénario de stress.

De manière transversale, les risques auxquels la Caisse Régionale est exposée peuvent provenir de facteurs liés entre autres à l'évolution de son environnement macro-économique, concurrentiel, de marché et réglementaire.

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein du groupe Crédit Agricole S.A. se traduit par une gouvernance dans laquelle le rôle et les responsabilités de chacun sont clairement identifiés, ainsi que par des méthodologies et procédures de gestion des risques efficaces

et fiables permettant de mesurer, surveiller et gérer l'ensemble des risques encourus à l'échelle du Groupe.

Appétit pour le risque

(Déclaration établie en conformité avec l'article 435 (1) (f) du règlement UE n° 575/2013)

Le Conseil d'administration de la Caisse de Champagne-Bourgogne exprime annuellement son appétit au risque par une déclaration formelle. La déclaration d'appétit au risque est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale du Groupe. Les orientations stratégiques du Projet d'Entreprise, de la déclaration d'appétit, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

L'appétit au risque (Risk Appetite) du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est le type et le niveau agrégé de risque que la Caisse est prête à assumer, dans le cadre de ses objectifs stratégiques.

La détermination de l'appétit au risque s'appuie en particulier sur la politique financière et la politique crédit qui sont fondées sur :

- une politique de financement sélective et responsable articulée entre une politique d'octroi prudent encadrée par les stratégies risques, la politique de responsabilité sociétale d'entreprise et le système de délégations ;
- l'objectif de maintenir une exposition réduite au risque de marché ;
- l'encadrement strict de l'exposition au risque opérationnel avec une appétence nulle au risque juridique et un cadre de gestion des risques informatiques et cyber rigoureux intégrant entre autres une politique de sécurité des SI et une organisation forte de la fonction sécurité informatique ;
- la limitation du risque de non-conformité au risque subi, lequel est strictement encadré ;
- la maîtrise de l'accroissement des emplois pondérés ;
- la maîtrise des risques liés à la gestion actif-passif.
- une gestion des risques environnementaux à travers les grands facteurs de risque (notamment crédit), en cohérence avec la stratégie et les engagements du Groupe, et suivant la réglementation évolutive. La formalisation de l'appétit pour le risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement du Groupe en cohérence avec le Plan Moyen Terme et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions stratégie, finances, risques et conformité

La formalisation de l'appétit au risque permet à la Direction générale et au Conseil d'administration de définir la trajectoire de développement de la Caisse en cohérence ses ambitions et de la décliner en stratégies opérationnelles. Elle résulte d'une démarche coordonnée et partagée entre les Directions stratégie, finances, risques et conformité.

La déclaration d'appétit au risque est coordonnée avec les Directions opérationnelles des différentes entités et vise notamment à :

- engager les administrateurs et la Direction dans une réflexion et un dialogue sur la prise de risque ;
- formaliser, normer et expliciter le niveau de risque acceptable en lien avec une stratégie donnée ;
- intégrer pleinement la dimension risque/rentabilité dans le pilotage stratégique et les processus de décision ;

- disposer d'indicateurs avancés et de seuils d'alertes permettant d'améliorer la résilience en activant des leviers d'action en cas d'atteinte de niveaux d'alerte par rapport à la norme d'appétit pour le risque ;

L'appétit au risque du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne reprend les grands indicateurs stratégiques définis dans le cadre de gestion des risques dans lequel s'inscrit la stratégie. Les objectifs que la Caisse se fixe sont ensuite déclinés annuellement dans le cadre du budget. L'appétit s'exprime ainsi annuellement dans la déclaration et la matrice d'appétit. Celles-ci s'appuient sur un ensemble d'indicateurs stratégiques encadrés par des zones d'appétit, de tolérance, et, pour les indicateurs pour lesquels il existe des seuils réglementaires, des seuils de capacité.

Outre la déclaration annuelle, la Caisse exprime également son appétit tout au long de l'année dans des politiques risques approuvées par le Conseil d'administration, après avis du Comité des risques du Conseil.

La déclaration synthétique et la matrice sont complétées par le tableau de bord des risques et limites internes et réglementaires du Groupe qui permet de suivre des indicateurs plus opérationnels représentatifs des risques majeurs et constitués d'une sélection de limites ou seuils d'alerte fixés dans ces stratégies risques. Ce tableau de bord est présenté trimestriellement au Comité des risques du Groupe, au Comité des risques du Conseil et au Conseil d'administration de la Caisse.

L'appétit au risque du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'exprime au moyen :

- des indicateurs clés portant sur :
 - la solvabilité qui garantit la pérennité du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne en assurant un niveau de fonds propres suffisants au regard des risques pris par l'établissement ;
 - la liquidité dont la gestion vise à éviter un assèchement des sources de financement du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne pouvant conduire à un défaut de paiement, voire à une mise en résolution ;
 - le risque de crédit du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne qui constitue son principal risque, compte tenu de son positionnement commercial et de sa stratégie de développement. Une vigilance toute particulière lui est dédiée dans le contexte lié à la crise actuelle ;
 - et des risques clé que sont les risques de taux et d'inflation, le risque de marché, le risque opérationnel du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, le risque de non-conformité.
- des limites et seuils d'alerte sur les risques définis en cohérence avec ces indicateurs
- d'axes qualitatifs, inhérents à la stratégie et aux activités du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne. Les critères qualitatifs s'appuient notamment sur la politique de Responsabilité Sociétale d'entreprise qui traduit la préoccupation du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne de contribuer à un développement durable et de maîtriser l'ensemble des risques y compris extra financiers.

Les indicateurs clés sont déclinés en trois niveaux de risques :

- l'appétence correspond à une gestion normale et courante des risques, et à des indicateurs dont le niveau est au-dessus du seuil de tolérance ; le budget s'inscrit dans la zone d'appétence
- la tolérance correspond à un niveau de pilotage plus rapproché du Conseil d'Administration. Le dépassement des seuils de tolérance sur des indicateurs ou limites

clés déclenche une information du Comité des Risques ou du Conseil d'administration
Les actions correctrices adaptées doivent alors être présentées.

- la capacité définie uniquement pour les indicateurs pour lesquels il existe un seuil réglementaire, commence lors du franchissement de ce seuil réglementaire. L'entrée dans la zone de capacité conduit à un dialogue rapproché avec les superviseurs.

Le dispositif d'appétence au risque du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne s'appuie sur le processus d'identification des risques qui vise à recenser de la manière la plus exhaustive possible les risques majeurs du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne et à les classer par catégorie et sous catégories selon une nomenclature homogène.

Profil de risque global :

L'activité du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne est centrée sur l'activité de Banque universelle de proximité en France.

Le profil de risque du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne est suivi et présenté a minima trimestriellement en Comité des risques Crédit Agricole de Champagne Bourgogne et Conseil d'administration. Le franchissement des niveaux tolérés des indicateurs ou des limites centrales du dispositif conduisent à l'information et à la proposition d'actions correctrices au Conseil d'administration. Les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance sont ainsi régulièrement informés de l'adéquation du profil de risque avec l'appétence au risque.

Les principaux éléments du profil de risque du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne au 31 décembre 2022 sont détaillés dans le présent document dans les parties :

- Risque de crédit
- Risque de marché
- Gestion du bilan (risques financiers)
- Risque Opérationnel
- Risque juridique
- Risque de non-conformité.

Un échantillon des indicateurs clés de la déclaration d'appétence au risque est repris dans le tableau ci-dessous :

	Ratio CET 1 (Phasé)	Ratio LCR (niveau de fin d'année)	Coût du risque	Résultat net	Taux de CDL
31 décembre 2022	25,08%	112,78 % (vs exigence Groupe 100 %)	21,4 M€	87,0 M€	1,47 %
31 décembre 2021	25,41%	100 % + 1.188 M€ (vs exigence Groupe 100 % + 910 M€)	4,5 M€	87,8 M€	1,47 %

Au 31 décembre 2022, les indicateurs d'appétence au risque du Groupe de solvabilité, résultat, coût du risque et dépréciations de créances se situent dans la zone d'appétence définie par le Groupe.

Le Conseil d'administration du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne valide annuellement la déclaration d'appétence aux risques. Cette dernière est élaborée en cohérence avec le processus d'identification des risques. Cette déclaration est une partie intégrante et directrice du cadre de référence de la gouvernance englobant la stratégie, les

objectifs commerciaux, le pilotage des risques et la gestion financière globale de la Caisse. Les orientations stratégiques du projet d'entreprise, de la déclaration d'appétence, du processus budgétaire et de l'allocation des ressources aux différents métiers sont cohérentes entre elles.

Organisation de la gestion des risques

La gestion des risques, inhérente à l'exercice des activités bancaires, est au cœur du dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par tous les acteurs intervenant de l'initiation des opérations jusqu'à leur maturité finale.

Le contrôle des risques du Groupe Crédit Agricole est organisé en ligne métier et structuré sur deux niveaux distincts mais complémentaires :

- Au niveau central, la Direction des Risques Groupe (DRG) assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques. La gestion et le pilotage des risques s'appuient sur le suivi effectué localement par les entités du Groupe, et en consolidé par la DRG sur la base des informations transmises par ces entités.
- En outre, chaque entité opérationnelle au sein du Groupe doit définir son cadre d'appétence au risque et mettre en place une fonction Risques et contrôles permanents via une Direction Risques et Contrôle Permanent. Ainsi, au Crédit Agricole Champagne Bourgogne :
 - un responsable de la Fonction Gestion des Risques (RFGR) est nommé
 - il supervise l'ensemble des unités de contrôle de dernier niveau de son périmètre, qui couvre les missions de pilotage et de contrôle permanent des risques du ressort de la ligne métier ;
 - il bénéficie de moyens humains, techniques et financiers adaptés. Il doit disposer de l'information nécessaire à sa fonction et d'un droit d'accès systématique et permanent à toute information, document, instance (comités...), outil ou encore systèmes d'information, et ce sur tout le périmètre dont il est responsable. Il est associé aux projets de l'entité, suffisamment en amont pour pouvoir assurer son rôle de manière effective.

Ce principe de décentralisation de la fonction Risques au sein des entités opérationnelles vise à assurer l'efficacité des dispositifs de pilotage et contrôles permanents des risques métier.

Au niveau de Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, différentes instances composent la gouvernance :

Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale, composé d'administrateurs élus, avalise les orientations générales de la Caisse régionale et les politiques d'intervention crédit de chaque marché présentées par la Direction Générale. Le Comité risques administrateurs (émanation du Conseil d'Administration) analyse le niveau d'appétence au risque de la Caisse Régionale, examine régulièrement les différents indicateurs de risque. Le Comité de Direction de la Caisse régionale, composé par la Direction Générale et les directeurs d'activités propose les orientations générales,

Le Comité de Contrôle Interne composé du Directeur Général, de ses deux adjoints et des représentants de la ligne métier risque établit les points d'attention à transmettre à la DRG.

Culture risque

La culture risques est diffusée de manière transverse dans l'ensemble de la Caisse Régionale, à travers la mise à disposition d'outils adaptés, la conduite de revues, des formations dispensées en interne ou via les e-learning Groupes, la mise à disposition de supports et de fiches mémos :

La formation « culture risques » est réalisée par les nouveau embauchés après quelques mois de présence au sein de la Caisse Régionale

Au niveau central, la DRG tient informés les dirigeants effectifs et l'organe de surveillance du degré de maîtrise du risque dans le groupe Crédit Agricole S.A., leur présente les diverses stratégies risques des grands métiers du Groupe pour validation et les alerte de tout risque de déviation par rapport aux politiques risques validées par les organes exécutifs. Elle les informe des performances et des résultats du dispositif de prévention, dont ils valident les principes d'organisation. Elle leur soumet toute proposition d'amélioration du dispositif rendue nécessaire par l'évolution des métiers et de leur environnement.

Dispositif de stress tests

Les stress-tests relèvent d'une obligation réglementaire. Ils ont vocation à renforcer la capacité d'anticipation de la banque dans sa gestion des risques :

- En identifiant formellement ses points de vulnérabilités et les facteurs de risques susceptibles d'affecter sa rentabilité, sa solvabilité et sa liquidité
- En ayant une vue prospective de ses risques et de ses besoins de fonds propres lui permettant de challenger sa stratégie, son niveau de tolérance au risque, son capital planning et ses plans de liquidité

Les stress tests doivent couvrir les trois grandes typologies de risques : crédit, financier et opérationnel.

Au sein de la Caisse Régionale de Champagne- Bourgogne, sont déclinés l'ensemble des stress tests obligatoires Groupe.

Il n'a pas été prévu à ce jour de stress test local pour les CR en matière de risque opérationnel ou environnemental.

Les résultats des stress tests viennent alimenter trois exercices factuels de gestion du risque : l'ICAAP quantitatif, la matrice et le tableau de bord d'appétence, et le calcul de nos provisions IFRS 9. Les résultats sont présentés à la Gouvernance périodiquement et leur programme est validé annuellement.

Procédures de contrôle interne et gestion des risques

Procédures de contrôle interne

Le dispositif et les procédures de contrôle interne sont définis, au sein de la Caisse Régionale comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des risques de toute nature et permettant la régularité (au sens du respect des lois, règlements et normes internes), la sécurité et l'efficacité des opérations.

Le dispositif de sécurisation des risques repose sur des obligations d'implication de l'organe de direction, d'information de l'organe de surveillance, de couverture des risques, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôles, des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques, des reportings formalisés, des contrôles

permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et des contrôles périodiques réalisés par l'audit.

Gestion des risques

Conformément aux dispositions réglementaires et aux bonnes pratiques de la profession, la gestion des risques au sein de la Caisse Régionale repose sur une politique risques qui, elle-même s'appuie sur différentes politiques décrivant les objectifs de la Caisse Régionale et le dispositif de gestion et maîtrise des risques concernés. Chaque Politique est validée par le Conseil d'administration avec, au préalable, un Avis Risque Indépendant (ARI) émis par le Responsable de la Fonction gestion des Risques (RFGR).

La Caisse Régionale met en œuvre des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques adaptés à ses activités et à son organisation, faisant partie intégrante du dispositif de contrôle interne, dont il est périodiquement rendu compte à l'organe de direction, à l'organe de surveillance et aux Comités des Risques.

Des procédures d'alerte et d'escalade sont en place en cas d'anomalie significative et/ou prolongée.

Dispositif de contrôle interne en matière de plans de continuité d'activité et de sécurité des systèmes d'information

Le dispositif de contrôle interne mis en place permet d'assurer auprès des instances de gouvernance de la Caisse Régionale un reporting périodique sur la situation en matière de suivi des risques relatifs aux plans de continuité d'activité et à la sécurité des systèmes d'information.

Plans de continuité d'activité

En ce qui concerne les plans de secours informatique, les productions informatiques de la Caisse Régionale de Champagne Bourgognes sont hébergées sur le bi-site sécurisé Greenfield bénéficient structurellement de solutions de secours d'un site sur l'autre.

Ces solutions sont testées, de manière récurrente.

En ce qui concerne les plans de repli des utilisateurs, la Caisse Régionale dispose d'un dispositif qui couvre l'ensemble des processus essentiels de son activité, mis à jour à minima annuellement et régulièrement testé. Ce dispositif permet de garantir la continuité de de l'ensemble des activités essentiels de la Caisse Régionale.

Sécurité des systèmes d'information

La Caisse Régionale s'inscrit dans le dispositif du groupe Crédit Agricole qui a poursuivi le renforcement de sa capacité de résilience face à l'ampleur des risques informatiques et en particulier des cyber-menaces et ce, en termes d'organisation et de projets.

Une gouvernance sécurité Groupe est en place avec un Comité sécurité Groupe (CSG), faïtier décisionnaire et exécutoire, qui définit la stratégie sécurité Groupe par domaine en y intégrant les orientations des politiques sécurité, détermine les projets sécurité Groupe, supervise l'exécution de la stratégie sur la base d'indicateurs de pilotage des projets Groupe et d'application des politiques et enfin, apprécie le niveau de maîtrise du Groupe dans les quatre domaines relevant de sa compétence : plan de continuité des activités, protection des données, sécurité des personnes et des biens et sécurité des systèmes d'information.

En outre, ces orientations définies au niveau Groupe, font l'objet d'une déclinaison dans la Caisse Régionale de Champagne Bourgogne.

Les fonctions Manager des risques systèmes d'information (PRSI) et Chief Information Security Officer (CISO) sont déployées au sein de la Caisse Régionale : le MRSI, rattaché au RFGR, consolide les informations lui permettant d'exercer un second regard.



RISQUE DE CREDIT

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

Définition du défaut

La définition du défaut utilisée en gestion, identique à celle utilisée pour les calculs réglementaires, a évolué en 2021 en conformité avec les exigences prudentielles relatives au nouveau défaut dans les différentes entités du Groupe.

Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement de plus de 90 jours et supérieur aux seuils de matérialité réglementaires sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

L'engagement peut être constitué de prêts, de titres de créances ou de propriété ou de contrats d'échange de performance, de garanties données ou d'engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Prêts restructurés

Les restructurations au sens de l'EBA (forbearance) correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou plusieurs contrats de crédit, ainsi qu'aux refinancements, accordés en raison de difficultés financières rencontrées par le client.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'EBA a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructuré » pendant une période minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements prévus par les normes du Groupe (nouveaux incidents par exemple).

Dans ce contexte, les entités du Groupe ont mis en œuvre des solutions d'identification et de gestion de ces expositions, adaptées à leurs spécificités et à leurs métiers, selon les cas : à dire d'expert, algorithmique ou une combinaison de ces deux approches. Ces solutions ont été maintenues et adaptées autant que nécessaire au contexte de crise sanitaire, dans le respect des textes EBA. Ces dispositifs permettent également de répondre à l'exigence de production trimestrielle des états réglementaires sur cette thématique.

Les montants des expositions performantes en situation de *forbearance* au sens de l'ITS 2013-03 sont déclarés dans la note annexe 3.1. Les principes et méthodes comptables applicables aux créances sont précisés dans la note annexe 1.2 des états financiers consolidés.

I. Objectifs et politique

La prise de risque de crédit par la Caisse Régionale s'inscrit dans le cadre de l'appétence au risque et est encadrée par la politique générale crédit ainsi que les politiques sectorielles de la Caisse Régionale qui décrivent les limites globales applicables, les critères d'intervention (notamment type de contreparties autorisées, nature et maturité des produits autorisés, sûretés exigées) et le schéma de délégation de décision. Le respect de ces politiques relève de la responsabilité des métiers et est contrôlé par les responsables des Risques et contrôles permanents.

Description des organes définissant et approuvant les stratégies risques crédit :

- Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale, composé d'administrateurs élus, avalise les orientations générales de la Caisse régionale et les politiques d'intervention crédit de chaque marché présentées par la Direction Générale.
- Le Comité de Direction de la Caisse régionale, composé par la Direction Générale et les directeurs d'activités propose les orientations générales et les politiques crédits de la Caisse régionale au Conseil d'Administration, les formalise dans le cadre de procédures puis les met en application dans les services et réseaux d'agences.

Description de la politique en matière de risques crédit :

Cette politique agence les repères, règles et modalités de gouvernance pour assurer la coordination des politiques d'engagements et organiser les reportings de suivi pour la Direction Générale et le Conseil d'Administration de la Caisse Régionale nécessaires à la maîtrise de l'activité crédit et de ses risques en relation avec les ambitions de la Caisse régionale. Elle se décline en une politique générale et 5 politiques sectorielles.

L'ensemble des évolutions concernant la politique crédit de la Caisse Régionale en 2022 ont été validées par le Conseil d'Administration.

Le respect et le suivi de la stratégie risque :

Chaque Direction d'activité actrice dans la filière Crédit est responsable de la mise en application et du respect des termes et limites fixés par les orientations générales et les politiques d'octroi. Elles réalisent et rendent compte de leurs contrôles de niveau 1 et 2.

Le contrôle de l'application est sous la responsabilité du Responsable Fonction Gestion des Risques (RFGR) et de l'unité Contrôle Général des Risques (CGR) :

- outils Bâle II : en charge du suivi et du pilotage des dispositifs de notation et de pondération dans la Caisse régionale,
- contrôle général des risques Crédit : en charge des contrôles relatifs au respect des règles de la politique d'intervention crédit de la Caisse régionale, des revues de portefeuille et de l'examen périodique de zones de risques détectés,
- contrôle permanent : en charge de la centralisation des contrôles relatifs aux procédures, réalisés au niveau 1 et 2 par les directions, unités et agences.

Par ailleurs, le contrôle périodique effectue des missions d'audit sur les crédits, par l'examen des procédures crédits, la vérification de la conformité des dispositifs Bâle II et les audits agences.

☑ **Diversification des risques de contrepartie :**

La Caisse régionale étant une banque commerciale généraliste, ses risques crédits sont par essence diversifiés dans sa clientèle multi-départementale. Cependant, elle veille à éviter des concentrations de risque sectoriel, ou relevant de segments de clientèle, en instaurant :

- des limites de division et de concentration des risques fonction de ses fonds propres RSE et du résultat dégagé,
- des limites d'exposition totale distinctes pour les LBO/ FSA/ CEL et syndications
- des contre-garanties internes ou externes dès lors que la dimension du risque le nécessite (exemple FONCARIS)

Le suivi de la diversification est appréhendé à l'octroi ou au renouvellement du crédit. Il fait l'objet d'un point de contrôle permanent.

II. Gestion du risque de crédit

1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement et de la façon la plus efficiente de structurer l'opération, notamment en termes de sûretés et de maturité. Elle doit s'inscrire dans la stratégie risques de la Caisse régionale et dans le dispositif de limites en vigueur, tant sur base individuelle que globale.

D'une manière générale, tout délégataire doit se situer dans un schéma de décision en fonction du marché dont relève la contrepartie. Sur les marchés professionnels, agriculteurs, entreprises, collectivités publiques et promotion immobilière, le schéma oriente la décision sur un délégataire compétent, en fonction d'exclusions (intégrées aux supports d'octroi), de limites d'engagements par contrepartie et du niveau de risque Bâle II. Sur les marchés de l'habitat et de la consommation, le schéma est fonction d'exclusions, du résultat d'un outil de scoring (respectivement habitat et CA Consumer Finance (CACF)) et du montant de l'opération et de l'encours total porté par l'emprunteur.

Les exclusions ne sont pas des conditions d'exclusions de financement, mais visent à orienter la décision sur des délégataires compétents pour se prononcer sur des situations risquées ou hors politique d'intervention.

Elles sont :

- générales : interdit bancaire, contentieux...
- préventives : revenu minimum, solvabilité, capacité de remboursement, ...
- Sectorielles, selon une segmentation interne du risque des secteurs d'activité.:

Ainsi en cas d'exclusion, une demande peut être refusée dès son dépôt ou décidée par un délégataire supérieur si l'étude circonstanciée est favorable. Certaines exclusions générales (territorialité) et préventives (installations Jeunes Agriculteurs) relèvent directement des Comités territoriaux ou des engagements Caisse régionale selon les Marchés.

Les dossiers les plus importants où les secteurs sont considérés comme sensibles sont étudiés au sein d'un pré-comité dédié (Marché des Entreprises) ayant pour ambition de donner un avis de 2ème regard. En outre, dès lors que les dossiers répondent à certains critères, ils sont soumis à un pré-comité élargi (Direction générale Adjointe, Directeur du Marché des Entreprises, RFGR) avant passage en Comité des Engagements, un avis risque

indépendant étant alors systématiquement émis par l'unité de contrôle général des risques. Les dossiers Entreprises dépassant les limites d'intervention sont décidés par le Conseil d'Administration.

2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

2.1 Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

En tant qu'entité du groupe Crédit Agricole, la Caisse régionale utilise deux dispositifs normalisés par Crédit Agricole SA, pour répondre aux nouvelles recommandations en matière d'exigences en fonds propres Bâle II.

- sur le périmètre de la banque de détail (clientèle des particuliers, de l'agriculture, des professionnels), la Caisse régionale applique la méthodologie Notation Avancée (IRBA), fondée sur des modèles statistiques, et reconnue par le Régulateur depuis fin 2007 pour être employée dans le calcul des exigences en fonds propres,
- sur le périmètre de la grande clientèle (entreprises, collectivités publiques, promotion immobilière), la Caisse régionale utilise les méthodologies de notation Fondation (IRBF) du Groupe, considérant des critères quantitatifs et qualitatifs au niveau d'un outil d'analyse (ANADEFI), afin d'élaborer une Notation de référence à dire d'expert. Ce dispositif est inscrit dans la démarche d'homologation auprès de l'ACPR.

Le dispositif de notation doit permettre de consolider les engagements par note et de définir des processus homogènes de gestion des risques (politiques de crédit, délégations...), sur la base de grades de notation identiques, quelle que soit l'entité ou la méthode de notation. D'où la définition d'une échelle de notation unique pour la Grande Clientèle. Chaque note de l'échelle maître est définie par une probabilité de défaut au travers du cycle. L'échelle maître est constituée de deux parties : d'une part, 13 notes (A+ à E-) qualifiant les contreparties qui ne sont pas en défaut, d'autre part, deux notes (F et Z) qualifiant les contreparties en défaut. Par ailleurs, une table de correspondance entre la notation Groupe et les diverses Agences de Notation a été définie au niveau du Groupe Crédit Agricole.

CORRESPONDANCES ENTRE LA NOTATION GROUPE ET LES AGENCES DE NOTATION

Groupe Crédit Agricole	A+	A	B+	B	C+	C	C-	D+	D	D-	E+	E	E-
S&P / Fitch	AAA	AA+	AA / AA-	A+ / A / A-	BBB+	BBB	BBB-	BB+ / BB	BB-	B+ / B	B-	CCC+	CCC / CCC-
Moody's	Aaa	Aa1	Aa2	Aa3 / A1 / A2 / A3	Baa1	Baa2	Baa3	Ba1 / Ba2	Ba3	B1 / B2 / B3	Ca1	Ca2	Ca3 / Ca / C
PD de Référence	(0% - 0,01%)	(0,01% - 0,02%)	(0,02% - 0,04%)	(0,04% - 0,10%)	(0,10% - 0,20%)	(0,20% - 0,30%)	(0,30% - 0,60%)	(0,60% - 1,00%)	(1,00% - 1,90%)	(1,90% - 4,90%)	(4,90% - 11,80%)	(11,80% - 19,80%)	(19,80 - 100%)

La grande clientèle regroupe principalement les États souverains et Banques centrales, les entreprises, les collectivités publiques, les financements spécialisés, ainsi que les banques, les assurances, les sociétés de gestion d'actifs et les autres sociétés financières. Chaque type de grande clientèle bénéficie d'une méthode de notation interne propre, adaptée à son profil de risque, s'appuyant sur des critères d'ordre financier et qualitatif. Concernant la grande clientèle, les entités du Groupe Crédit Agricole disposent de méthodologies communes de notation interne. La notation des contreparties s'effectue au plus tard lors d'une demande de concours et est actualisée à chaque renouvellement ou lors de tout événement susceptible d'affecter la qualité du risque. L'affectation de la note doit être

approuvée par une unité indépendante du Front Office. Elle est revue au minimum annuellement. Afin de disposer d'une notation unique pour chaque contrepartie, une seule entité du Groupe Crédit Agricole assure la responsabilité de sa notation pour le compte de l'ensemble des entités accordant des concours à cette contrepartie.

Le déploiement généralisé des systèmes de notation interne permet aux entités du Groupe Crédit Agricole de mettre en place une gestion des risques de contrepartie qui s'appuie sur des indicateurs de risque conformes à la réglementation prudentielle en vigueur. Sur le périmètre de la grande clientèle, le dispositif de notation unique (outils et méthodes identiques, données partagées) mis en place depuis plusieurs années a contribué au renforcement du suivi des contreparties notamment des contreparties communes à plusieurs entités du Groupe. Il a aussi permis de disposer d'un référentiel commun sur lequel s'appuient les normes et procédures, les outils de pilotage, le dispositif d'alertes et les politiques de provisionnement des risques.

Au sein de la Caisse, afin de répondre aux attendus du régulateur en matière d'indépendance de la notation concernant la grande clientèle : toute note corporate est validée par un expert notation rattaché à l'unité Contrôle Général des Risques (CGR). Les validations de notes « up-gradées » font l'objet d'un schéma délégué dédié.

Qu'il s'agisse de la grande clientèle ou de la clientèle de détail, le dispositif de surveillance sur l'ensemble du processus de notation porte sur :

- les règles d'identification et de mesure des risques, en particulier les méthodes ;
- l'uniformité de mise en œuvre de la gestion du défaut sur base consolidée ;
- la correcte utilisation des méthodologies de notation interne ;
- la fiabilité des données support de la notation interne.

Le Comité normes et méthodologies Groupe, entre autres, s'assure du respect de ces principes en particulier lors de la validation des méthodologies de notation et de leurs backtestings annuels.

Par ailleurs, l'ensemble des entités du Groupe continuent de porter leurs efforts d'amélioration du dispositif de pilotage des risques sur :

- la gestion des tiers et des groupes, qui a pour objet de garantir la correcte identification des tiers et groupes porteurs de risque au sein des entités et d'améliorer la gestion transverse des informations sur ces tiers et groupes de risque, indispensable au respect de l'unicité de la notation et à l'affectation homogène des encours aux portefeuilles bâlois ;
- le processus d'arrêté, qui vise à garantir la qualité du processus de production du ratio de solvabilité.

2.2 Mesure du risque de crédit

Quel que soit le dispositif, la mesure du risque s'effectue sur un périmètre normalisé : le groupe de risque Bâle II. Les données de chacun des partenaires qui le composent (caractéristiques d'activité, juridiques et financières, le fonctionnement de ses comptes, engagements et épargne) sont mesurées mensuellement par des logiciels nationaux pour produire un grade de risque de défaillance de la contrepartie à un an.

L'exposition crédit comprend les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés, à l'exception des opérations de marché (dérivés, position en cash) et des encours détenus par les autres entités de financement du Crédit Agricole.

A ce stade, la mesure du risque est évaluée exhaustivement et qualitativement. Des alertes sont générées en cas d'anomalies de partenaires, d'encours et d'absence de données essentielles.

Par ailleurs, le rapprochement mensuel comptable (PCCA PCCI ; N1 N2 N3), entre les encours prêts de la balance comptable et ceux traités par les dispositifs risques Bâle II, permet de qualifier l'exhaustivité de la mesure des engagements. La méthodologie appliquée est celle recommandée par Crédit Agricole SA. Elle couvre aujourd'hui les créances bilan et hors bilan avec les pistes d'audit nécessaires.

3. Dispositif de surveillance des engagements

Des règles de division des risques, de fixation des limites, des processus spécifiques d'engagements et de critères d'octroi sont mises en place dans le but de prévenir toute concentration excessive du portefeuille et de limiter l'impact de toute dégradation éventuelle.

La surveillance du risque crédit de la Caisse régionale repose sur une triple approche :

- une approche par les performances comptables et Bâle II, sur laquelle des tableaux de bord mensuels sont élaborés et des indicateurs suivis en historique,
- une approche de contrôles permanents portant sur le respect des règles et processus d'engagement définis dans le cadre de politique crédit de la Caisse régionale et notamment sur le respect des limites (concentration, division des risques)
- une approche de revues de portefeuilles permettant de suivre les risques importants et leur prise en considération (Grands Risques et Risques Forts).

Les tableaux de bord :

Les mesures du risque de contrepartie sont réalisées par deux dispositifs Bâle II : LUC et Gérico. Elles sont historisées sous infocentre pour confectionner les tableaux de bord de gestion incluant divers indicateurs risques et notamment des indicateurs Bâlois (EL/EAD, RWA/EAD, taux de défaut, taux de CDL, taux de risques sensibles, taux de couverture par les provisions...). Après segmentation (réseau, marché, financement, secteur, critères de la politique des risques de la Caisse régionale), ces données permettent de localiser les zones sensibles de la Caisse régionale, de définir des revues risque et d'établir des actions concrètes d'évolution des pratiques et politiques.

Un bilan du risque de crédit est établi et sa synthèse est présentée à la Gouvernance mensuellement en Comité de Direction et trimestriellement en Comité des Risques, en Conseil d'Administration.

3.1 Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

Le suivi des concentrations individuelles par marché s'effectue sur un périmètre normalisé, le groupe de risque Bâle II. Ce suivi ainsi que le rapprochement des limites internes mentionnées ci-dessus (seuils en EAD Bâle II) sont réalisés à trois niveaux :

- par le marché, dans le respect des politiques d'intervention crédit officielles. Il s'agit de contrôles internes à la décision et de vérifications mensuelles dans le cadre des contrôles permanents de premier niveau,

- par le contrôle général des risques, lors de ses contrôles mensuels des limites de division et de concentration, reportés dans l’outil de contrôle permanent,
- lors des revues risques sur les contreparties majeures de la Caisse régionale, les revues risques « forts » et les revues détection.

Les nouvelles contreparties au-delà des normes de concentration des risques doivent faire l’objet de présentation en Comité des Engagements CR accompagnées d’un avis risque indépendant émis par l’unité de contrôle général des risques s’agissant des entreprises les plus importantes de la Caisse régionale.

En outre, la filière risques de la Caisse Régionale transmet trimestriellement à la Direction des risques et contrôles permanents du Groupe le reporting de ses engagements les plus importants à travers la « Déclaration des Grands Risques ».

3.2 Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Des revues périodiques de portefeuille étoffent le processus de surveillance et permettent ainsi d’identifier les dossiers qui se dégradent, d’actualiser la notation des contreparties, d’opérer le suivi des stratégies risques et de surveiller l’évolution des concentrations.

Les revues de portefeuille et de suivi sectoriel ainsi que les revues de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance sont définies au sein de la Caisse Régionale.

Par ailleurs, sont identifiés par algorithme dans le Système d’Information et à dire d’expert les cas de forbearance, qui concernent les contrats dont l’échéancier a été modifié pour raison de risque ainsi que les nouveaux crédits octroyés destinés à éviter des impayés sur des crédits existants.

Les revues ont été adaptées depuis le second trimestre 2020, conformément aux préconisations Groupe, afin de prendre en compte en particulier la nouvelle définition du défaut et le contexte spécifique de crise.

3.3 Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Les contreparties défaillantes ou sous surveillance font l’objet d’une gestion rapprochée par les métiers, en liaison avec les responsables des Risques et contrôles permanents. Elles font l’objet d’un suivi à travers des revues dédiées, et font l’objet de schémas délégataires spécifiques.

3.4 Processus de suivi des risques de crédit sur base consolidée

Les principaux indicateurs de suivi du risque crédit consolidé, complétés d’analyses spécifiques le cas échéant sont présentés trimestriellement au Comité des Risques et Conseil d’Administration.

Enfin, les principaux indicateurs risques sont portés à la connaissance des membres du comité de Direction à travers le « point risques mensuel ».

3.5 Processus de surveillance et de gestion du risque pays

Le risque pays est le risque que les conditions économiques, financières, politiques, juridiques ou sociales d'un pays affectent les intérêts financiers de la Banque. Il ne constitue pas une nature de risque différente des risques "élémentaires" (crédit, marché, opérationnel) mais une agrégation des risques résultant de la vulnérabilité à un environnement politique, social, macroéconomique, et financier spécifique. Le concept de risque pays recouvre l'évaluation de l'environnement global d'un pays, par opposition au risque souverain, qui concerne le risque de contrepartie relatif à un État.

Le système d'appréciation et de surveillance du risque pays au sein du groupe Crédit Agricole est fondé sur une méthodologie propre de notation. La notation interne des pays repose sur des critères de solidité financière de l'État, du système bancaire et de l'économie, de capacité et volonté à payer, de gouvernance et de stabilité politique.

La Caisse régionale n'a pas spécifiquement de risque pays à gérer.

3.6 Stress tests de crédit

La considération de stress scénarii fait l'objet d'une démarche nationale sous l'égide de Crédit Agricole SA.

Le dispositif stress test pour le risque de crédit s'appuie principalement sur des modèles satellites qui relient l'évolution des paramètres de risques de crédit aux variables macroéconomiques et financières. Ces modèles font l'objet d'une revue indépendante et sont validés par le Comité Normes et Méthodologies au même titre que les modèles Bâlois. En complément, chaque année, le dispositif quantitatif de stress test est backtesté.

En cohérence avec la méthodologie EBA, les stress tests pour le risque de crédit s'appuient sur les paramètres Bâlois (PD, LGD, EAD) et visent à estimer l'évolution du coût du risque incluant le provisionnement sur les actifs non en défaut et également l'impact en emploi pondéré.

Un stress test crédit global est réalisé a minima annuellement dans le cadre budgétaire. Les travaux, coordonnés par la DRG, concernent l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole et l'ensemble des portefeuilles bâlois, qu'ils soient traités réglementairement en méthode IRB ou en méthode Standard. L'horizon d'analyse est fixé à 3 ans. Les résultats des stress tests crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2). Ils sont présentés en Comité de Contrôle Interne et communiqués au Conseil d'Administration de la caisse régionale dans le cadre du Comité des Risques.

Les résultats des stress tests crédit globaux sont utilisés dans le cadre du calcul du capital économique (Pilier 2).

4. Mécanismes de réduction du risque de crédit

Garanties reçues et sûretés

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de crédit.

Les garanties contractualisées sont valorisées sur la base des actes et expertises au dossier, le cas échéant par un expert externe. Elles sont référencées dans le logiciel GREEN afin d'être gérées selon les recommandations Bâle II. Les outils systèmes Bâle II déterminent l'éligibilité, le taux de perte applicable à la créance et l'assiette retenue pour le calcul de la perte attendue. Chaque créance est alors affectée dans une classe de pondération par l'outil de gestion des risques Gérico, lequel effectue la quantification du risque pondéré brut selon les courbes de risques normées par le Régulateur. Chaque étape du process est contrôlée, les créances en anomalie étant mesurées prudemment en méthode standard.

La revalorisation des garanties est automatisée selon des règles, des profils d'érosion et des indices nationaux ou peut s'effectuer à dire d'expert. Les titres nantis gérés au sein du Groupe Crédit Agricole sont ainsi actualisés mensuellement par les valeurs communiquées par la filiale dépositaire, celle des biens hypothéqués suit des indices immobiliers et les véhicules gagés sont amortis selon des profils de CA Leasing.

Cette gestion intègre la pondération des tiers garants majeurs de la Caisse régionale (FONCARIS, CAMCA, Bpifrance Financement...) et les garanties éligibles par leur nature ou à dire d'expert. Elle procure un environnement de contrôle sur ces aspects pour les fiabilisations nécessaires, le suivi de la valorisation et l'intégration au calcul du risque pondéré.

Lorsqu'un dossier client est transmis au service recouvrement amiable ou contentieux, les garanties sont réexaminées et revalorisées par application de décotes prudentielles afin d'élaborer les provisions pour risque avéré. Des revues périodiques des stocks défauts et des créances douteuses permettent de contrôler et, le cas échéant, de réajuster le provisionnement.

STRUCTURE DES GARANTIES 31/12/2022							
	Montant EAD	% Sûretés réelles	% Sûretés personnelles	% Contre garanties Organismes spécialisés	% Dailly	% Autres garanties	% Sans garantie
ENTREPRISE	2 811 301 795	45,63%	16,71%	10,41%	0,04%	1,24%	25,96%
COLLECTIVITE PUBLIQUE	843 315 903	3,37%	3,52%	0,00%	0,00%	0,00%	93,11%
PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER	182 400 417	80,50%	6,22%	0,00%	0,00%	3,30%	9,98%
PROFESSIONNEL	2 040 597 201	58,24%	16,40%	11,32%	0,00%	0,35%	13,69%
AGRICULTEUR	2 858 228 699	16,39%	38,72%	4,67%	0,00%	1,51%	38,70%
ASSOCIATION	6 915 436	27,94%	8,81%	0,29%	0,00%	0,00%	62,95%
PARTICULIER	6 784 352 892	41,66%	2,29%	44,73%	0,00%	0,00%	11,32%
NON RENSEIGNE	2 576	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	100,00%

III. Expositions

1. Exposition maximale

L'exposition maximale au risque de crédit de la Caisse Régionale correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple, les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation selon IAS 32). Elle est présente dans la note 3.1 des états financiers consolidés.

Actifs financiers soumis aux exigences de dépréciation

	Au 31 décembre 2022					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	10 470					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur les établissements de crédit						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur la clientèle						
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Titres de dettes	10 470					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Actifs financiers au coût amorti	13 991 238	4 472	3 897 171	534 296	5 104 511	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	89 855	4 472	19 345	4 024	38 141	
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	91 828					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Prêts et créances sur la clientèle	13 389 963	4 472	3 897 171	534 296	5 104 511	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	89 855	4 472	19 345	4 024	38 141	
Titres de dettes	509 447					
dont : actifs dépréciés en date de clôture						
Total	14 001 708	4 472	3 897 171	534 296	5 104 511	
dont : actifs dépréciés en date de clôture	89 855	4 472	19 345	4 024	38 141	

	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	16 489	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur les établissements de crédit	□	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	□	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Titres de dettes	16 489	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Actifs financiers au coût amorti	13 123 498	535	3 711 533	448 446	4 682 156	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	80 801	535	21 137	3 167	35 574	□
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	16 684	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Prêts et créances sur la clientèle	12 644 716	535	3 711 533	448 446	4 682 156	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	80 801	535	21 137	3 167	35 574	□
Titres de dettes	462 098	□	□	□	□	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	□	□	□	□	□	□
Total	13 139 987	535	3 711 533	448 446	4 682 156	□
dont : actifs dépréciés en date de clôture	80 801	535	21 137	3 167	35 574	□

Engagements hors bilan soumis aux exigences de provisionnement

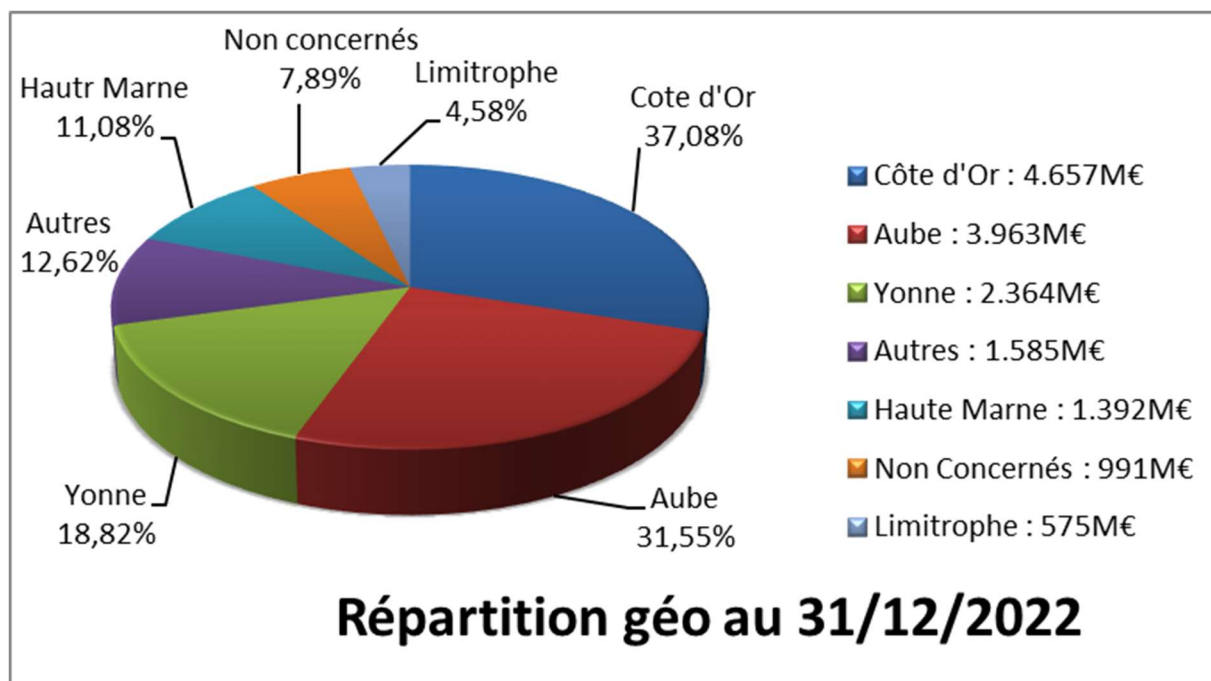
	Au 31 décembre 2022					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	426 056	□	□	□	1 529	□
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 018	□	□	□	□	□
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 686 823	□	85 544	54 627	254 104	□
dont : engagements provisionnés en date de clôture	2 737	□	13	107	811	□
Total	2 112 879	□	85 544	54 627	255 633	□
dont : engagements provisionnés en date de clôture	3 755	□	13	107	811	□

	Au 31 décembre 2021					
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit				
		Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautions et autres garanties financières	Dérivés de crédit
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	419 625	□	□	□	□	□
dont : engagements provisionnés en date de clôture	216	□	□	□	□	□
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	1 445 561	□	72 029	45 106	184 607	□
dont : engagements provisionnés en date de clôture	3 074	□	50	440	1 018	□
Total	1 865 186	□	72 029	45 106	184 607	□
dont : engagements provisionnés en date de clôture	3 290	□	50	440	1 018	□

2. Concentration

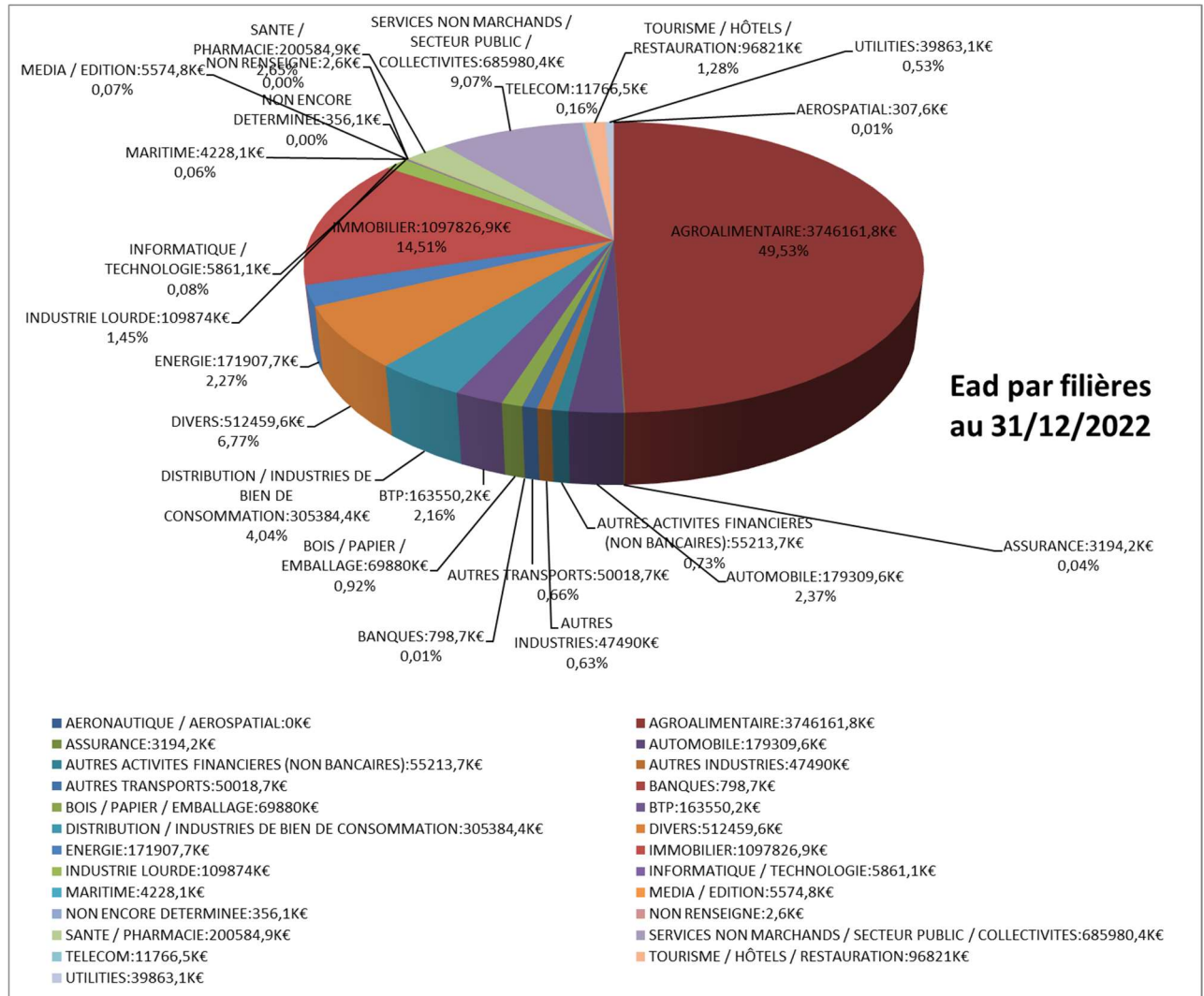
2.1 Diversification du portefeuille par zone géographique

La répartition géographique du portefeuille est la suivante au 31 décembre 2022 :



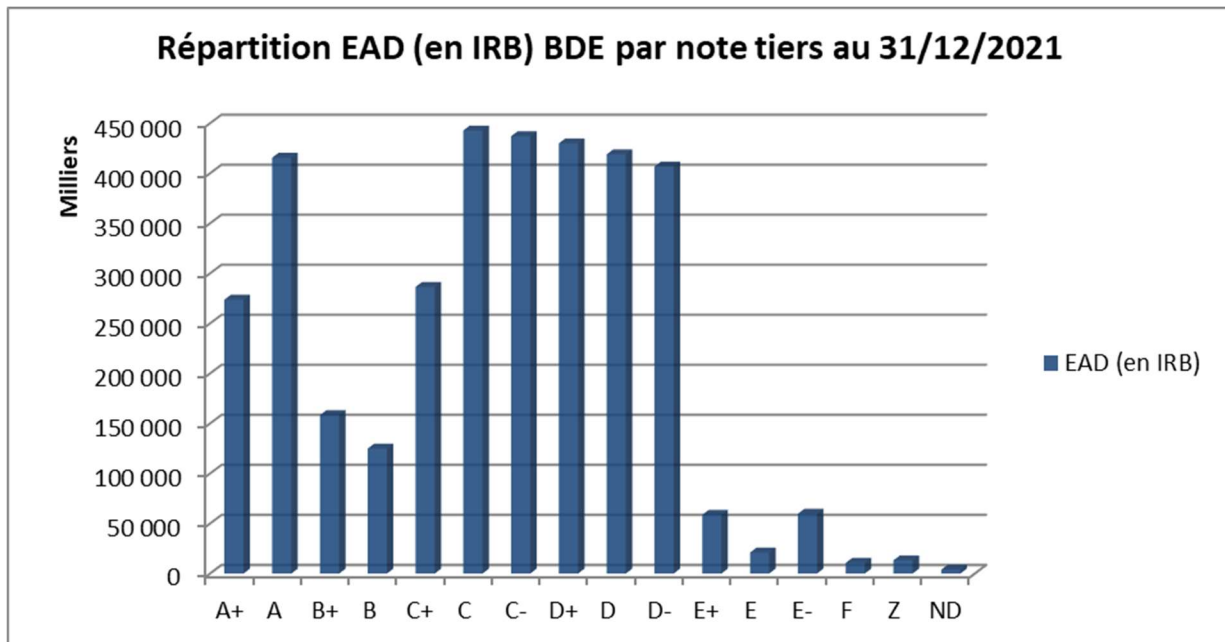
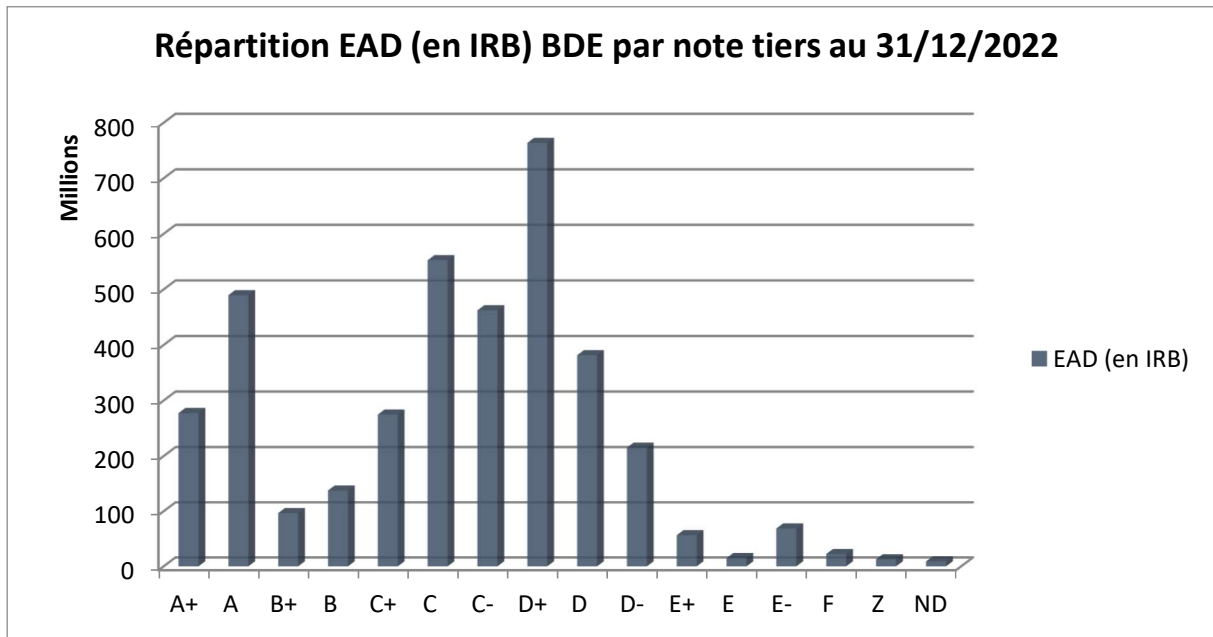
2.2 Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

La ventilation du portefeuille global au 31 décembre 2022 demeure selon une vue d'ensemble globalement stable par rapport à l'année 2021 et demeure dominée par l'Agroalimentaire.



3. Qualité des encours

3.1 Analyse des encours par notation interne



La politique de notation interne vise à couvrir l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques, promotion immobilière). Les graphiques ci-dessus présentent la ventilation de l'exposition au défaut (EAD) de ces encours par grade Bâle II au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021.

3.2 Dépréciation et couverture du risque

La politique de couverture des risques de pertes repose sur deux natures de dépréciation :

Dépréciation du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles déduction faite de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Dépréciation en application de la norme IFRS9

Par ailleurs, sont enregistrées des dépréciations pour perte de crédit, en application de la norme IFRS 9, consécutives à une dégradation significative de la qualité de crédit pour une transaction ou un portefeuille. Ainsi, ces dépréciations visent à couvrir la dégradation du profil de risque des engagements sur certains secteurs d'activité économique ou certaines contreparties non en défaut mais du fait de leur notation dégradée. Ces dépréciations sont calculées essentiellement sur des bases statistiques fondées sur le montant de pertes attendues jusqu'à la maturité des transactions, utilisant les critères bâlois d'estimation des probabilités de défaut (PD) et des pertes en cas de défaut (Loss Given Default – LGD).

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
(en milliers d'euros)									
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	7 498 617	57 587		7 556 204	7 028 151	79 315		7 107 463
	0,5% < PD ≤ 2%	1 166 164	307 180		1 473 344	1 090 756	264 075		1 354 831
	2% < PD ≤ 20%	428 495	627 385		1 055 880	447 551	604 648		1 052 199
	20% < PD < 100%		28 849		28 849		18 201		18 201
	PD = 100%			147 177	147 177			156 356	156 356
Total Clientèle de détail		9 093 276	1 021 001	147 177	10 261 454	8 566 455	966 239	156 356	9 689 050
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	2 591 665	6 842		2 598 507	2 458 042	11 925		2 469 967
	0,6% < PD < 12%	1 001 321	247 113		1 248 434	911 808	193 444		1 105 252
	12% ≤ PD < 100%		79 076		79 076		63 081		63 081
	PD = 100%			72 991	72 991			54 063	54 063
Total Hors clientèle de détail		3 592 986	333 031	72 991	3 999 008	3 369 850	268 450	54 063	3 692 363
Dépréciations		- 32 389	- 106 522	- 130 313	- 269 224	- 28 431	- 99 866	- 129 618	- 257 915
Total		12 653 873	1 247 510	89 855	13 991 238	11 907 874	1 134 823	80 801	13 123 498

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021			
		Valeur comptable				Valeur comptable			
		Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)			Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
(en milliers d'euros)									
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	□	□		□	□	□		□
	0,5% < PD ≤ 2%	□	□		□	□	□		□
	2% < PD ≤ 20%	□	□		□	□	□		□
	20% < PD < 100%		□		□		□		□
	PD = 100%			□	□			□	□
Total Clientèle de détail		□	□	□	□	□	□	□	□
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	10 470	□		10 470	16 489	□		16 489
	0,6% < PD < 12%	□	□		□	□	□		□
	12% ≤ PD < 100%		□		□		□		□
	PD = 100%			□	□			□	□
Total Hors clientèle de détail		10 470	□	□	10 470	16 489	□	□	16 489
Total		10 470	□	□	10 470	16 489	□	□	16 489

Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021				
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement				
		Engagements sains		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)				Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	653 954	704		654 658	599 412	214		599 626	
	0,5% < PD ≤ 2%	110 814	6 012		116 826	107 962	4 547		112 509	
	2% < PD ≤ 20%	54 975	30 166		85 141	48 699	31 461		80 160	
	20% < PD < 100%		816		816		433		433	
	PD = 100%			1 441	1 441			2 190	2 190	
Total Clientèle de détail		819 743	37 698	1 441	858 882	756 073	36 655	2 190	794 918	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	499 085	3 708		502 793	407 491	2 953		410 444	
	0,6% < PD < 12%	266 067	63 560		329 627	220 320	23 481		243 801	
	12% ≤ PD < 100%		4 455		4 455		4 899		4 899	
	PD = 100%			1 696	1 696			1 355	1 355	
Total Hors clientèle de détail		765 152	71 723	1 696	838 571	627 811	31 333	1 355	660 499	
Provisions (1)		- 4 604	- 5 626	- 400	- 10 630	- 4 074	- 5 311	- 471	- 9 856	
Total		1 580 291	103 795	2 737	1 686 823	1 379 810	62 677	3 074	1 445 561	

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2022				Au 31 décembre 2021				
		Montant de l'engagement				Montant de l'engagement				
		Engagements sains		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Total	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)				Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	10 899	□		10 899	14 202	□		14 202	
	0,5% < PD ≤ 2%	6 883	976		7 859	4 381	1 017		5 398	
	2% < PD ≤ 20%	1 263	1 906		3 169	1 729	1 770		3 499	
	20% < PD < 100%		50		50		33		33	
	PD = 100%			58	58			1 568	1 568	
Total Clientèle de détail		19 045	2 932	58	22 035	20 312	2 820	1 568	24 700	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	354 138	□		354 138	351 479	□		351 479	
	0,6% < PD < 12%	33 759	10 958		44 717	36 050	5 788		41 838	
	12% ≤ PD < 100%		6 763		6 763		4 351		4 351	
	PD = 100%			1 941	1 941			201	201	
Total Hors clientèle de détail		387 897	17 721	1 941	407 559	387 529	10 139	201	397 869	
Provisions (1)		- 563	- 1 994	- 981	- 3 538	- 476	- 915	- 1 553	- 2 944	
TOTAL		406 379	18 659	1 018	426 056	407 365	12 044	216	419 625	

(1) Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

4. Coût du risque

En 2022, le coût du risque dans les comptes sociaux constitue une charge de 21,36 M€, contre 4,48 M€ en 2021.

Le coût du risque est essentiellement représentatif des efforts de provisionnement, tant pour le provisionnement individuel des créances douteuses que pour les provisions IFRS9 2021 est caractérisé par un taux de créances douteuses très faible.

Au niveau des comptes consolidés, le détail de la constitution du coût du risque est présenté en note 4.9 de l'annexe aux comptes consolidés.

IV. Application de la norme IFRS9

1. Evaluation du risque de crédit

Dans le contexte de crise sanitaire et économique liée à la COVID-19, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au 31/12/2022

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2022, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2025.

Ces quatre scénarios ont été élaborés en octobre 2022. Ils intègrent des hypothèses différenciées sur les effets du conflit russo-ukrainien, du choc inflationniste subi notamment par la zone euro et du resserrement monétaire opéré par les banques centrales.

Pour rappel, les projections macro-économiques s'appuient en point de départ sur une fin d'année 2021 qui a enregistré une forte croissance du PIB en zone euro et aux Etats-Unis mais également le démarrage d'un choc d'inflation. Les projections pour 2023 et les années suivantes sont décrites dans les différents scénarios suivants.

Le premier scénario, qui est le scénario central,

Ce scénario, pondéré à 50%, prévoit une guerre russo-ukrainienne intense et un processus de paix encore lointain.

Forte accélération de l'inflation en zone euro :

L'inflation dans la zone euro en 2022 s'est établie à 8,3% en moyenne annuelle. Elle décélèrerait en 2023 pour atteindre 6,7% en moyenne. Les hausses des prix énergétiques seraient en effet moindres et la demande nettement ralentie, mais les effets de second tour continueraient d'opérer (prix alimentaires et manufacturés). L'inflation en France y est plus modérée grâce au bouclier tarifaire. Ce choc d'inflation est lié à la reprise post Covid-19 et au conflit russo-ukrainien, avec un choc sur les prix énergétiques (notamment une envolée des prix du gaz, du fait de la très forte réduction des importations de gaz russe par l'Europe) et une forte hausse des prix des intrants (métaux, produits agricoles...). Plus globalement on constate une hausse des coûts intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement, une perturbation des chaînes de valeur et des risques de pénurie dans certains secteurs.

Ces chocs conduisent à une révision à la baisse de la croissance en zone euro. La production dans certains secteurs est affectée par la hausse des coûts intermédiaires et les perturbations des chaînes de valeur. La rentabilité des entreprises est dégradée, d'où un freinage de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages est diminué par le choc inflationniste. Les hausses de salaires restent assez modérées et la confiance se détériore. Il existe toutefois un réservoir d'épargne pouvant amortir ces effets négatifs sur la consommation.

Les effets négatifs sur la demande sont en partie amortis par des mesures de soutien budgétaire. Au total, la croissance 2022 en zone euro reste élevée, 3,2%, via les effets d'acquis, mais elle est ramenée à 0,4% en 2023.

Ce choc inflationniste conduit à un resserrement des politiques monétaires.

Aux Etats-Unis, la Fed continue de relever ses taux d'intérêt de manière accélérée jusqu'au début de 2023 avant de les stabiliser. Les taux des Fed Funds, qui atteignaient 0,50% au T1 2022, seraient relevés jusqu'à 4,25% début 2023. Toutefois, les hausses de taux longs sont plus mesurées, avec même un léger repli en 2023 (ralentissement attendu de la croissance et freinage graduel de l'inflation).

En zone euro, le resserrement monétaire est plus prudent et moins rapide, l'inflation ayant augmenté plus tardivement. Après avoir stabilisé son bilan, la BCE commence à relever ses taux directeurs en juillet 2022 et va continuer à les relever en 2023, jusqu'à 2,25% pour le taux de dépôt et 2,75% pour le taux refi, avant de les stabiliser.

Les taux longs montent en zone euro en 2022, mais assez modérément, et baissent légèrement en 2023. La courbe des taux s'inverse à mesure que la BCE progresse dans son ajustement monétaire. Les spreads s'écartent en particulier en Italie mais la BCE s'emploiera à corriger des écartements injustifiés des spreads.

Le deuxième scénario, « adverse modéré »

Ce scénario, **pondéré à 35%**, reprend le scénario de crise gazière demandé par la BCE en septembre 2022.

Déclenchement de la crise : On suppose une rupture totale des approvisionnements de gaz russe en Europe début 2023 et de fortes difficultés pour compenser cet arrêt, avec notamment une offre de gaz naturel liquéfié insuffisante. De plus, l'hiver 2023 est très rigoureux. Les Etats européens déclenchent en conséquence des plans de rationnement du gaz qui affectent surtout l'industrie.

Choc d'inflation marqué en 2022 et 2023 : Ces difficultés entraînent les prix du gaz en Europe en 2023 à des niveaux très élevés, en raison d'une forte consommation énergétique (liée notamment au climat) et d'une offre de gaz clairement insuffisante. Cela se répercute sur les prix de l'électricité – du fait également des difficultés persistantes pour l'industrie nucléaire française. L'inflation moyenne en zone euro est prévue à 8,8% en 2023, soit 2,1 points de plus que dans le scénario central.

Les mesures de rationnement réduisent l'activité des secteurs fortement dépendants du gaz. De plus, pour certaines entreprises, la flambée des coûts énergétiques fragilise la rentabilité et conduit à des arrêts volontaires de production. L'investissement se replie (profitabilité en baisse et climat des affaires dégradé) et la consommation connaît un léger recul (pertes de pouvoir d'achat, détérioration du marché de l'emploi, mesures de soutien moins fortes qu'en 2022). Le PIB de la zone euro baisse en moyenne annuelle en 2023 (-0,7%).

Resserrement monétaire un peu plus marqué. La Fed et la BCE remontent leurs taux un peu plus rapidement que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. L'action de la BCE est cependant jugée par les marchés insuffisamment agressive et les taux souverains « core », incorporant une prime d'inflation, se redressent. A la différence du stress budgétaire (cf. quatrième scénario), il n'y a pas de chocs spécifiques France et Italie. Néanmoins, les spreads s'écartent modérément.

Le troisième scénario est légèrement plus favorable que le premier scénario

Dans ce scénario favorable, **pondéré à 5%**, il est supposé que les pressions de la Chine conduisent à un infléchissement de la position de la Russie à propos de l'Ukraine, puis à un cessez-le feu préalable à l'amorce de négociations. Les sanctions, tout en étant prolongées, sont alors allégées sur la Russie. Les prix énergétiques baissent assez rapidement en 2023. On observe une accalmie progressive sur les prix des métaux et des céréales, mais certaines chaînes de production restent durablement perturbées.

Dans la zone euro, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et

la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2023-2024.

Evolutions financières :

Les banques centrales ne baissent pas immédiatement la garde (on retient seulement une petite détente monétaire) mais les taux longs anticipent le repli de l'inflation et des taux courts. La BCE baisse légèrement ses taux directeurs en 2023. Le Bund est un peu en deçà du niveau retenu dans le scénario central, tandis que les spreads français et italiens sont un peu plus modérés. La Bourse et les marchés immobiliers sont bien orientés

Le quatrième scénario, le moins probable et le plus négatif, est celui utilisé dans le cadre du stress budgétaire (juillet 2022),
Scénario **pondéré à 10%**.

Cumul de chocs en 2023 : Le conflit russo-ukrainien s'enlise en 2023 et les sanctions contre la Russie sont accrues. La Chine affiche de manière plus explicite son soutien à la Russie ; des sanctions à l'encontre de la Chine sont en conséquence mises en place. L'hiver est très rigoureux en Europe au 1^{er} trimestre 2023. Par ailleurs, la France connaît une crise spécifique, avec de fortes contestations face à certaines réformes et des conflits sociaux très marqués du type crise des gilets jaunes ; le pays est bloqué. L'Italie est en crise également, la coalition de droite remet en cause les traités européens et un bras de fer est engagé avec la Commission européenne.

Choc inflationniste persistant en 2023. Les tensions sur les prix énergétiques persistent, notamment s'agissant du prix du gaz qui flambe. Les prix des produits alimentaires sont également en forte hausse. Le processus inflationniste à l'œuvre en 2022 dans le scénario « central » se répète ainsi en 2023 dans ce scénario de « stress ». L'inflation est très élevée en 2023 en zone euro comme en France.

Réponse vigoureuse des banques centrales. La Fed et la BCE poursuivent le resserrement monétaire en 2023 de façon plus accentuée que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. La BCE continue à relever ses taux assez nettement en 2023 (dépôt à 2,75 % et refi à 3,25% fin 2023). Les taux longs remontent à nouveau : le taux de swap à 10 ans de la zone euro atteint 3,25% fin 2023, le Bund 2,75%. En 2023 les spreads France et Italie s'élargissent nettement et atteignent de véritables niveaux de crise (*spread* OAT-Bund à 185 bp et *spread* BTP-Bund à 360 bp).

Récession en zone euro en 2023. Le PIB de la zone euro connaît un recul de l'ordre de 1,5%, tout comme celui de la France ou de l'Italie, Le taux de chômage remonte sensiblement ; les marchés boursiers se replient nettement (-35% pour le CAC 40 en 2023) et les marchés immobiliers connaissent une correction marquée en France et en Italie : entre -10% et -20% en cumul sur trois ans pour le résidentiel et -30% en cumulé pour l'immobilier commercial.

Les mesures de soutien ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Les mesures de soutien gouvernementales ont été prises en compte dans les projections IFRS 9 : le processus de projection des paramètres centraux de risque a été révisé dès 2020 afin de mieux refléter l'impact des dispositifs gouvernementaux dans les projections IFRS 9. Cette révision a eu pour conséquence d'atténuer la soudaineté de l'intensité de la crise, ainsi que la force de la relance et de la diffuser sur une période plus longue (trois ans c'est-à-dire jusqu'à 2022 inclus).

Les variables portant sur le niveau des taux d'intérêt et plus généralement toutes les variables liées aux marchés de capitaux, n'ont pas été modifiées car leurs prévisions intègrent déjà structurellement les effets des politiques de soutien.

Par ailleurs, depuis le T2 2022, les scénarios économiques relèvent un choc inflationniste inédit pouvant conduire à des reprises dans les modèles IFRS9 actuels.

Enfin, afin de prendre en compte des spécificités locales (géographiques et/ou liées à certaines activités/métiers), des compléments sectoriels sont établis au niveau local (*forward looking* local) par certaines entités du Groupe, pouvant ainsi compléter les scénarios macroéconomiques définis en central.

2. Evolution des ECL

L'exposition aux risques des créances saines et dégradées est 150,79 M€ en décembre 2022.

Le taux de Stage 2 est de 10,03%.

Le taux de provisionnement stage 1 est de 0,28%, celui du stage 2 est de 7,51% vs, respectivement, 0,26% et 7,60% à fin 2021.



RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les spreads de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des spreads de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs.

I. Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché du Crédit Agricole SA repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché marqué par la crise sanitaire, la récession planétaire d'une ampleur inédite, les élections américaines, le Brexit, la forte volatilité des marchés financiers et le soutien massif des états et des banques centrales pour contrer les effets de la crise économique, le Caisse Régionale a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétence aux risques.

II. Gestion du risque

1. Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du Crédit Agricole S.A. est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer

l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du conseil) de l'état des risques de marché ;

- au niveau de la Caisse régionale, un responsable des Risques et contrôles permanents pilote le dispositif de surveillance et de contrôle des risques de marché issus des activités de l'entité. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

Dans le cadre de la gestion des excédents des fonds propres, la Caisse régionale détient un fonds dédié SEQUANA géré par Amundi et un fond dédié CHAMPAGNE BOURGOGNE RENDEMENT géré CPR. Les risques de marché relatifs à SEQUANA et CHAMPAGNE BOURGOGNE RENDEMENT sont suivis sur une base consolidée avec les titres à la juste valeur par résultat et à la juste valeur par capitaux propres recyclables détenus par la Caisse Régionale. Par ailleurs, au sein des deux fonds dédiés, les sociétés de gestion mettent en œuvre un suivi de risque et une diversification des actifs en termes de stratégies, de styles de gestion, de zones géographiques visant à limiter la volatilité des valorisations.

Les procédures Groupe définissent le niveau d'information, le format et la périodicité des reportings que les entités doivent transmettre à Crédit Agricole S.A. (Direction des risques et contrôles permanents Groupe).

2. Les Comités de décision et de suivi des risques

Organes de suivi des risques de niveau Groupe :

Trois comités sont mis en place au niveau central pour suivre les risques au niveau du Groupe : le Comité des Risques Groupe (CRG), le Comité de suivi des Alertes et le Comité Normes et Méthodologies.

Leur rôle consiste principalement à proposer un cadre normatif pour la gestion des risques par les différentes entités du Groupe, y compris les Caisses régionales, et de surveiller son application.

Organes de suivi des risques de niveau local :

L'ensemble des limites encadrant la gestion des risques de marché est défini par la politique financière de la Caisse régionale. Elle est actualisée semestriellement par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique, de la réglementation et de réformes initiées par les autorités de tutelle.

La politique financière précise également le rôle et la composition du Comité financier. Le Comité Financier se réunit mensuellement. Il assure le pilotage de la politique définie, détermine sa mise en œuvre, s'assure des contrôles et reportings et prépare les évolutions

à soumettre au Conseil d'Administration. Le Directeur Financier rapporte au Comité de Direction. Un compte-rendu semestriel est effectué auprès du Conseil d'Administration.

III. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs de risque dont la plupart font l'objet de limites et, ou de seuils d'alerte. Il s'appuie notamment sur des scénarios de crise et des indicateurs complémentaires.

1. Les scénarios de crise

Les scénarios de crise, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de différentes approches complémentaires :

Les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé ;

Les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes.

Au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, le risque de perte sur le portefeuille de titres à la juste valeur par résultat et à la juste valeur par capitaux propres recyclables est suivi au travers de deux scénarios communs au Groupe, dont les hypothèses sont définies au niveau central : le scénario de crise Groupe et le scénario de crise adverse un an. Le risque sur le portefeuille de titres au coût amorti est également suivi à l'aide du scénario de crise Groupe.

Chaque mois, les résultats de ces scénarios sont communiqués au Comité Financier. Leur impact est mesuré par classe d'actif.

Une limite portant sur l'impact du scénario de crise Groupe est fixée à hauteur de 5% des fonds propres totaux de la Caisse (Tier 1 + Tier 2).

Un dispositif d'alerte à destination de la Direction Générale et du Conseil d'Administration est fixé en fonction du niveau des pertes calculées : si le montant des pertes dépasse 90% de la limite, la Direction Générale via le Comité Financier en est informée ; si le montant des pertes dépasse 95% de la limite, le Conseil d'Administration en est informé. Des mesures correctrices sont proposées.

Il existe par ailleurs d'autres seuils d'alerte de niveau Comité Financier concernant notamment l'impact du scénario de crise Groupe sur le portefeuille de titres au coût amorti et l'impact du scénario de crise adverse un an sur le portefeuille à la juste valeur par résultat et la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Au 31 décembre 2022, la Caisse régionale respectait toutes les limites des scénarios de crise :

Au 31/12/2022	Impact du scénario de crise		
Classe d'actifs	Stress adverse un an Titres de placement	Stress Groupe Titres de placement	Stress groupe Titres d'investissement
Actions	-12,41	-8,68	0,00
Diversifié	-4,83	-3,71	0,00
Monétaire	0,00	0,00	0,00
Obligataire	-15,75	-12,67	-101,86
Total	-32,99	-25,06	-101,86

2. Les indicateurs complémentaires

En plus des scénarios de crise, il existe d'autres limites propres à la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne portant sur :

- La dotation nette aux provisions de l'exercice sur le portefeuille de placement, qui ne doit pas dépasser 3 % du PNB de l'exercice précédent.
- L'allocation du portefeuille de placement en actions et en actifs « alternatif ».

Le Comité Financier et le Conseil d'Administration sont prévenus en cas d'atteinte des limites.

Il existe également d'autres seuils d'alerte portant sur :

- La sensibilité au risque de taux du portefeuille LCR
- Le niveau global des provisions
- Les pertes individuelles par ligne de titres
- L'interdiction de détention d'un portefeuille de transaction et d'opérations de dérivés non adossées
- Le risque et l'allocation d'actifs des fonds dédiés Sequana et Champagne Bourgogne Rendement.

La Direction Générale est prévenue via le Comité Financier en cas d'atteinte d'un seuil d'alerte.

3. Utilisation des dérivés de crédit

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne n'utilise pas de dérivés de crédit pour couvrir le risque de contrepartie de son activité des prêts. Par conséquent, la Caisse régionale n'est pas dotée de politique particulière à cet égard.

IV. Risque action

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne est exposé au risque sur actions sur le portefeuille de placement. La Caisse régionale ne dispose pas de portefeuille de trading.

1. Risque sur actions provenant des activités de trading

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne ne pratique pas ces activités.

2. Risque sur actions provenant d'autres activités

Le risque sur actions provient de la détention dans le portefeuille de placement de fonds de capital investissement (FCPI, FCPR), ainsi que de la détention d'une exposition action au travers des fonds dédiés Sequana et Champagne Bourgogne Rendement.

L'encours exposé au risque action s'élève à 24,92 M€ au 31 décembre 2022, sur une valeur totale de marché du portefeuille de placement de 343,63 M€.

La note 11 de l'annexe aux comptes consolidés présente la répartition des instruments de capitaux propres à la juste valeur par modèle de valorisation.

La note 6.4 l'annexe aux comptes consolidés présente, notamment, les encours et les gains et pertes latents sur actions comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.



GESTION DU BILAN

I. Gestion du bilan – Risques financiers structurels

Les limites encadrant les risques de transformation et les risques sur la gestion pour compte propre sont définies dans la politique financière de la Caisse régionale.

La politique financière est arrêtée par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale. Elle a pour objet d'assurer l'optimisation de ses ressources et de ses emplois financiers, tant en terme de nature que de rentabilité, en veillant au respect des règles internes au Groupe Crédit Agricole et des normes prudentielles de la profession bancaire, dans le double but de contribuer aux objectifs stratégiques et d'assurer la sécurité financière.

Deux fois par an, une proposition de politique financière intégrant d'éventuelles modifications et mises à jour en fonction de l'évolution de la situation de la Caisse régionale, de la conjoncture économique et de la réglementation, est présentée au Conseil d'Administration.

Deux fois par an, un bilan de la mise en œuvre de la politique financière est présenté au Conseil d'Administration. Ce bilan porte sur l'activité du semestre précédent.

Le tableau de bord, à destination de la Direction Générale, récapitulant les opérations et leurs résultats, est établi mensuellement. En parallèle, un suivi comptable des titres est effectué mensuellement sur la base des valorisations communiquées par les contreparties.

Les niveaux de délégations sont définis par le Conseil d'Administration et le Directeur Général. Ils précisent les limites opérationnelles accordées au Directeur Financier et au service Finances et Trésorerie.

Par ailleurs, des reportings exhaustifs sur l'exposition de la Caisse régionale aux risques financiers sont transmis régulièrement à Crédit Agricole SA dans le cadre du contrôle des risques de marché et de gestion de bilan du groupe Crédit Agricole.

II. Risque de taux d'intérêt global

1. Objectifs et politique

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures des entités du Groupe contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêts.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise par des opérations de bilan ou de hors bilan à limiter cette volatilité de la marge.

2. Gouvernance

La gestion de l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux se fait dans le respect des limites et des normes groupe sous le contrôle du Comité Financier.

Les programmes de couverture sont définis par la Direction Financière et soumis à la validation au Comité Financier qui suit également la mise en place de ses décisions précédentes. Le Directeur responsable des risques et des contrôles permanents est membre permanent du Comité financier.

Deux fois dans l'année, le Conseil d'Administration est informé de l'application de la politique financière en matière du risque de taux.

Par ailleurs, la Caisse régionale remonte au moins trimestriellement à Crédit Agricole SA le détail de son exposition au risque de taux.

3. Dispositif de mesure et d'encadrement

Mesure

Conformément aux recommandations du Groupe, la mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de gaps ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta.

L'objectif est de permettre une sécurisation des marges à la production par la couverture des impasses au fur et à mesure qu'elles apparaissent.

DISPOSITIF DE LIMITES

Conformément à l'arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, la Caisse régionale détermine au moins annuellement les limites d'exposition au risque de taux qu'elle retient. Les limites d'exposition sont fixées par le Comité Financier en montant de l'impasse annuelle par échéance, en distinguant l'exposition à la baisse ou à la hausse des taux.

Le risque de taux de la Caisse régionale ne doit pas dépasser les limites correspondant à une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% (scénario catastrophe). L'impact de ce scénario doit à tout moment être inférieur à :

- 10% des fonds propres prudentiels (une variation de la courbe des taux sur toutes les échéances de +/- 2% ne doit pas entraîner une perte actualisée sur 30 ans supérieure à 10% des fonds propres prudentiels de CACB)
- 5% du PNB d'activité budgété pour les deux premières années
- 4% du PNB d'activité budgété pour les années 3 à 10.

Le Conseil d'Administration arrête les limites d'exposition.

La Caisse régionale couvre son exposition au risque de taux par des opérations de swaps.

4. Évaluation du besoin en capital interne

Une mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux est réalisée en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux optionnel (équivalent gamma des options automatiques, sur caps et floors) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment).
- des limites sur l'exposition en risque de taux.

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

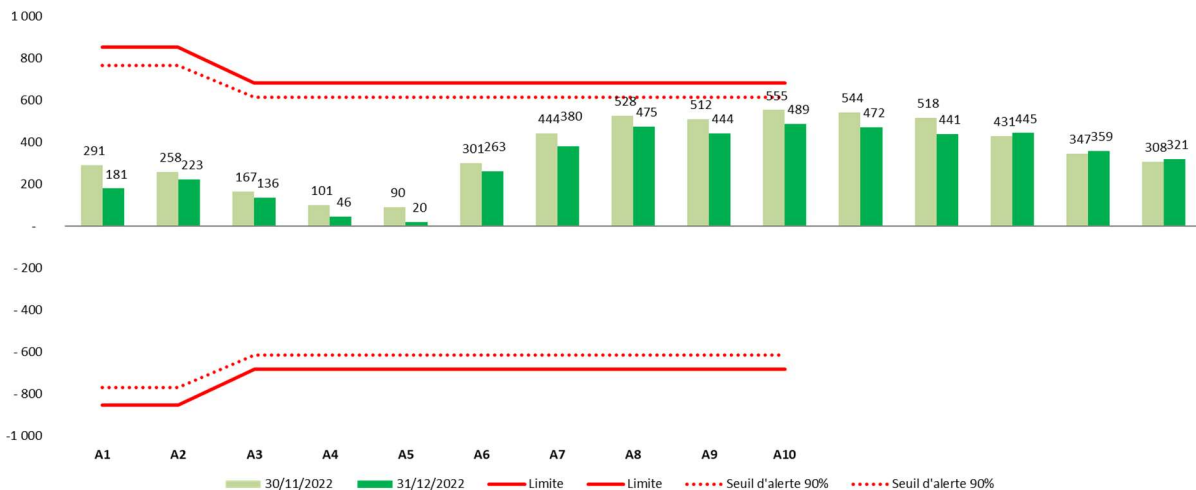
5. Exposition

Les gaps de taux présentés sont les gaps synthétiques (actif-passif).

Gaps moyens au 31/12/2022 (M€)	Année 1	Années 2 à 5 (moyenne)	Années 6 à 10 (moyenne)	Années 11 à 15 (moyenne)
Gaps Euro	181 M€	106 M€	410 M€	408 M€

La sensibilité du PNB de la première année par rapport à une baisse de taux de 200 points de base est de 4 M€.

Mesurée sur les 30 prochaines années, la valeur actuelle nette de la perte encourue en cas de variation de 200 points de base de la courbe des taux euro correspond à 77 M€ soit 5,2 % des fonds propres prudentiels de 1 472 M€.



Ces résultats intègrent l'impact de la macro-couverture.

III. Risque de change

Au niveau du Groupe, la gestion du risque de change est traitée de manière distincte selon qu'il s'agit de la position de change structurelle ou de la position de change opérationnelle.

- Le risque de change structurel résulte des investissements durables dans des actifs en devises étrangères (fonds propres des entités opérationnelles à l'étranger, qui trouvent leur origine dans des acquisitions, des transferts de fonds à partir du siège ou une capitalisation de résultats locaux), la devise de référence de la Caisse régionale étant l'euro.
- Le risque de change opérationnel résulte de l'ensemble des produits et charges de toutes natures en devises autres que l'euro (les provisions, les résultats nets dégagés par les filiales et succursales étrangères, les dividendes en devises, etc.) ainsi que des déséquilibres bilanciaux.

L'exposition au risque de change structurel et opérationnel de la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne est considérée comme non significative.

IV. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

1. Objectifs et politique

Le dispositif encadrant la gestion du risque de liquidité est défini par la politique financière de la Caisse régionale.

La gestion du risque de liquidité est conduite dans un souci permanent d'optimisation de sa rentabilité et en tenant compte des dispositions relatives au Contrôle Interne (arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque). Elle s'effectue en adéquation avec les normes de gestion de liquidité court terme et moyen terme du groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale, au-delà de ses ressources clientèles, a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : Compte Courant de Trésorerie, Emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), Avances globales, Avances Spécifiques. Par ailleurs, elle peut émettre des Titres de Créances Négociables à court terme ou à moyen terme.

2. Gouvernance

Le groupe Crédit Agricole est doté d'un dispositif central d'encadrement du risque de liquidité. A ce titre, Crédit Agricole SA définit la méthodologie des mesures du risque, centralise et consolide les positions de différentes entités, y compris des Caisses régionales, vérifie le respect des règles et assure la liquidité et le refinancement du Groupe.

Dans le cadre de ce dispositif, la Caisse régionale gère son risque de liquidité et de refinancement en adéquation avec les règles du Groupe. Elle veille notamment à ce que son activité crédits soit refinancée dans le respect des équilibres en termes de montants, de durées et des coûts.

La mise en place de cette gestion est systématiquement présentée en Comité financier et suivie dans le Tableau de Bord financier. Elle fait par ailleurs l'objet de présentation semestrielle en Conseil d'Administration.

3. Méthodologie

Conformément à l'arrêté relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque et aux normes du Groupe, la Caisse régionale dispose d'un système de mesure de son exposition au risque de liquidité.

Il repose sur le pilotage de trois piliers :

- le respect des exigences réglementaires à savoir le ratio de liquidité réglementaire à un mois LCR et le NSFR ;
- un dispositif d'encadrement de la liquidité court terme, reposant sur :
 - trois scénarios de crise (global, idiosyncratique et systémique), dont l'objet est d'encadrer l'échéancement et le volume des refinancements court terme (jusqu'à un an) en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
 - une limite sur les emprunts à court terme (« Limite Court Terme ») actualisée par Crédit Agricole SA chaque semestre en fonction d'une estimation des ressources maximum qui pourraient être levées par Crédit Agricole SA sur les marchés ;

- une limite de Position en Ressources Stables (« PRS »), qui vient limiter le montant d'emprunts court terme de la Caisse en fonction de ses propres replacements sous forme de titres ou court terme ;
- un dispositif d'encadrement de la liquidité moyen-terme visant à éviter le risque de concentration des échéances de refinancement long terme.

4. Données quantitatives

Le bilan cash est élaboré selon les normes du Groupe à partir des comptes de la Caisse régionale. Il repose d'abord sur l'application d'une table de passage entre les états financiers et les compartiments du bilan cash, tels qu'ils apparaissent ci-dessous et dont la définition est communément admise sur la Place. Il permet de fournir une information simple, pertinente et auditable de la situation de liquidité de la Caisse.

Bilan Cash au 31/12/2022 (en M€)

Actifs		Passifs	
Titres constitutifs de réserves	1 682		
Reverse repo	0	Repo	76
Replacements à Court Terme	160	Ressources de marché à Court Terme	1 623
Replacements à Long Terme	2 253	Ressources de marché à Long Terme	2 001
Actifs de négoce nécessaires à l'activité	0	Passif de négoce nécessaire à l'activité	356
Actifs clientèle	13 462	Ressources clientèle	12 492
Autres Actifs (Emplois permanents)	2 175	Autres Passifs (Ressources permanentes)	3 185
Total	19 732	Total	19 732

Les encours correspondant au T-LTRO (Targeted Longer Term Refinancing Operation), de 926 M€ au 31 décembre 2022, sont intégrés dans les Ressources de marché long terme. En effet, les opérations de T-LTRO II et T-LTRO III ne comportent pas d'option de remboursement anticipé à la main de la BCE, compte tenu de leur maturité contractuelle respective à 4 ans et à 3 ans, elles sont assimilées à un refinancement sécurisé de long terme, identique du point de vue du risque de liquidité à une émission sécurisée.

Réserves de liquidité

Au 31 décembre 2022, les réserves de liquidité de la Caisse régionale ventilées selon les normes du Groupe sont composées de la manière suivante (en millions d'euros) :

	2022-12-31	
	Valeur de marché	Valeur en stress de marché
Emission d'états de l'OCDE- garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux	303	285
Obligations sécurisées éligibles banque centrale	2	2
Emissions corporates- entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	169	141
Actions appartenant à un indice majeur	-	-
OPCVM à VL quotidienne	270	193
titres bancaires éligibles BC	-	-
OPCVM à VL non quotidienne	0	0
Autres titres non éligibles BC	1	0
Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)	1 533	1 533
Total Réserves	2 278	2 155

Ratios réglementaires

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Liquidity Coverage Ratio* (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, *High Quality Liquid Assets*) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 1er janvier 2018.

La moyenne des LCR fin de mois sur un an glissant est mentionnée ci-dessous :

En M€	Caisse Régionale
Moyenne sur 12 mois au 31/12/2022	
COUSSIN DE LIQUIDITE	2 247
TOTAL DES SORTIES NETTES DE TRESORERIE	1 425
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE	180,2 %

Dans le contexte de crise sanitaire COVID-19, la hausse du niveau des ratios LCR du Caisse Régionale et de Crédit Agricole S.A. est en ligne avec le recours du Groupe aux tirages T-LTRO 3 auprès de la Banque centrale.

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les *reportings* du *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

Le ratio NSFR est supérieur à 100%, conformément à l'exigence réglementaire entrée en application le 28 juin 2021.

En M€	Caisse Régionale
Chiffres au 31/12/2022	
BESOIN DE FINANCEMENT STABLE	13 694
FINANCEMENT STABLE DISPONIBLE	14 425
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE REFINANCEMENT STABLE (« NSFR »)	105,3 %

Les ratios NSFR fin de période au 31 décembre 2022 s'élevaient à 105,3 % pour la Caisse Régionale.

5. Stratégie et conditions de refinancement en 2022

Jusqu'à 2022, la politique menée par la Banque Centrale Européenne a permis de maintenir une liquidité abondante dans l'Eurosystème. Cette situation d'excédents de liquidité a eu pour effet de maintenir les taux à des niveaux historiquement bas et a donc favorisé la Caisse régionale en termes de conditions de refinancement, via les conditions favorables dont bénéficie Crédit Agricole SA.

En 2022, cette situation a changé dans un contexte inflationniste prononcé : la politique de la Banque Centrale s'est faite plus restrictive, diminuant la liquidité disponible sur le marché, et augmentant les taux de refinancement.

Au sein du Crédit Agricole, la Caisse de Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne bénéficie d'une position favorable de par sa position naturelle de liquidité avec un différentiel limité entre les crédits et la collecte.

V. Politique de couverture

Les opérations de couverture sont mises en place pour réduire l'impact de l'évolution des taux de marché sur des éléments du passif ou de l'actif. L'instrument utilisé est le swap.

La mise en place des opérations de couverture tient compte du profil d'exposition de la Caisse régionale au risque de taux d'intérêt général et s'effectue sous contrôle du Comité Financier dans le cadre défini par la politique financière de la Caisse régionale validée par le Conseil d'Administration.

1. Couverture de juste valeur (Fair Value Hedge) et couverture de flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

Couverture de juste valeur (fair value hedge)

La valeur d'une partie des ressources long terme du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne (DAV créditeurs, collecte épargne à taux fixe ou indexé inflation, refinancement à taux fixe) est sensible à la baisse de taux de marché ou de l'inflation. Pour se couvrir, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne contracte des opérations de swaps prêteurs comptabilisés en macro-couverture de juste valeur.

En parallèle, la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne couvre une partie de ses actifs à taux fixe (prêts) contre une hausse de taux en mettant en place des swaps emprunteurs comptabilisés dans la même catégorie.

Au 31 décembre 2022, l'encours total de la macro-couverture de juste valeur s'établit à 3.221 M€.

Pour l'ensemble des opérations, l'intention de couverture est documentée dès l'origine de l'opération et des vérifications trimestrielles sont effectuées sous forme de tests (prospectifs et rétrospectifs).

Pour certains prêts structurés, réalisés notamment dans le cadre des opérations avec la clientèle, et pour certains titres souverains du portefeuille de placement (dans la catégorie IFRS juste valeur par capitaux propres recyclables), la Caisse régionale de Champagne-Bourgogne procède à l'adossement parfait sur les marchés financiers. Ces opérations sont comptabilisées en micro-couverture de juste valeur.

Au 31 décembre 2022, l'encours total de la micro-couverture de juste valeur s'établit à 205 M€.

Couverture de flux de trésorerie (cash flow hedge)

Aucune opération de couverture n'est comptabilisée en couverture de flux trésorerie.

2. Couverture de l'investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Au 31 décembre 2022, la Caisse régionale n'a pas documenté de relation de couverture de ce type.

INFORMATIONS PRUDENTIELLES

Composition et pilotage du capital

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n°575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit "CRR") tel que modifié par CRR n°2019/876 (dit "CRR 2") impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet suivant dans le document « Informations au titre du Pilier 3 » : <https://www.credit-agricole.fr/ca-cb/particulier/informations/relation-banque-client.html>.

Situation au 31 décembre 2022

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en millions d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	31/12/2022	31/12/2021
FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)	1 498	1 455
<i>dont Instruments de capital et réserves</i>	2 640	2 704
<i>dont Filtrés prudentiels et autres ajustements réglementaires</i>	(1 142)	(1 249)
FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1	-	-
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)	1 498	1 455
FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2	20	17
FONDS PROPRES TOTAUX	1 518	1 472
TOTAL DES EMPLOIS PONDERES (RWA)	5 972	5 724
RATIO CET1	25,08%	25,41%
RATIO TIER 1	25,08%	25,41%
RATIO TOTAL CAPITAL	25,42%	25,72%
TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER	15 477	14 976
RATIO DE LEVIER	9,68%	9,71%

Au 31 décembre 2022, les ratios de solvabilité de Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.



RISQUE OPERATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées, dont les PSEE (prestations de service essentielles externalisées).

I. Organisation et dispositif de surveillance

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- Gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction générale via le Comité de Contrôle Interne et remontée des éléments significatifs à l'organe délibérant (Comité des risques Administrateurs) ;
- Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles ;
- Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque ;
- Calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels ;

Le dispositif risque opérationnel couvre le Périmètre de Surveillance sur base Consolidée de la Caisse Régionale et fait l'objet d'un audit régulier (intégré au plan d'audit pluriannuel).

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques du Groupe.

Sous la responsabilité du RFG (Responsable de la Fonction de Gestion des Risques), le pilotage du dispositif des risques opérationnels est confié à une personne dédiée indépendante de toute fonction de contrôle périodique et de gestion « opérationnelle » : le Manager Risque Opérationnel (MRO)

Le Manager des Risques Opérationnels (MRO) assisté par 2 collaborateurs :

- ☞ Met en place le dispositif de gestion : cartographie des risques, collecte des incidents et de leurs conséquences financières, élaboration des scénarii majeurs, gestion des alertes d'incidents graves, documentation relative au dispositif, documentation fournie aux Unités Déclarantes des incidents, formation des Unités Déclarantes, etc....
- ☞ Anime le fonctionnement du dispositif de gestion : assistance, conseils, relances, sensibilisations, diffusions de reportings au management, au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration
- ☞ Contrôle : la fiabilité et la qualité de la collecte des incidents, la qualité de la cartographie, la réalisation des plans d'actions, etc....

- ☞ S'assure de l'exhaustivité de collecte des incidents et de leurs conséquences financières (notamment en coordination avec la comptabilité) en appliquant la méthodologie et les outils Groupe.

Par ailleurs, le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse Régionale.

Le suivi et le contrôle du dispositif est effectué par le Comité de Contrôle Interne où lui sont régulièrement présentés :

- les faits marquants de la période : un incident unitaire dont le montant excède 0,5% des fonds propres de base tiers one de la Caisse régionale est transmis immédiatement au Comité de Direction ainsi qu'au Conseil d'Administration pour le déclenchement d'une alerte au niveau du groupe Crédit Agricole ; les incidents de plus de 300.000 € (qui font également l'objet d'une alerte auprès du groupe Crédit Agricole), et tout incident étant qualifié comme significatif après analyse.
- les évolutions du dispositif de gestion et d'animation des risques opérationnels, l'état d'avancement des campagnes annuelles de révision de la cartographie des risques et des scénarii majeurs
- le suivi des plans d'actions sur les risques majeurs.
- les indicateurs clés risques opérationnels (KRI)

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un reporting dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du groupe Crédit Agricole a été adapté conformément aux lignes directrices de l'ABE relatives à l'externalisation diffusées en 02/2019. Ces dernières ont été déclinées dans une norme, publiée en décembre 2021, dédiée à la maîtrise des risques des activités externalisées au sein du Groupe.

II. Méthodologie

La Caisse régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA_ Advanced Measurement Approach) pour les risques opérationnels, selon le dispositif défini par le Groupe. La validation par l'ACPR a été actée en décembre 2007.

Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un

an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type Loss Distribution Approach.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...) ;
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
 - sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
 - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Au niveau du groupe, un comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité/conduct risk).

III. Exposition

REPARTITION DU COUT DU RISQUE OPERATIONNEL 2022 PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE

Coût du risque opérationnel 2022 (en k€ - en date de détection)		Fraude Interne	Fraude Externe	Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail	Clients, produits et pratiques commerciales	Domages occasionnés aux actifs physiques	Exécution, livraison et gestion des processus	Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des systèmes	Total
Risque pur	Montant Brut	0	811	3	21	11	134	181	1161
	Montant Net	0	494	3	18	11	116	181	823
	% Montant Brut	0%	70%	0%	2%	1%	12%	16%	100%
	% Montant Net	0%	60%	0%	2%	1%	14%	22%	100%
Risque frontière crédit	Montant Brut	0	306	0	422	0	274	0	1002
	% Montant Brut	0%	31%	0%	42%	0%	27%	0%	100%

Le coût du risque opérationnel global net (pur et risque frontière crédit) 2022 s'établit à 1,82M€ marquant une baisse significative pour la deuxième année consécutive (il s'établissait à 2,43M€ en 2021 et 3,4M€ en 2020). Il n'a pas mis en exergue de nouvelle zone de risque non couverte.

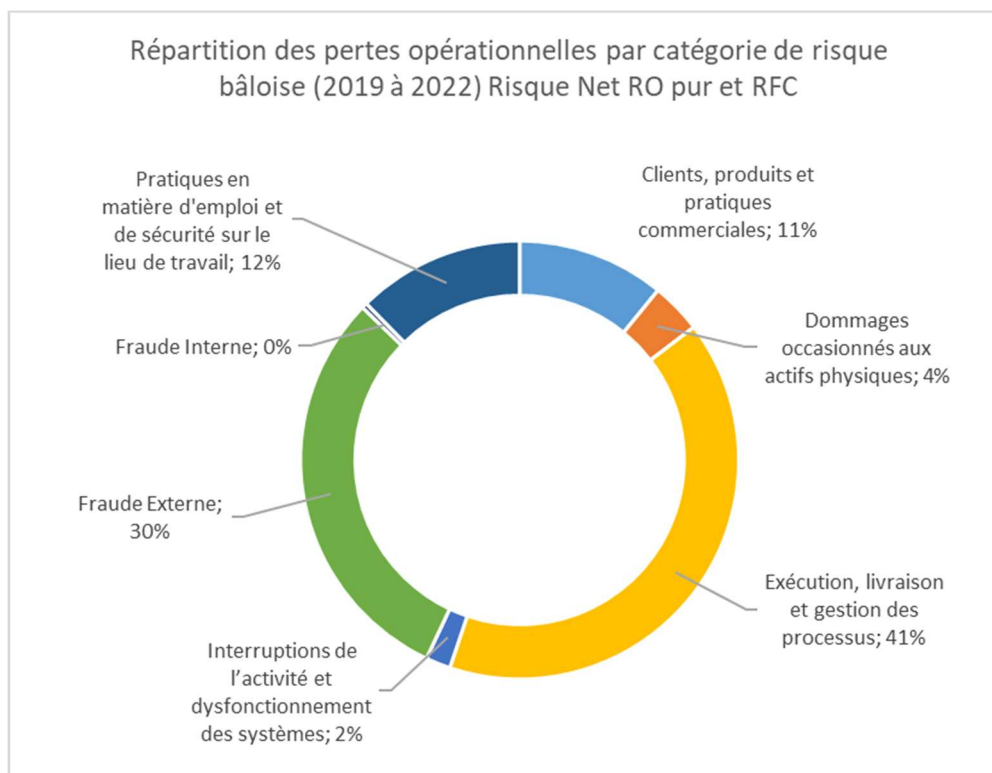
En 2022, la Caisse Régionale a été principalement exposée à :

- De la fraude externe, tirée par la fraude aux moyens de paiement dont :
 - ✓ De la fraude aux cartes bancaires (nombreuses opérations de faibles montant)
 - ✓ De la fraude aux virements suite à des phishing notamment
 - ✓ De la fraude aux chèques

Le poids de la fraude externe dans le coût du risque opérationnel est stable

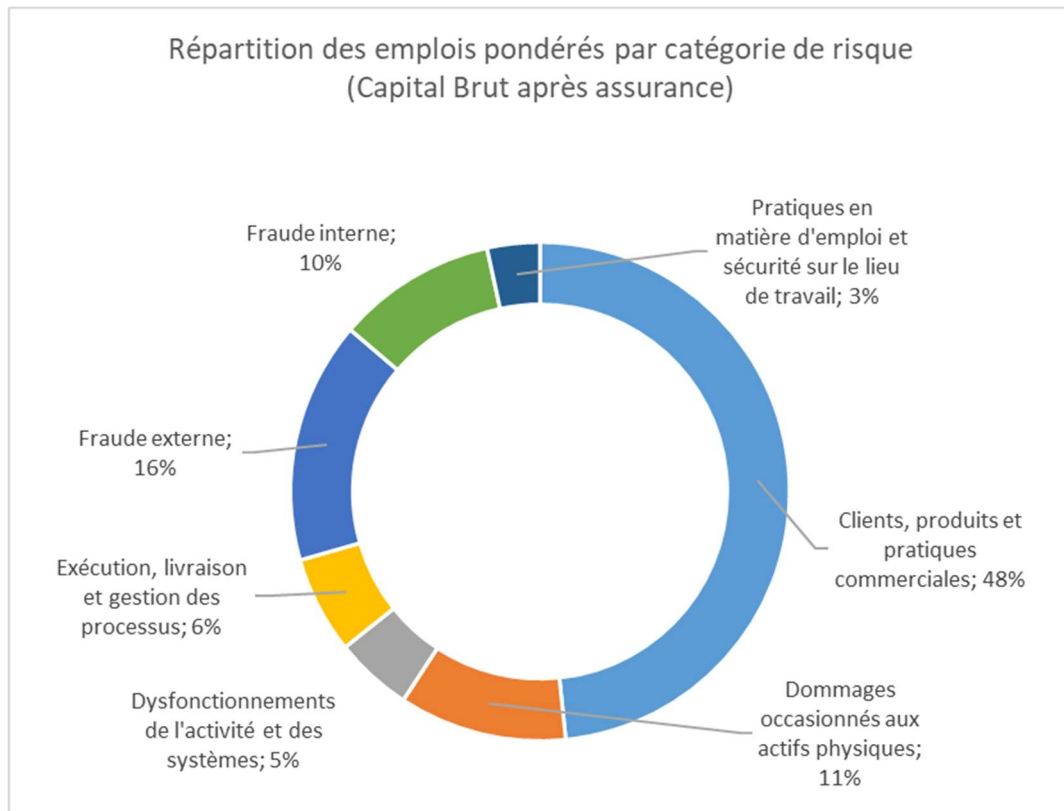
- Des pertes collectées dans la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » en RFC tirée par les processus de gestion de l'octroi et de gestion de la réalisation dont les faits sont survenus entre 2006 et 2014.
- Des pertes collectées dans la catégorie « Exécution, livraison et gestion des processus » tirée par le risque opérationnel frontière crédit (pertes de garantie essentiellement).
- Des pertes collectées dans la catégorie « Interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes » concentré sur un seul incident au niveau du Groupe.

REPARTITION DES PERTES OPERATIONNELLES PAR CATEGORIE DE RISQUES BALOISE (2019-2022)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités de la Caisse-Régionale :

- Des risques d'exécution, livraison, gestion des processus liés à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, erreurs de saisie...) tiré par le risque opérationnel frontière crédit.
- Une exposition à de la fraude externe, principalement liée à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux, fraudes aux chèques) mais également au risque opérationnel frontière crédit (fraude documentaire, fausses factures).
- Une exposition mesurée et contenue aux pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail.
- Une exposition à la catégorie Clients tirée par quelques dossiers anciens gérés au recouvrement pour lesquels une provision a été enregistrée suite à assignation (défaut de conseil, disproportion de caution...).



IV. Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance, il est nécessaire de déterminer un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. Ces paramètres d'assurance sont validés par la CAMCA pour la Caisse-Régionale.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relative aux scénarii majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a souscrit différents contrats d'assurance en couverture des risques opérationnels.

RISQUE JURIDIQUE

Les risques juridiques en cours au 31 décembre 2022 susceptibles d'avoir une influence négative sur le patrimoine de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne ont fait l'objet de provisions qui correspondent à la meilleure estimation par la Direction générale sur la base des informations dont elle dispose. Elles sont mentionnées dans l'annexe aux comptes individuels en note 14.

À ce jour, à la connaissance de la Caisse régionale Champagne-Bourgogne, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée), susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.



RISQUE DE NON CONFORMITE

La conformité porte la responsabilité d'insuffler dans la Caisse régionale une culture d'éthique, de transparence et de loyauté, en résonance avec nos valeurs historiques que sont l'utilité, la proximité, la responsabilité et la solidarité ainsi qu'avec notre raison d'être, déclinée en piliers Clients, Sociétal et Humain.

La Conformité s'entend comme un ensemble de règles et d'initiatives ayant pour objet le respect de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires propres aux activités bancaires et financières, des normes et usages professionnels et déontologiques, des principes fondamentaux qui figurent dans la Charte Ethique du Groupe Crédit Agricole et des instructions, codes de conduite et procédures internes à la Caisse régionale en relation avec les domaines relevant de la Conformité.

Ceux-ci recouvrent en particulier la protection de la clientèle, le respect de l'intégrité des marchés financiers, la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, le respect des sanctions **internationales** (embargos, gels des avoirs etc.), la prévention de la fraude interne et externe, la lutte contre la corruption et l'exercice du droit d'alerte, les règles en matière de conformité fiscale et la protection des données personnelles.

Au-delà de répondre aux exigences réglementaires et pour satisfaire aux attentes de l'ensemble de ses parties prenantes (clients, sociétaires, collaborateurs), la Caisse régionale a pour objectif de faire de la Conformité un atout différenciant au service de la satisfaction client, du développement et de la performance durable. Pour ce faire, elle bénéficie des avancées du groupe Crédit Agricole, qui avec le programme Smart Compliance, a pour objectif de donner une dimension plus opérationnelle à la fonction conformité, sans toutefois renoncer à ses missions fondamentales de contrôle. Ce programme se décline selon deux axes, l'un défensif visant à se protéger de tout risque réglementaire et d'image, l'autre offensif, en plaçant tous les intervenants internes d'un projet dans un objectif de qualité et de loyauté au service du client.

Le dispositif s'appuie sur l'organisation et la gouvernance incluant la communication, la responsabilité et la formation des collaborateurs et enfin l'innovation, les technologies et l'utilisation des données au service de la conformité.

Organisation et gouvernance

La Caisse régionale a déployé un dispositif de maîtrise des risques de non-conformité, organisé autour d'une gouvernance pleinement intégrée au cadre de contrôle interne de la Caisse régionale. Ce dispositif s'appuie notamment sur une organisation, des procédures, des systèmes d'information ou des outils utilisés pour identifier, évaluer, surveiller et contrôler ces risques, ainsi que pour déterminer les plans d'actions nécessaires.

Un plan de contrôle dédié complète ce dispositif qui comprend également des reportings réguliers à la gouvernance.

Culture éthique

Le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité repose en premier lieu sur la diffusion d'une culture éthique et conformité solide auprès de l'ensemble des collaborateurs et dirigeants de la Caisse régionale. La culture éthique et conformité s'appuie sur le déploiement de la Charte Ethique du groupe, qui promeut les valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité.

Outre la diffusion de la charte éthique du groupe, le dispositif de maîtrise des risques de non-conformité comprend un code de conduite qui en décline opérationnellement les principes. Ce Code de Conduite s'applique à tous, administrateurs, dirigeants, collaborateurs de la Caisse régionale. Le Code de Conduite a pour objet de guider au quotidien les actions, décisions et comportements de chacun en intégrant des règles comportementales face à des problématiques éthiques que chacun peut être amené à rencontrer au cours de ses missions professionnelles et extraprofessionnelles. Il intègre, en outre, un volet spécifique « anti-corruption » en application des obligations découlant de la loi Sapin II, relatives à la prévention de la corruption et du trafic d'influence.

Lutte contre la corruption

La Caisse régionale bénéficie également d'un dispositif lanceur d'alerte, de contrôles comptables et programmes de formation à l'attention de l'ensemble des collaborateurs. Tenant compte des dernières recommandations de l'Agence française anticorruption, la Caisse régionale dispose d'une cartographie des risques de corruption.

Lanceur d'alerte

Le dispositif est complété d'un outil "lanceur d'alerte", accessible sur Internet, permettant à tout salarié ou personne externe à l'entreprise (tout particulièrement prestataire ou fournisseur) de signaler toute situation qu'il jugerait anormale (fait de corruption, de fraude, de harcèlement, de discrimination...), en toute sécurité et confidentialité grâce à la plateforme informatique déployée en 2020.

Sécurité Financière

Connaissance Client

Au niveau du dispositif de connaissance client et de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, la Caisse régionale, en application des dispositions du groupe, tout en tenant compte de l'évolution des risques et des exigences réglementaires, a mis en œuvre un programme de révision périodique des KYC de ses clients.

Enfin, des avancées dans le partage de KYC au sein du groupe Crédit Agricole devraient bénéficier à la Caisse régionale en simplifiant la collecte de documents.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Le dispositif de la Caisse régionale repose sur la classification des risques LCB-FT, la connaissance des clients avec l'évaluation du profil de risque, la détection des opérations atypiques et le cas échéant, leurs déclarations auprès des cellules de renseignement financier ainsi que l'échange d'information LCB-FT intra-Groupe.

Sanctions internationales

La Caisse régionale applique les dispositions prises au niveau du groupe, vérifie et met à jour les données de ses clients nécessaires à l'identification potentielle d'un risque lié aux sanctions internationales.

Prévention de la fraude

La Caisse régionale a le souci de protéger ses clients de toute fraude, tout en préservant ses intérêts. Des outils informatiques ont été déployés pour lutter contre la fraude aux moyens de paiement et aux virements frauduleux.

Depuis 2020, la crise sanitaire du COVID 19 a constitué une opportunité immédiatement saisie par de nombreux escrocs et par des groupes criminels organisés, notamment via Internet (phishing) et en matière d'escroqueries par ingénierie sociale (fraudes au président, abus de confiance, placements frauduleux...). Différentes actions ont été engagées, notamment les collaborateurs ont suivi les modules de formation et de sensibilisation mis à disposition par le groupe.

Protection de la clientèle

La protection de la clientèle est une priorité pour la Caisse régionale et s'inscrit totalement dans les volets « Excellence relationnelle » et « Engagement sociétal » de son projet d'entreprise.

Ainsi, plusieurs dispositifs ont été renforcés au cours de l'exercice 2022.

Le dispositif d'accompagnement de la clientèle en situation de fragilité financière a été sensiblement renforcé pour intégrer l'exonération de tous frais pour la clientèle titulaire du module budget protégé spécifique à la clientèle fragile.

Le service Alerte Découvert, qui permet à tout client dont le compte passe en découvert, ou au-delà de son découvert autorisé, d'en être avisé, a été mis gratuitement à disposition des clients et leur permet d'éviter une facturation d'incident s'ils approvisionnent leur compte.

Protection des données personnelles

La Caisse régionale a poursuivi la consolidation du programme relatif au règlement européen sur la protection des données personnelles (RGPD) et a bénéficié des actions d'industrialisation et de remédiation du groupe. Le registre de traitements de données a été actualisé.

Enfin, une nouvelle formation obligatoire pour les collaborateurs les plus exposés à RGPD a été diffusée.

Finance durable

La fonction Conformité contribue au programme de transformation Finance Durable de la Caisse régionale, tel que présenté dans son projet sociétal. Elle participe à la mise en place des différentes réglementations européennes visant à la transparence et à la protection de

la clientèle sur les sujets de durabilité. La démarche conseil et l'offre de produits financiers sont en constante évolution afin de proposer une offre durable cohérente avec les attentes des clients et de la société. Au-delà des enjeux réglementaires, la fonction Conformité soutient activement les engagements sociétaux volontaristes et contribue à l'acculturation « Finance Durable » des équipes métiers.

Intégrité des marchés

Transparence des marchés

La transparence des marchés a pour fondement l'égalité des investisseurs à l'accès à la même information sur des sociétés cotées. Dans ce cadre, la Caisse régionale bénéficie du dispositif centralisé de l'ensemble des détentions des entités du Groupe permettant de déclarer le cas échéant tout franchissement de seuil d'entités du Groupe dans les délais réglementaires.

La Caisse régionale participe d'une part à l'équité, l'efficacité et l'intégrité des marchés financiers en luttant contre les abus de marché ou les tentatives d'abus de marché. Elle veille également au respect de la primauté des intérêts des clients par son système de prévention, détection et gestion des conflits d'intérêts. Ces dispositifs, rendus obligatoires par les réglementations MAR, MIF et DDA reposent sur des politiques, des procédures, des outils et des programmes de formations régulièrement actualisés.

Au cours de l'exercice 2022, les outils groupe de détection des abus de marché et des conflits d'intérêt potentiels ont fait l'objet d'évolutions majeures qui en ont considérablement renforcé l'efficacité. Les procédures sont régulièrement révisées et le dernier chantier d'importance a porté sur la revue des dispositifs d'encadrement permanent de l'information privilégiée, outil primordial dans la lutte contre les abus de marché. Ce dispositif revu est en cours de déploiement au niveau de la Caisse régionale.

Lutte contre l'évasion fiscale

La lutte contre l'évasion fiscale regroupe plusieurs réglementations et notamment FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act), EAI (Echange Automatique d'Informations) et DAC 6 (Directive européenne de déclaration de dispositifs transfrontières). La Caisse régionale a mis en place des procédures permettant de décliner ces réglementations ainsi que les obligations déclaratives qui en découlent.

Plusieurs actions ont été entreprises pour informer les clients sur les réglementations FATCA/EAI et collecter leurs informations fiscales.

Formations réglementaires

La Caisse régionale a enrichi son offre en matière de formation à la maîtrise des risques de non-conformité. Parmi les plus récentes figurent la création de formations dédiées à la lutte contre les abus de marché, à la lutte contre la corruption, ou encore une formation avancée concernant la protection des données personnelles.

Innovation et technologie

La Caisse régionale bénéficie du système informatisé du groupe, permettant de se conformer aux réglementations en vigueur.

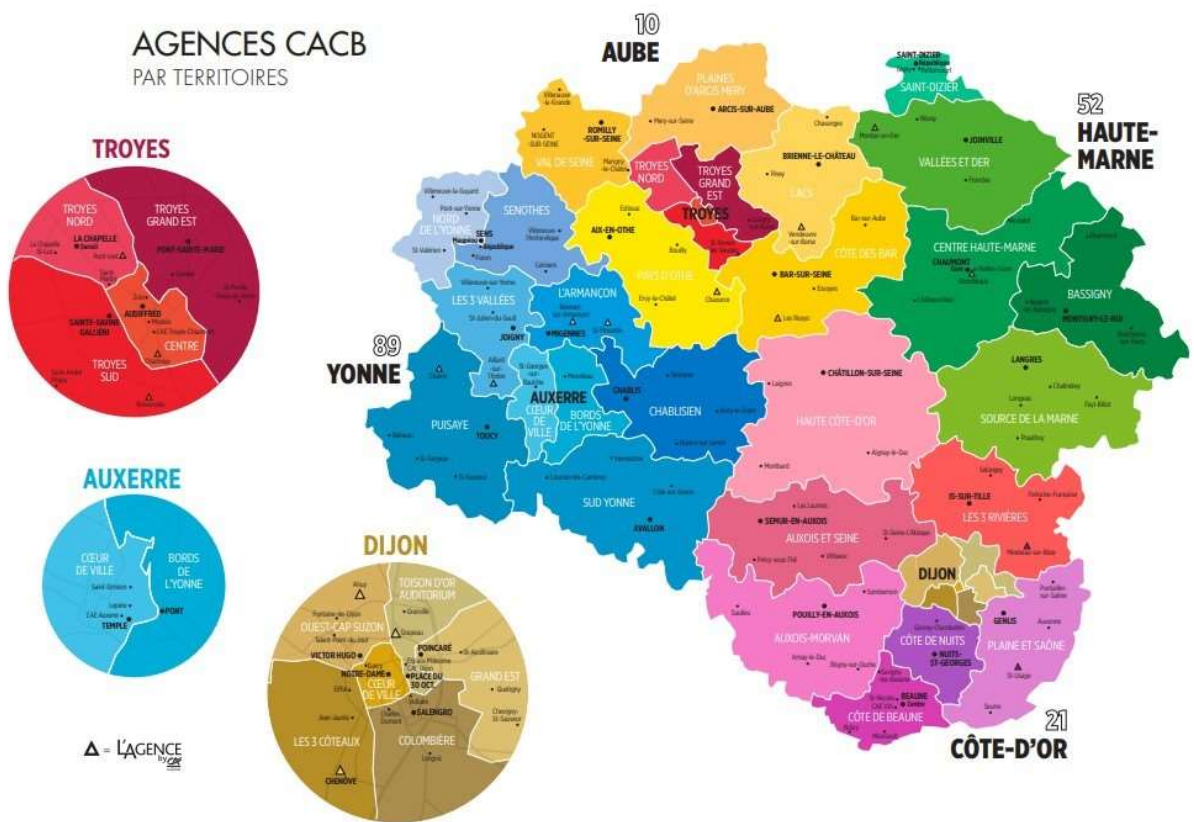
L'ensemble de ces dispositifs fait l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité et le Directeur de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.



CREDIT AGRICOLE DE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE 2022

AGENCES CACB PAR TERRITOIRES



SOMMAIRE

PREAMBULE A LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE DU CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE-BOURGOGNE..... 109

PRESENTATION DU CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE-BOURGOGNE..... 122

PARTAGE DE LA VALEUR CREEE AVEC NOS PARTIES PRENANTES..... 124

NOS PRINCIPAUX ENJEUX EXTRA-FINANCIERS ET NOS ENGAGEMENTS.... 130

NOS ENGAGEMENTS

Encourager les activités à impact positif en poursuivant notre engagement mutualiste 130

Stimuler la transition vers une économie bas-carbone pour nos clients et notre entreprise..... 138

Réduire notre empreinte environnementale..... 147

Protéger nos clients face aux risques climatiques 155

S'engager sur une relation personnalisée et sur une meilleure qualité de service avec éthique et loyauté..... 156

Assurer notre rôle de tiers de confiance en matière de protection des données..... 162

Favoriser l'inclusion..... 164

Développer nos talents en accompagnant la montée en compétences de nos collaborateurs 170

Développer la qualité de vie au travail..... 173

Garantir l'équité et développer la diversité 176

ANNEXE : POLITIQUE D'INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE ET DES INCIDENCES NEGATIVES..... 179

PREAMBULE A LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE DU CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

I. LA RAISON D'ETRE DU GROUPE CREDIT AGRICOLE : AGIR CHAQUE JOUR DANS L'INTERET DE NOS CLIENTS ET DE LA SOCIETE

Le Groupe Crédit Agricole a formalisé en 2019 sa Raison d'Être à partir de laquelle le projet de Groupe s'appuie sur trois piliers qui déterminent un modèle de relationnel unique :

l'excellence relationnelle : pour devenir la banque préférée des particuliers, des entrepreneurs et des institutionnels ;

la responsabilité en proximité : pour accompagner la digitalisation des métiers en offrant aux clients compétence humaine, responsable et accessible ;

l'engagement sociétal : pour amplifier notre engagement mutualiste en nourrissant notre position de leader européen en investissement responsable.

LE PROJET SOCIÉTAL DU GROUPE CREDIT AGRICOLE : UN PLAN PROGRAMME EN 10 ENGAGEMENTS AU CŒUR DE TOUTES NOS ACTIVITES

Le Crédit Agricole a défini un plan-programme, au plus près de la vie quotidienne de ses clients. Amené à s'amplifier, ce plan s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue et de transparence sur son avancement, avec la mise en place, notamment, de l'Indice d'Engagement Sociétal impliquant l'ensemble des parties prenantes.

Le Crédit Agricole lance une mobilisation collective

Implanté partout dans les territoires, au plus près de l'économie réelle, le Crédit Agricole lance une grande mobilisation collective de toutes ses entités, tous ses collaborateurs, tous ses élus, pour accompagner tous ses clients.

Grâce à la capacité d'entraînement de ses banques de proximité et de leurs 10 000 agences, et de l'ensemble de ses métiers (épargne, crédit, assurance, immobilier) avec 142 000 collaborateurs et 27 000 élus, le Groupe entend démultiplier l'impact de ses

actions auprès de ses 52 millions de clients (particuliers, professionnels et agriculteurs, entreprises) pour rendre les transitions accessibles à tous.

Une mobilisation rendue possible par le modèle spécifique du Groupe

La force du modèle de banque universelle de proximité, modèle de relation globale, pour tous les clients, dans tous les territoires, par tous les canaux, avec toujours des équipes responsables en proximité. Banque verte, le CA veut être la banque de la vie, celle qui contribue à l'émergence d'un nouveau modèle de prospérité, porteur de progrès pour tous.

LES 10 ENGAGEMENTS COLLECTIFS

Le Projet Sociétal du groupe Crédit Agricole

3 priorités déclinées en 10 engagements collectifs :

AGIR POUR LE CLIMAT ET LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS CARBONE

- #1 Atteindre la neutralité carbone d'ici 2050**
 - Arrêt total de financement de tout projet pétrolier et gazier en Arctique
 - Baisse de 20% des expositions Crédit Agricole CIB à l'extraction de pétrole d'ici 2025
 - 100% des fonds ouverts en gestion active Amundi avec pour objectif une meilleure notation énergétique
 - Mobilisation pour les énergies renouvelables
 - Livrets d'épargne « Vert » et Plan d'épargne « Vert »
- #2 Conseiller et accompagner 100% de nos clients dans leur transition énergétique**
 - « J'écorénove mon logement » pour les particuliers
 - « Objectif Transition Énergétique » pour les entrepreneurs
 - Agilauto et bornes de rechargement
- #3 Intégrer des critères de performance extra-financière** dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs

RENFORCER LA COHÉSION ET L'INCLUSION SOCIALE

- #4 Proposer une gamme d'offres qui n'exclut aucun client** pour favoriser l'inclusion sociale et numérique
 - Bien Vivre à Domicile
 - Eko Assurances
- #5 Contribuer à redynamiser les territoires les plus fragilisés** et réduire les inégalités sociales
 - Publier un rapport d'impact annuel pour rendre compte aux parties prenantes
- #6 Favoriser l'insertion des jeunes** par l'emploi et la formation
 - 50 000 alternants et stagiaires en France et à l'International d'ici 2025
- #7 Amplifier la mixité et la diversité** dans toutes les entités du Crédit Agricole ainsi qu'au sein de sa Gouvernance
 - Atteindre entre 30 et 40% de femmes parmi les cadres supérieurs à horizon 2025 selon les entités
 - 100% des collaborateurs et élus du Groupe formés aux enjeux RSE

RÉUSSIR LES TRANSITIONS AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE

- #8 Accompagner l'évolution des techniques** vers un système agro-alimentaire compétitif et durable
 - Lancer un fonds de private equity et de dette paneuropéen : objectif 1 Milliard d'€
- #9 Permettre à l'agriculture française** de contribuer pleinement à la lutte contre le changement climatique
 - Explorer l'utilité d'une plateforme d'échanges de crédit carbone de la « Ferme France »
- #10 Contribuer à renforcer la souveraineté alimentaire**
 - Faciliter l'installation des nouvelles générations d'agriculteurs

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



II. LE CADRE REGLEMENTAIRE

Le reporting extra-financier est défini et encadré par un ensemble de directives et de règlements. Plusieurs réglementations impactent particulièrement la DPEF à partir de cette année :

- **Le règlement SFDR** (« *Publication d'informations en matière de durabilité des politiques et produits d'investissement* »), aussi appelé règlement « disclosure » (politique relative aux risques en matière de durabilité des investissements) ;
- **Le règlement Taxonomie européenne sur les activités durables sur le plan environnemental et le « Green Asset Ratio »** ;
- **Le règlement MiFID II** a pour objectif de faire converger finance et durabilité en imposant aux intermédiaires financiers **d'intégrer les préférences de leurs clients en matière de durabilité**.

En réponse à la réglementation SFDR, le Groupe Crédit Agricole a défini une politique, basée sur le principe de double matérialité, décrivant l'intégration des risques de durabilité (= matérialité financière) et des incidentes négatives sur la durabilité (= matérialité environnementale) dans le conseil en investissement et en assurances.

A. L'INTEGRATION DE LA DURABILITE DANS LE CONSEIL FINANCIER

Au niveau de la conception de ces produits, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.

Au niveau de la distribution de ces produits, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

B. LA DEMARCHE D'INTEGRATION DE LA DURABILITE DANS L'ACTIVITE DES CONSEILLERS FINANCIERS

Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables. Convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière, le Groupe distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits. Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

Enfin, **le Groupe s'engage à intégrer dans son approche de financement ou d'investissement des critères ESG**. Le Crédit Agricole renforce en profondeur son rôle d'influenceur du marché. Il souhaite engager un dialogue permanent avec ses entreprises partenaires pour les inciter à faire évoluer leur modèle dans cette double logique d'efficacité économique et d'efficacité sociétale. En intégrant des indicateurs extra-financiers aux

côtés des indicateurs financiers, le Crédit Agricole complète son analyse de l'efficacité économique par celle de l'efficacité sociétale. Il s'agit du marqueur n°3 du Projet Sociétal : intégrer des critères de performance extra-financière dans 100% de l'analyse de nos financements aux entreprises et agriculteurs.

La politique complète répondant à la réglementation SFDR est consultable en annexe.

III. LA REGLEMENTATION RELATIVE AU GREEN ASSET RATIO (GAR)

LA TAXONOMIE EUROPEENNE

Le règlement européen Taxonomie 2020/852 du 18 juin 2020 instaure un cadre définissant les activités économiques durables sur le plan environnemental, c'est-à-dire les activités économiques qui passent avec succès les trois tests suivants : i) elles contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental, ii) elles ne causent pas de préjudice significatif à d'autres objectifs environnementaux tels qu'énoncés dans ledit règlement et iii) elles sont exercées dans le respect de certaines garanties minimales sociales.

Les activités qui respectent ces trois critères sont dites « alignées à la taxonomie ». Aux fins de ce règlement, constituent des objectifs environnementaux :

- L'atténuation du changement climatique ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- La transition vers une économie circulaire ;
- La prévention et la réduction de la pollution ;
- La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le règlement délégué « Climat » 2021/2139 du 4 juin 2021 précise les critères techniques pour l'examen des activités économiques en vue de déterminer si elles sont « alignées à la taxonomie », par rapport aux deux premiers

objectifs environnementaux (l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique).

L'article 8 du règlement Taxonomie prévoit des obligations de reporting pour les établissements financiers et les entreprises soumis à la directive sur le Reporting Non Financier des Entreprises (NFRD) sur la part durable de leurs investissements.

Le règlement délégué 2021/2178 du 6 juillet 2021 (« article 8 ») précise les modalités d'application de cet article 8 qui sont le contenu, les modalités de calcul et la présentation des obligations de reporting relatives à ces investissements. Sont notamment précisés les types d'actifs et de contreparties à inclure et à exclure dans le calcul du ratio.

Enfin, le règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022 vient compléter les deux règlements délégués précités (« climat » et « article 8 ») en ce qui concerne les informations à publier concernant les activités liées au gaz fossile et à l'énergie nucléaire.

Selon les dispositions du règlement délégué « article 8 », les obligations de reporting applicables aux établissements de crédit sont progressives :

- Une première obligation de reporting sur la base des données au 31 décembre 2021 sur (i) la part des actifs « éligibles » c'est-à-dire finançant des activités dites « éligibles » et « non éligibles » au règlement délégué « climat » et (ii) la part des actifs exclus uniquement du numérateur du ratio ainsi que, celle exclue à la fois du numérateur et du dénominateur du ratio ;
- Une seconde échéance, à partir de 2024 (sur la base des données au 31 décembre 2023), où le reporting sera complété par les informations sur la proportion des actifs « alignés » (le « Green Asset Ratio », GAR), c'est-à-dire les actifs finançant des activités éligibles qui passent avec succès les trois tests d'alignement à la taxonomie.

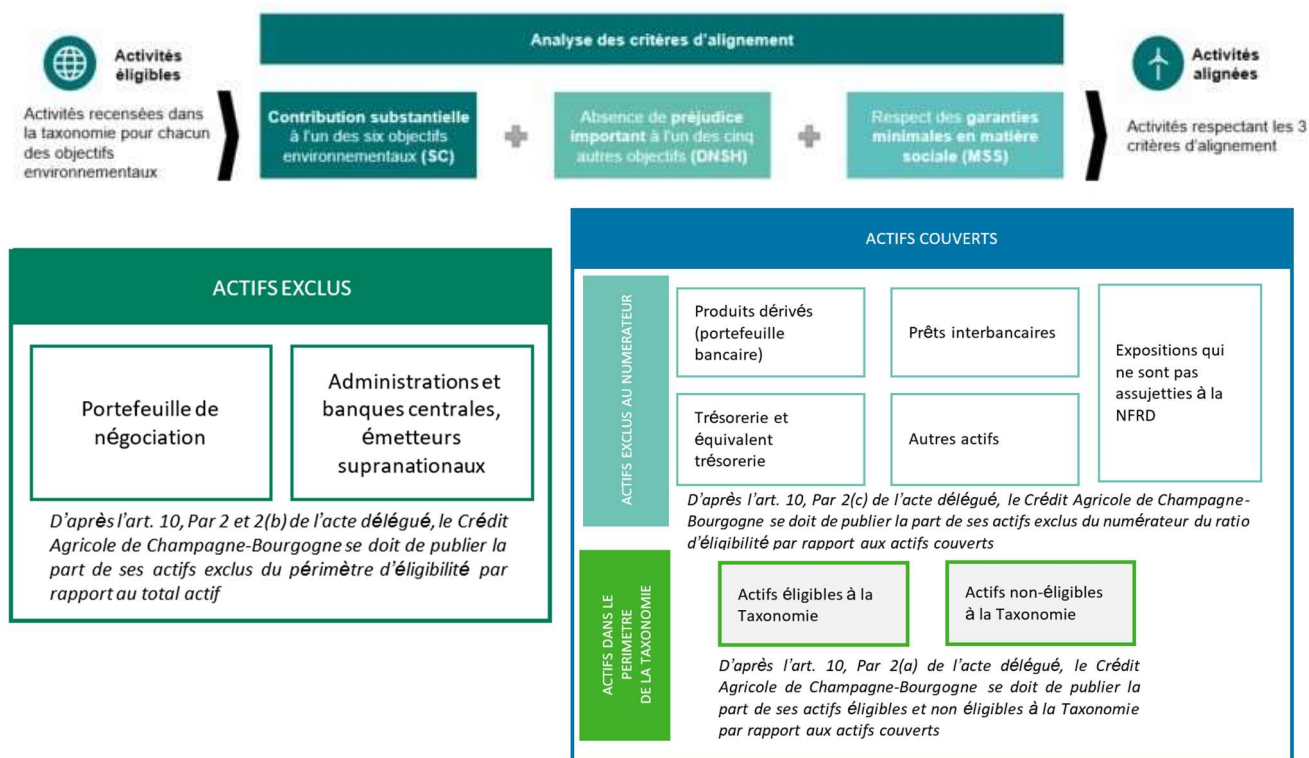
Cette analyse d'alignement sera menée sur la base des informations publiées par les entreprises non financières (publication de leur chiffre d'affaires et dépenses d'investissement

alignés à partir de 2023) et les entreprises financières assujetties à la directive NFRD sur le Reporting Non Financier des Entreprises (publication de leur ratio d'actifs verts à partir de 2024) ainsi que sur les critères techniques du règlement délégué sur le périmètre de la clientèle de détail, des collectivités locales et des financements dédiés ;

- Toujours à partir du 1er janvier 2024, les établissements de crédit devront publier des indicateurs relatifs à l'alignement de leurs actifs hors bilan à la taxonomie (garanties financières et actifs sous gestion) ;

Enfin, des indicateurs relatifs au portefeuille de négociation et aux frais et commissions devront être publiés à compter du 1er janvier 2026 (sur la base des données au 31 décembre 2025). L'illustration ci-dessous présente la façon dont les actifs alignés sont déterminés.

Pour cet exercice, seules les activités éligibles sont publiées.



METHODOLOGIE DE DETERMINATION DES ACTIFS ELIGIBLES

Pour le reporting du 31 décembre 2022, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne est assujéti à la publication de la part des actifs éligibles.

Les activités éligibles sont définies et décrites par le règlement délégué « Climat ».

Pour ce deuxième reporting les actifs suivants sont considérés comme éligibles à la taxonomie:

- Crédits immobiliers, prêts à la rénovation et financement des véhicules aux particuliers (prêts octroyés à partir du 1^{er} janvier 2022) pour les ménages de l'UE ;
- Financements des logements et financements dédiés (financements dont l'objet est connu et qui concernent une activité éligible à la taxonomie) pour les collectivités locales ;
- Sûretés immobilières commerciales et résidentielles saisies et détenues en vue de la vente ;
- Expositions sur les contreparties financières et non financières NFRD dont le ratio éligible est disponible dans leur DPEF 2021 et dont les données ont pu être collectées.

De plus, dans le calcul du ratio d'éligibilité, les interprétations et recommandations des régulateurs et superviseurs ont été prises en compte à des fins de comparabilité entre établissements.

Par ailleurs, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a estimé les actifs éligibles envers les entreprises financières et non financières pour lesquelles le ratio d'éligibilité n'a pas pu être collecté, sur la base des codes NACE retenus par la taxonomie et la zone géographique.

Ces estimations ne se fondant pas sur des données publiées par les contreparties, elles ne sont pas considérées dans la part d'actifs éligibles publiée à titre obligatoire.

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne publie néanmoins la part de ces actifs éligibles de façon volontaire.

Le montant d'**actifs éligibles** est rapporté aux **actifs couverts** qui correspond aux éléments ci-dessus, auxquels s'ajoutent :

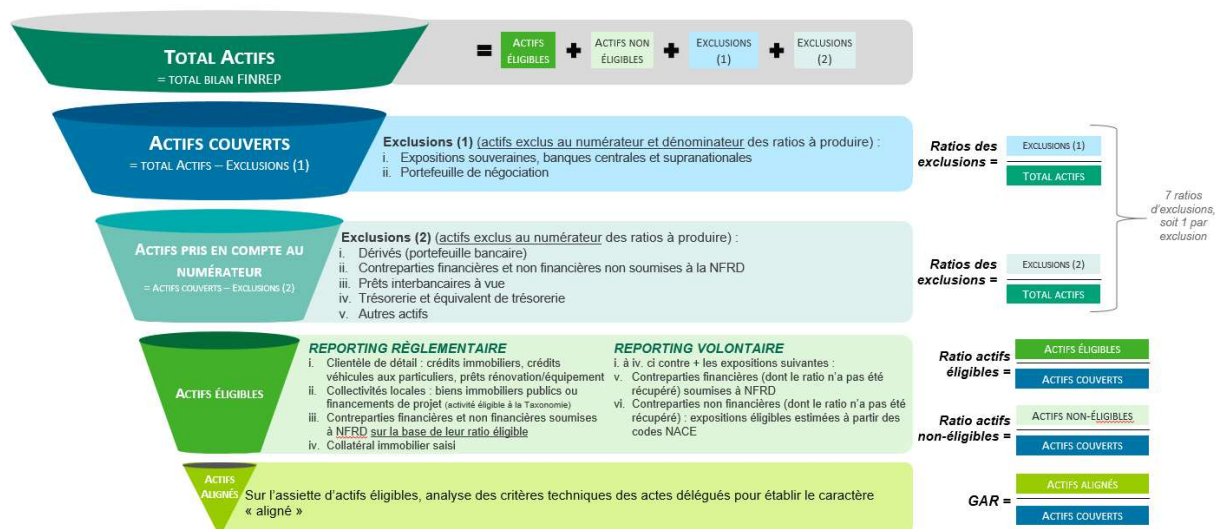
- Les expositions sur les entreprises non soumises à la NFRD (entreprises financières et non financières en dehors de l'UE, petites et moyennes entreprises de l'UE en dessous des seuils d'assujettissement) ;
- Les dérivés, les prêts interbancaires à vue, la trésorerie et équivalent de trésorerie et autres actifs³ ;
- Les autres expositions non éligibles à la taxonomie sur les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD et la clientèle de détail.

En complément, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne publie la part, dans le total d'actifs, des montants d'actifs exclus du calcul (au numérateur et au dénominateur) :

- Les expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux ;
- Le portefeuille de négociation.

³ Les autres actifs sont composés notamment des variations de la juste valeur des éléments couverts lors de la couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille, des immobilisations

corporelles et incorporelles et des actifs d'impôt reportés dans les états FINREP.

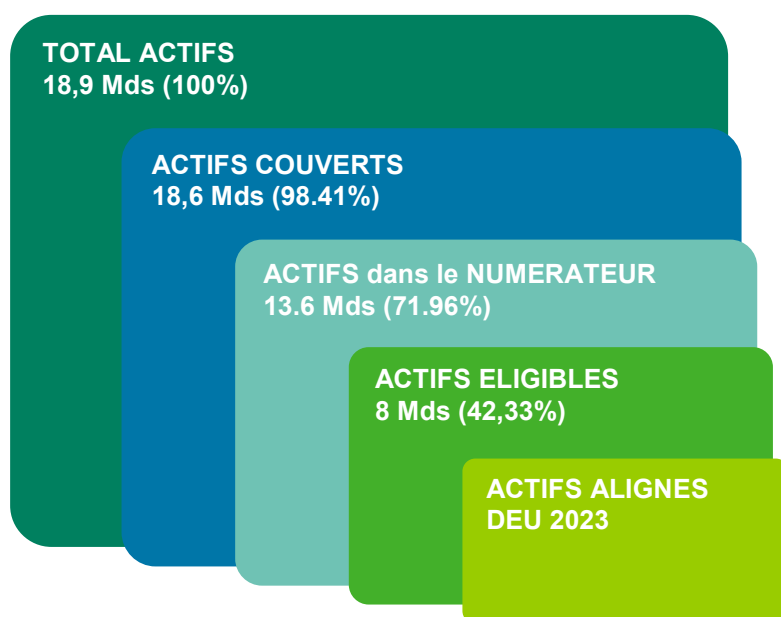


Nos chiffres sur le périmètre de la Caisse régionale du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne au 31 décembre 2022

Indicateurs intermédiaires sur la part, dans les actifs couverts, d'actifs éligibles et d'actifs non éligibles	En %	En millions d'euro
Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts	43%	8 058
Part des expositions sur des activités non-éligibles à la taxonomie dans les actifs couverts (<i>expositions avec la clientèle de détail et autres expositions avec les contreparties financières et non financières soumises à la NFRD non-éligibles à la taxonomie</i>).	30%	5 521

Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs <u>exclus au numérateur</u> des indicateurs intermédiaires	En %	En millions d'euro
Part de produits dérivés (portefeuille bancaire) dans le total d'actifs	2%	368
Part des prêts interbancaires à vue dans le total d'actifs	6%	1 067
Part de trésorerie et équivalent trésorerie dans le total d'actifs	0%	49
Part d'autres actifs dans le total d'actifs	-1%	-225
Part d'expositions sur des entreprises qui ne sont pas tenues de publier des informations non financières dans le total d'actifs	20%	3 772
TOTAL	27%	5 031

Ratios sur la part, dans le total d'actifs, des actifs <u>exclus au numérateur et au dénominateur</u> des indicateurs intermédiaires	En %	En millions d'euro
Part d'expositions envers des administrations centrales, banques centrales, émetteurs supranationaux dans le total d'actifs	2%	334
Part du portefeuille de négociation dans le total d'actifs	0%	0
TOTAL	2%	334



Par rapport à la publication de l'année 2021, les variations sont expliquées par l'évolution de notre taille de bilan pour 7,3% et par des évolutions de la méthodologie d'application de la taxonomie (notamment sur la prise en compte des prêts automobiles uniquement à partir du 1^{er} janvier 2022 pour le périmètre de la clientèle de détail réduisant le ratio de 82,5 millions d'euros). De plus, compte tenu de la disponibilité de nouvelles informations, une partie des ratios éligibles des contreparties financières et non financières a pu être intégrée pour cet arrêté à hauteur de 16 millions d'euros, témoignant du caractère crucial de la disponibilité des données publiques pour le calcul des ratios.

Part des actifs éligibles publiée de façon volontaire :

La part des actifs éligibles intégrant le ratio obligatoire ainsi que les estimations sur les contreparties financières et non financières de l'Union européenne s'élèvent au 31/12/2022 à 42.33%.

Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile (tableau 1)

Conformément à l'entrée en vigueur du règlement délégué 2022/1214 du 9 mars 2022, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne publie le tableau 1 exigé par cette réglementation.

La Caisse régionale Champagne Bourgogne n'est pas en mesure de publier de données au 31 décembre 2022 dans les tableaux 4 [Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci] et 5 [Activités économiques non éligibles à la taxonomie], du fait de l'indisponibilité des informations, notamment en raison de la première publication de ces tableaux par les entreprises non financières, sur lesquelles les établissements financiers s'appuient pour leur propre publication

Ligne	Activités liées à l'énergie nucléaire	
1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON

3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
----	--	-----

Activités liées au gaz fossile

4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci (tableau 4)

Ligne	Activités économiques	Montant et proportion (les informations doivent être présentées en montant monétaire et en pourcentage)					
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
2.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
3.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND

4.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
5.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
6.	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxinomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
7.	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxinomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND	ND	ND	ND	ND

ND = Donnée non disponible

Activités économiques non éligibles à la taxinomie (tableau 5)

Ligne	Activités économiques	Montant	Pourcentage
1.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable La section 4.26 concerne les phases précommerciales des technologies avancées pour la production d'énergie à partir de procédés nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible : - Recherche, développement, démonstration et déploiement d'installations innovantes de production d'électricité, autorisées par les autorités compétentes des États membres conformément au droit national applicable, qui produisent de l'énergie à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible - A titre indicatif, l'activité relève des codes NACE M72 et M72.1.	ND	ND

2.	<p>Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable</p> <p>La section 4.27 concerne la construction et l'exploitation sûre de nouvelles centrales nucléaires pour la production d'électricité ou de chaleur, y compris pour la production d'hydrogène, à l'aide des meilleures technologies disponibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cela concerne uniquement de nouvelles installations nucléaires dont le permis de construire a été délivré avant 2045 - A titre indicatif, l'activité relève des codes NACE D35.11 et F42.22 	ND	ND
3.	<p>Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable</p> <p>La section 4.28 concerne la production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire dans des installations existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Concerne des installations dont la modification à des fins de la prolongation, doit être autorisée par les autorités compétentes des États membres avant 2040 - A titre indicatif, l'activité relève des codes NACE D35.11 et F42.22 	ND	ND
4.	<p>Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable</p> <p>La section 4.29 concerne la production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les combustibles fossiles gazeux doivent satisfaire les critères prévus à l'annexe I, section 4.29, point 1 a) - Cette activité ne comprend pas la production d'électricité réalisée exclusivement à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables d'origine non fossile telle que visée à la section 4.7 de l'annexe I - Cette activité ne comprend pas la production d'électricité réalisée exclusivement à partir de biogaz et de bioliquides telle que visée à la section 4.8 de l'annexe I - A titre indicatif, l'activité pourrait être associée à plusieurs codes NACE, notamment aux codes D35.11 et F42.22 	ND	ND
5.	<p>Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable</p> <p>La section 4.30 concerne la cogénération à haut rendement de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les combustibles fossiles gazeux doivent satisfaire les critères prévus à l'annexe I, section 4.30, point 1 a) - Cette activité ne comprend pas la production combinée à haute efficacité de chaleur-froid et d'électricité réalisée exclusivement à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables d'origine non fossile telle que visée à la section 4.19 de l'annexe I - Cette activité ne comprend pas la production combinée à haute efficacité de chaleur-froid et d'électricité réalisée exclusivement à partir de biogaz et de bioliquides telle que visée à la section 4.20 de l'annexe I - A titre indicatif, l'activité pourrait être associée être associées aux codes NACE D35.11 et D35.30 	ND	ND

6.	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du tableau 1 qui n'est pas éligible à la taxinomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable La section 4.31 concerne la production de chaleur/froid à partir de combustibles fossiles gazeux dans un système efficace de chauffage et de refroidissement urbain : - Construction, remise en état et exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux et sont raccordés à un réseau de chaleur et de froid efficace au sens de l'article 2, point 41), de la directive 2012/27/UE - Les combustibles fossiles gazeux doivent satisfaire les critères prévus à l'annexe I, section 4.31, point 1 a) - Cette activité ne comprend pas la production de chaleur/froid dans un réseau de chaleur efficace exclusivement à partir de combustibles gazeux et liquides renouvelables d'origine non fossile telle que visée à la section 4.23 de l'annexe I - Cette activité ne comprend pas la production de chaleur/froid dans un réseau de chaleur efficace exclusivement à partir de biogaz et de bioliquides telle que visée à la section 4.24 de l'annexe I - A titre indicatif, l'activité relève du code NACE D35.30	ND	ND
7.	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxinomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	ND	ND
8.	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxinomie au dénominateur de l'ICP applicable»	ND	ND

ND = Donnée non disponible

Traduction opérationnelle des exigences de publication au titre de l'article 8 du règlement Taxonomie.

Le ratio d'actifs éligibles traduit la nature du bilan des établissements bancaires sans préciser à ce stade le niveau de durabilité environnementale des actifs éligibles. En effet, compte tenu de la réglementation actuelle, un établissement avec une exposition très forte envers de grandes entreprises européennes et une clientèle de particuliers aura, par définition, un ratio d'actifs éligibles plus élevé qu'un établissement avec une forte exposition à l'international.

L'accélération de l'investissement et du financement dans les énergies vertes est impérative pour contribuer efficacement à l'urgence de la transition énergétique, en lieu et place des énergies fossiles. En effet, stopper uniquement le financement des énergies fossiles permettrait de « verdir » rapidement le bilan de la Banque, mais pénaliserait toutes les populations encore dépendantes de ces énergies sans les accompagner dans leur propre transition.

Aussi, le Crédit Agricole fait le choix exigeant de mettre la force de son modèle de banque universelle au service de l'accompagnement des transitions pour le plus grand nombre. En équipant tous ses clients, des grandes entreprises internationales aux ménages les plus modestes, en produits et services

utilisant des énergies vertes et en s'inscrivant en permanence dans une démarche d'innovation et de progrès, le Crédit Agricole perpétue son rôle d'acteur engagé dans les grandes transitions sociétales.

A cet effet, la mise en œuvre du Projet Sociétal du Groupe Crédit Agricole fait écho aux exigences du règlement Taxonomie et permettra d'améliorer les ratios du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne. Toutefois, la stratégie de Crédit Agricole SA ne se limite pas aux financements, sur lesquels porte la taxonomie, mais intègre également les investissements sur le bilan de Crédit Agricole SA, la gestion des investissements des clients, et l'accompagnement de la transition énergétique des clients. La taxonomie permet ainsi de refléter une partie de la Stratégie climat du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne. Elle-même est une composante du Projet Sociétal, qui intègre trois dimensions clés :

- Agir pour le climat et la transition vers une économie bas carbone ;
- Renforcer la cohésion et l'inclusion sociales ;
- Réussir les transitions agricoles et agro-alimentaires.

IV. NOUVEAUTES 2022

A. MiFID II /IDD

L'ambition du Groupe Crédit Agricole est de permettre à ses clients d'orienter leur épargne vers des projets durables et conformes à leurs valeurs, en totale connaissance de cause (et confiance).

Cet engagement s'exprime notamment dans le domaine de l'épargne financière avec la volonté de permettre aux épargnants et investisseurs d'orienter leur épargne prioritairement vers des projets et des entreprises agissant en faveur de l'environnement et de la cohésion sociale, les autorités européennes ont complété les réglementations sur l'épargne financière MiFID⁴ et IDD⁵ d'un axe supplémentaire : les préférences en matière de durabilité.

B. SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION

En parallèle le règlement Taxonomie et la "Sustainable Finance Disclosure Regulation" (SFDR) précisent ce qui constitue un investissement durable et comment cette durabilité doit être démontrée.

Ces réglementations fixent un cadre en matière de terminologie et d'approche ESG.

En conséquence, tout épargnant pourra choisir, s'il le souhaite, des supports d'investissement selon leur alignement à la taxonomie, leur alignement à l'investissement durable tel que défini par SFDR, ou préciser les principales incidences négatives, également définis par SFDR, que son investissement doit prendre en compte.

Au-delà de la stricte application de ces réglementations, le Groupe adopte une démarche très exigeante et prudente en préférant afficher un alignement qu'il peut maintenir dans le temps plutôt qu'un alignement attractif mais de facto provisoire puisque tributaire des fluctuations de marché. Par ailleurs, pour évaluer la part d'investissement durable selon SFDR, le Groupe adopte la méthode de calcul au prorata du chiffre d'affaires réel généré par les activités durables de l'entreprise, et non la méthode « pass/fail » consistant à prendre en compte le chiffre d'affaires total d'une entreprise dont seulement certaines activités sont durables.

Enfin, le Groupe Crédit Agricole déploie un vaste programme de formation afin que les conseillers soient en mesure d'informer et d'accompagner leurs clients dans le choix de leurs investissements durables.

⁴ MiFID II : Markets in Financial Instruments Directive

⁵ IDD : Insurance Distribution Directive

PRESENTATION DU CREDIT AGRICOLE CHAMPAGNE-BOURGOGNE

Notre raison d'être
« Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société »

Nos valeurs
Proximité – Responsabilité – Solidarité - Utilité

Nos missions

- Accompagner nos clients dans la réussite de leurs projets de vie
- Contribuer au développement socio-économique de notre territoire, riche d'opportunités : Agriculture, Vignoble, Agroalimentaire, Santé, Tourisme, Energies Renouvelables...
- Prendre en compte notre environnement et ses évolutions, marqué en 2022 par : la guerre en Ukraine, les difficultés sur certains approvisionnements, l'évolution des prix de l'énergie, l'inflation et les questions de pouvoir d'achat, la digitalisation accélérée de la société, l'évolution de l'agriculture, le renforcement des inquiétudes liées au réchauffement climatique, l'émergence de nouveaux modes de consommation, et plus largement de vie.
- Affirmer notre modèle de banque coopérative, qui repose sur le principe de vote démocratique selon lequel 1 personne = 1 voix

Ce qui nous différencie

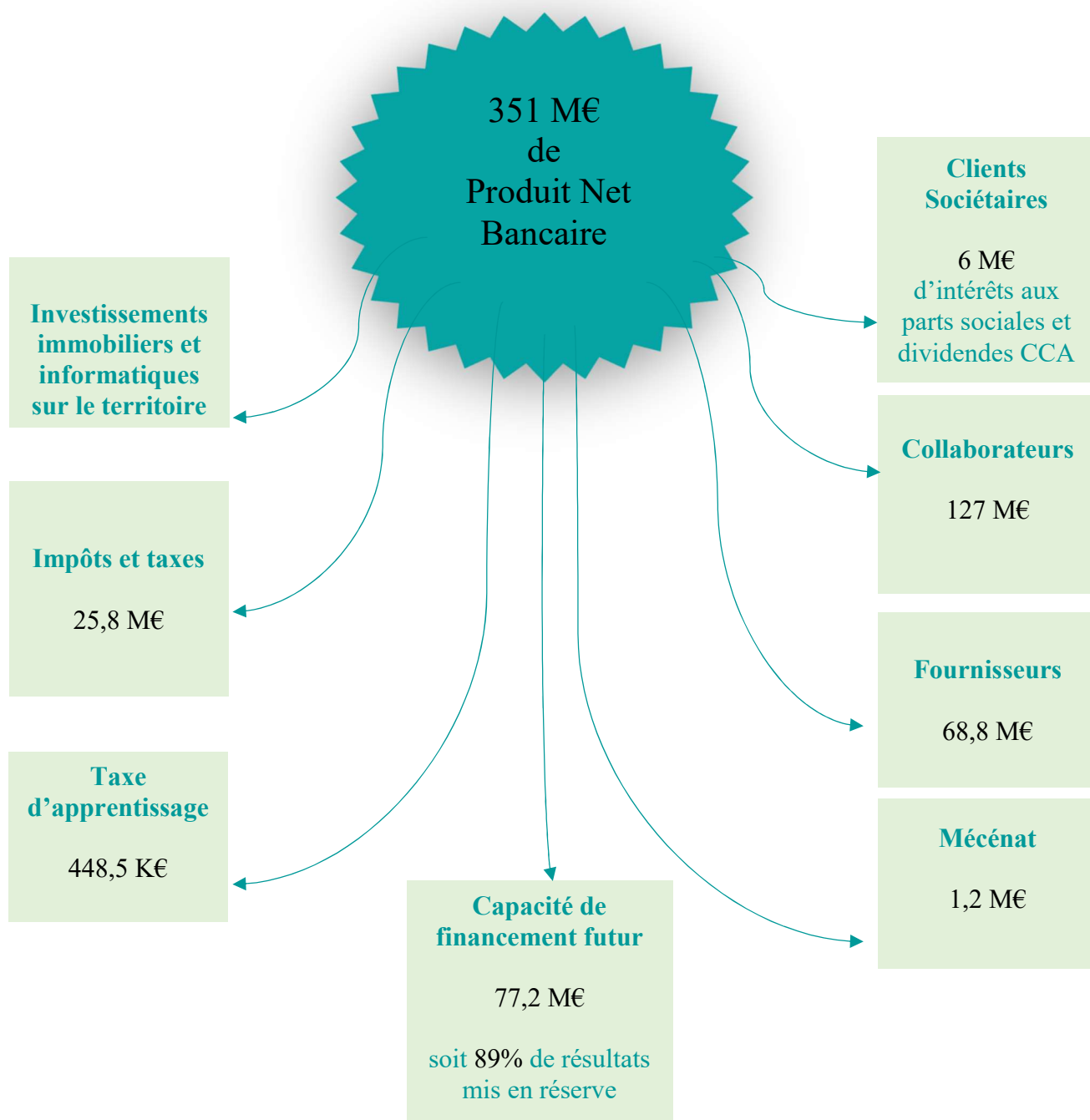
- Notre gouvernance s'appuie sur des administrateurs élus par nos clients sociétaires
- Notre implication, au plus près de notre territoire, fait vivre et grandir les projets locaux (décisions locales, investissements dans des projets locaux...)
- Notre soutien à l'innovation accompagne les transitions économiques et sociétales
- Notre présence répartie sur tout le territoire, avec une implantation physique forte de 136 points de vente

Nos résultats sont au service du territoire

Présentation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Champagne Bourgogne : le modèle d'affaires

NOS RESSOURCES	NOTRE ORGANISATION 100% HUMAINE , 100 % DIGITALE	NOTRE CONTRIBUTION AU TERRITOIRE		
<p>Notre capital humain</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1740 collaborateurs • 943 administrateurs <p>Notre maillage territorial</p> <ul style="list-style-type: none"> • 136 points de vente • 274 automates, 107 Relais CA • 4 agences Entreprises, 1 agence Grandes Entreprises, 1 agence Immobilier et institutionnels • 1 Village by CA <p>Notre modèle de banque mutualiste</p> <ul style="list-style-type: none"> • 296 000 sociétaires • 84 Caisses locales <p>Notre appartenance à un groupe aux multiples expertises</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion d'épargne et d'assurance • Services financiers spécialisés • Banque de financement et d'investissement • Banque en ligne <p>Notre capital financier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Total bilan : 18 805 M€ • Capitaux propres : 2 045 M€ 	<p>Banque multicanale de proximité, notre modèle de distribution permet à nos clients, à tout moment de choisir le mode d'interaction qui leur convient le mieux : agence ou en ligne</p> <p>NOTRE MAILLAGE DIGITAL</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1 agence en ligne • 1 espace web dédié (sociétaire) • Application Ma Banque <p>NOTRE CREATION DE VALEUR</p> <table border="0"> <tr> <td data-bbox="696 826 1167 1289"> <p>Activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • 34 millions de visites sur notre site internet • 173 000 utilisateurs de Ma banque • 165 000 utilisateurs de Crédit agricole en ligne • 18 082 nouveaux sociétaires • 4 978 nouveaux clients • +6.1% d'encours de crédits • +0.3% d'encours de collecte • 446 708 contrats d'assurances personnes et biens </td> <td data-bbox="1167 826 1503 1129"> <p>610 183 clients</p> <ul style="list-style-type: none"> • 84 % de particuliers • 5 % de professionnels • 5 % d'agriculteurs • 3 % d'entreprises • 3 % de collectivités ou associations </td> </tr> </table>	<p>Activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • 34 millions de visites sur notre site internet • 173 000 utilisateurs de Ma banque • 165 000 utilisateurs de Crédit agricole en ligne • 18 082 nouveaux sociétaires • 4 978 nouveaux clients • +6.1% d'encours de crédits • +0.3% d'encours de collecte • 446 708 contrats d'assurances personnes et biens 	<p>610 183 clients</p> <ul style="list-style-type: none"> • 84 % de particuliers • 5 % de professionnels • 5 % d'agriculteurs • 3 % d'entreprises • 3 % de collectivités ou associations 	<p>Un renforcement de notre modèle de banque coopérative et mutualiste</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation de 6 % du nombre de sociétaires en 1 an • 15 agences rénovées en « Nouveau concept » <p>Un soutien fort pour notre territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • 66% de bénéficiaires sortis avec succès du dispositif Passerelle • 38 start-ups accompagnées au Village by CACB <p>Un employeur attractif et à l'écoute</p> <ul style="list-style-type: none"> • 136 nouvelles embauches • 11 800 jours consacrés à la formation • 72 alternants et 79 stagiaires accueillis <p>Répartition des crédits octroyés à nos clients</p> <ul style="list-style-type: none"> • 49% aux particuliers • 19% d'agriculteurs • 18% aux entreprises, coopératives, promoteurs • 8 % aux professionnels, 6% aux collectivités <p>Un financeur de 1^{er} plan</p> <ul style="list-style-type: none"> • 351,2 millions d'euros de PNB • 87 millions d'euros de résultat net consolidé • 13,606 milliards d'euros d'encours de crédits • 20,866 milliards d'euros d'encours de collecte
<p>Activités</p> <ul style="list-style-type: none"> • 34 millions de visites sur notre site internet • 173 000 utilisateurs de Ma banque • 165 000 utilisateurs de Crédit agricole en ligne • 18 082 nouveaux sociétaires • 4 978 nouveaux clients • +6.1% d'encours de crédits • +0.3% d'encours de collecte • 446 708 contrats d'assurances personnes et biens 	<p>610 183 clients</p> <ul style="list-style-type: none"> • 84 % de particuliers • 5 % de professionnels • 5 % d'agriculteurs • 3 % d'entreprises • 3 % de collectivités ou associations 			

PARTAGE DE LA VALEUR CREEE AVEC NOS PARTIES PRENANTES



A. METHODOLOGIE ET CADRE REGLEMENTAIRE DE LA DPEF

L'article L255-105-1 du Code du Commerce impose aux sociétés dont le total du bilan ou le montant net du chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 100 M€ et le nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice est supérieur ou égal à 500, de présenter dans le rapport du Conseil d'Administration et l'Assemblée générale (rapport de gestion) un ensemble d'informations relatives au développement durable.

Ce même article instaure une vérification obligatoire de ces informations par un organisme tiers indépendant (OTI). L'OTI mandaté par le Crédit Agricole Champagne Bourgogne pour réaliser ces travaux est le Cabinet EY.

Le décret n° 2017-1265 relatif à la transposition de la directive européenne sur le reporting extra-financier paru en août 2017 vient modifier l'article 225-100 du code du commerce.

La transposition de cette directive conduit à moderniser substantiellement le dispositif de publication d'informations non financières. La déclaration de performance extra-financière est un outil de pilotage stratégique de l'entreprise, à la fois concis et accessible, concentré sur les informations significatives intéressant ses parties prenantes ainsi que les risques extra financiers principaux.

Le contenu de la déclaration de performance extra-financière de la société comprend une mention relative à son modèle d'affaires, une présentation des risques extra-financiers auxquels elle est soumise, une description des politiques mises en œuvre pour limiter ces risques ainsi que les résultats de ces politiques.

Résultant d'une analyse en profondeur des enjeux et des risques extra-financiers auxquels la société est confrontée, la déclaration de

performance extra-financière a vocation à devenir un document de référence pour l'ensemble des parties.

L'évaluation de la démarche RSE du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne est soumise à un avis de présence et à un audit de sincérité des données publiées par un organisme tiers indépendant (Loi Grenelle 2 n°2010-788, art 225).

La présente DPEF prend en compte les préconisations de la Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) et traite, aux travers de l'analyse des risques, des axes inscrits dans le pacte Coopératif et Territorial, outil commun à l'ensemble des Caisses Régionales de Crédit Agricole, pour témoigner de leur engagement en matière de RSE :

- le développement économique de notre territoire,
- l'excellence de la relation avec nos clients,
- nos pratiques Ressources Humaines et Sociales,
- notre responsabilité environnementale,
- notre gouvernance coopérative et mutualiste.

La DPEF doit être insérée dans le rapport de gestion arrêté par le conseil d'administration et présenté à l'assemblée générale dans un délai de 6 mois. Conformément à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, elle doit également être rendue publique sur le site Internet de l'entité dans un délai de huit mois à compter de la clôture de l'exercice et rester disponible sur le site pendant une durée de cinq ans. Si la société établit des comptes consolidés, la déclaration est publiée au sein du rapport de gestion consolidé.

B. METHODOLOGIE D'IDENTIFICATION ET DE DESCRIPTION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS

L'élaboration du modèle d'affaires suit la trame préconisée par le groupe de travail constitué de 12 caisses régionales et animé par La Fédération Nationale de Crédit Agricole et Crédit Agricole SA en 2018.

La méthodologie employée pour identifier nos risques, enjeux prioritaires et indicateurs clés s'appuie sur une démarche structurée : la consultation des parties prenantes, l'intégration de la politique RSE du

Groupe et une cotation interne d'un inventaire de risques actualisé courant 2022 par un groupe de Caisses Régionales.

Les enjeux ont été définis en s'appuyant sur :

1. La raison d'être du Groupe, définie dès 2019 « Agir chaque jour dans l'intérêt de nos clients et de la société » et le projet du Groupe
2. Le Projet d'entreprise du Crédit Agricole Champagne Bourgogne « Façonneur d'avenir »
3. Le baromètre RSE du groupe actualisé en 2022

C. LE PROJET D'ENTREPRISE CACB

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a lancé les travaux de son nouveau Projet d'Entreprise en 2021.

Participatif et collaboratif, il est construit en questionnant notre environnement et nos parties prenantes externes, nos collaborateurs, nos élus.

Les grandes orientations et le plan d'actions issus de toutes ces étapes ont été dévoilés début 2022.

Les orientations stratégiques de ce nouveau Projet s'appuient sur 4 ambitions qui orientent nos enjeux.



LA BANQUE DE LA FAMILLE

#1 La banque de la famille reconnue pour sa qualité et sa simplicité. En s'appuyant sur l'excellence relationnelle et opérationnelle, pour fidéliser et conquérir toutes les clientèles partout, par tous les métiers et via tous les canaux.



LA BANQUE DU CONSEIL

#2 La banque conseil qui propose des solutions à forte valeur ajoutée. Nous sommes aussi la 10e banque mondiale, nous pouvons nous appuyer sur la combinaison d'expertises fortes et reconnues en local pour être retenue comme banque principale.



LA BANQUE DU TERRITOIRE

#3 La banque du territoire engagée dans les transitions aux côtés des acteurs locaux : « De financeur du territoire à façonneur du territoire » en s'appuyant sur des offres et des organisations innovantes et de nouveaux métiers, pour cultiver l'esprit entrepreneurial au cœur des écosystèmes et ainsi créer de la valeur client et territoriale.



L'ENTREPRISE EXEMPLAIRE

#4 L'entreprise exemplaire pour ses équipes, ses élus, son groupe et son environnement. S'appuyant sur une politique RSE et éthique exigeante irriguant toutes ses parties prenantes, pour cultiver le plaisir et la fierté d'équipiers et d'élus, engagés et responsabilisés en proximité.

Ces ambitions reflètent l'intégration des grands enjeux de la CR dans sa politique générale. Ce nouveau Projet d'Entreprise a insufflé de nombreuses réalisations dès 2022, dont une partie seront abordées dans la présente DPEF.

Le baromètre RSE

Actualisé par le Groupe en 2022, il mentionne les principaux points de vigilance des français dans le domaine de la responsabilité des entreprises. Les résultats sont proches de ceux de l'année passée avec cependant une attente renforcée sur la sécurisation des données, les actions en faveur de l'environnement et celles relatives à l'accompagnement des personnes les plus fragiles.

Définition des principaux risques extra-financiers de la Caisse Régionale

Dans une démarche construite et partagée avec les parties prenantes externes et internes, une liste de risques a été établie par un panel représentatif de Caisses Régionales. Différents experts CACB⁶ ont été interviewés en entretien individuel en novembre 2021 pour coter les risques les plus sensibles pour la Caisse Régionale Champagne-Bourgogne. Chaque expert a évalué les niveaux de risques sous 3 angles : l'impact en termes d'image, l'impact sur

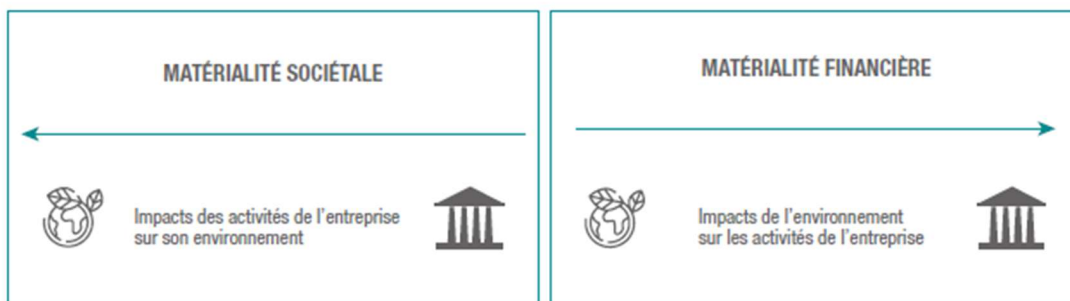
la perte d'activité et l'impact de sanction administrative ou judiciaire. La somme de ces 3 notes d'impact est ensuite multipliée par la gravité à l'égard des parties prenantes et par la probabilité d'occurrence. Les notes ainsi obtenues permettent de hiérarchiser les risques extra-financiers propres à la Caisse Régionale de Champagne Bourgogne et à son territoire.

La réalisation d'une matrice de matérialité

Pour la première fois, les différentes analyses des attentes des parties prenantes (baromètre RSE clients et baromètre RSE collaborateurs) ont été croisées avec les cotations effectués par les experts en interne sous forme de synthèse.

Une première restitution de matrice de matérialité est ainsi réalisée.

A noter que celle-ci s'appuie sur un travail de cotation réalisé en 2021. Les évaluations des impacts de l'environnement sur les activités de l'entreprise seront soumises à de nouvelles évaluations dès 2023.



⁶ Les personnes impliquées dans la cotation des risques sont les responsables de service : Conformité, Moyens Généraux, Immobilier et Sécurité, Marketing, Relations Caisses Locales et Mutualisme, Ressources Humaines et Formation, Maire du

Village, Connaissances Evènements Clients, Marché des entreprises.

THÉMATIQUES

- Transition écologique
- Qualité de nos services
- Favoriser la cohésion sociale
- Activité responsable

ZONES DE LA MATRICE

- Enjeux PRIORITAIRES
- Enjeux IMPORTANTS
- Enjeux À IMPACT MODÉRÉ










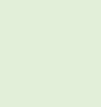






Par rapport à l'an passé, les risques et les indicateurs demeurent inchangés. Les risques climatiques sont cependant davantage détaillés et désormais traités séparément pour mettre en avant notre double responsabilité ; d'une part dans la réduction des risques climatiques et d'autre part dans l'adaptation de nos clients face à ces derniers.

Ce nouveau risque est formulé ainsi : « **Insuffisance de protection de nos clients face aux risques climatiques** ». Le comité RSE du 14 décembre 2022 a validé les 10 grands risques majeurs.

Les enjeux sont regroupés de la façon suivante :

- Animer les acteurs du territoire et s'engager auprès de nos parties prenantes (3 indicateurs)
- Soutenir le développement de notre territoire au travers d'offres responsables et réduire notre empreinte environnementale (3 indicateurs)
- Viser une relation durable avec les clients, sociétaires en protégeant leurs intérêts (6 indicateurs)
- Etre un employeur responsable (3 indicateurs)

Les risques retenus sont reformulés tels que présentés dans le tableau ci-dessous :

Nos enjeux extra-financiers	Risques RSE majeurs	Ambitions du CACB	Contribution aux ODD
Animer les acteurs du territoire et s'engager auprès de nos parties prenantes	Insuffisance de soutien à l'économie locale	Encourager les activités à impact positif en poursuivant notre engagement mutualiste	 
Soutenir le développement de notre territoire au travers d'offres responsables et réduire notre empreinte environnementale	Insuffisance d'accompagnement de nos clients vers la transition énergétique	Stimuler la transition vers une économie bas-carbone pour nos clients	 
	Insuffisance de protection de nos clients face aux risques climatiques	Accompagner l'ensemble de nos clients face aux risques climatiques	 
	Inadéquation entre ambitions et moyens mis en œuvre pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre	Réduire notre empreinte environnementale	
Viser une relation durable avec nos clients, sociétaires en protégeant leurs intérêts	Insatisfaction clients (inadaptation du produit / service aux besoins du client / défaut de conseil / litiges sur la performance des activités de conseil)	S'engager sur une relation personnalisée et sur une meilleure qualité de service avec éthique et loyauté	 
	Insuffisance de culture déontologique éthique et de protection de données	Assurer notre rôle de tiers de confiance en matière de protection de données	 
	Non réponse des produits proposés impliquant une augmentation de la part de la clientèle en difficulté.	Favoriser l'inclusion	
Être un employeur responsable	Dégradation de niveau de compétences des collaborateurs et donc de l'employabilité.	Développer nos talents en accompagnant la montée en compétences des collaborateurs.	 
	Insuffisance de qualité de vie au travail	Développer la qualité de vie au travail	 
	Inégalités salariales et lutte contre les discriminations	Garantir l'équité et développer la diversité	

Notre ambition RSE contribue aux objectifs de développement durable (ODD)

Définis et adoptés et par l'ONU, ils visent un développement économique et social plus respectueux des populations et de la planète.

L'agenda est universel et s'applique à tous les pays. Ces priorités sont à atteindre d'ici 2030.

Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne contribue directement aux ODD par des actions concrètes qui figurent dans chacune des parties du présent document.

Afin de renforcer son action, le lien entre les ODD, les principaux risques extra-financiers identifiés et les politiques mises en place ont été cartographiés et présentés dans le tableau ci-dessus.

NOS PRINCIPAUX ENJEUX EXTRA-FINANCIERS ET NOS ENGAGEMENTS

Animer les acteurs du territoire et s'engager auprès de nos parties prenantes

Notre engagement

Encourager les activités à impact positif en poursuivant notre engagement mutualiste

Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne soutient les actions innovantes, la création, la reprise et le développement des entreprises. Ainsi, en partenariat avec les acteurs locaux, la Caisse Régionale met en place des actions qui contribuent au dynamisme de son territoire.

I. Renforcer l'adhésion à notre modèle coopératif et mutualiste

Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne compte 292 699 sociétaires au 31 décembre 2022 contre 283 100 en 2021. Cette évolution reflète la forte volonté de la Caisse Régionale d'affirmer son caractère coopératif et mutualiste. En 2022, 18 082 clients sont devenus sociétaires.

A. Proposer des offres spécifiques aux sociétaires

En tant que banque mutualiste et coopérative, la Caisse Régionale a à cœur de développer le sociétariat sur son territoire.

Être sociétaire, offre la possibilité de s'engager dans la vie de sa banque et de son territoire en bénéficiant d'offres spécifiques en adéquation avec les valeurs mutualistes. Les clients sociétaires peuvent bénéficier de la carte sociétaire qui permet le financement d'actions sociétales porteuses de sens. À chaque utilisation, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne reverse 1 centime d'euro. Les Fonds ainsi rassemblés permettent de financer de nombreux projets utiles au territoire. En 2022, près de 196 000 cartes sociétaires sont détenues soit un équipement de 67% des sociétaires.

En outre, la Caisse Régionale propose un **Livret Engagé Sociétaire**, permettant à nos clients de donner du sens à leur épargne. Les fonds permettent de financer des projets contribuant à l'économie locale. Fin 2022, la Caisse Régionale comptabilise 44 920 Livrets Engagé Sociétaires pour un montant total collecté de 620 960 K€.

B. La présence des administrateurs

Le modèle de banque coopérative et mutualiste de la Caisse Régionale fonctionne en s'appuyant sur le respect des règles statutaires, la représentativité des sociétaires et l'implication des administrateurs.

Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne est composé de 84 Caisses locales administrées par 943 administrateurs, élus par les sociétaires, porteurs de parts sociales.

Les Caisses locales élisent elles-mêmes leurs représentants. Par conséquent, 19 administrateurs de la Caisse Régionale siègent au Conseil d'administration de la Caisse Régionale. Depuis 2012 la répartition des catégories socio-professionnelles des administrateurs reste stable, avec un socle agricole puissant (55% des élus sont agriculteurs). L'âge moyen des administrateurs demeure stable également (51 ans). La part des femmes administratrices a augmenté de plus de 10 points depuis 2012 (22% en 2012 contre 35% en 2022).

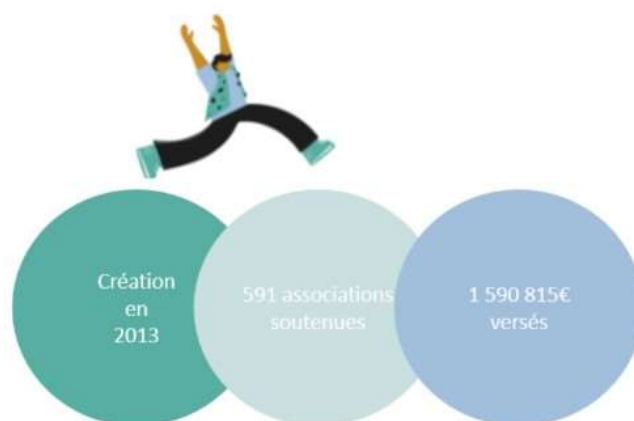
II. Accompagner les initiatives d'intérêt général sur notre territoire

A. La Fondation d'Entreprise « Agir en Champagne Bourgogne »

Depuis sa création en 2013, la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a soutenu 590 projets pour un montant cumulé de 1,6 M€.

La Fondation a pour but de favoriser des projets d'intérêts collectifs, durables, au profit du développement local.

Son champ d'actions est très large puisqu'il couvre les domaines éducatif, socio-culturel, socio-économique, sportif ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique et culturel, de l'environnement naturel, de la langue, des connaissances scientifiques et de la santé.



En 2022, 78 associations ont bénéficié de la participation financière de la Fondation d'Entreprise du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne pour un montant de 234 535 Euros. Ce montant important fait suite à une dotation exceptionnelle de 311 540€ en 2021.

Ces 78 projets sont répartis géographiquement comme détaillé sur les départements de l'Aube, de la Côte-d'Or, de la Haute-Marne et de l'Yonne.



Indicateur suivi :

Nombre de projets soutenus par la Fondation Agir en Champagne Bourgogne					
2018	2019	2020	2021	2022	
61	44	60	92	78	

B. Lancement du programme JEUNES pour soutenir les générations futures

L'objectif de ce programme est d'aider les jeunes à se projeter et à se construire un avenir sur notre territoire.

Des jobdating en partenariat avec Wizbii

Deux dates ont été réservées pour réaliser des jobdating en partenariat avec Wizbii. Ce

partenariat a débuté en 2017 et se poursuit afin de permettre aux personnes intéressées de trouver un stage ou un emploi sur notre territoire.

La plateforme d'emploi Youzful

La plateforme d'emploi Youzful dédiée aux jeunes est régulièrement mise à jour, des partenariats sont créés avec des professionnels, des entreprises et des agriculteurs qui ont besoin de recruter des jeunes.

Un partenariat entre un lycée et le CACB

La signature d'une convention de partenariat est programmée en janvier 2023 avec le Lycée des Marcs d'Or de Dijon afin de fournir aux élèves des terrains d'apprentissage pour valoriser leur parcours.

Les jeunes auront l'occasion de se former sur un chantier école agence ou site, une prestation de restauration événementielle ou une ferme école.

En route vers mon avenir

Le projet « En route vers mon Avenir » est un rendez-vous mensuel, en ligne, gratuit et sur inscription, destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, visant à les **accompagner dans leur orientation**.

Scolarisés ou non, demandeurs d'emploi ou déjà salariés, quels que soient leurs projets et leur situation, la Caisse Régionale offre la possibilité aux jeunes de poser librement leurs questions aux 5 partenaires experts présents (Mission Locale, Action Logement, Wilbi, Study Advisor et le Crédit Agricole) : emploi, formation, mobilité, insertion, logement...

Un seul objectif : les aider à construire leurs projets de vie en leur faisant découvrir les possibilités qui s'offrent à eux et en les accompagnant dans leur orientation.

C. Les animations de la semaine du sociétariat

Cet événement se déroule chaque année en novembre. Il mobilise les administrateurs, les salariés, les sociétaires, les clients et les partenaires sur deux semaines autour d'une thématique.

Une marche solidaire et connectée

Elle a permis à 362 participants (collaborateurs, clients sociétaires et administrateurs du Crédit Agricole de Champagne Bourgogne) de collecter 6 000€ à partager entre la Fondation du Patrimoine et la Fondation Fransylva. Ces deux associations financent des actions locales de prévention des incendies, de préservation de la biodiversité et de réhabilitation des forêts

dévastées en 2022. En 2021 800 participants avaient marché au profit de comités sportifs.

Un espace game en ligne

Durant la semaine du sociétariat un escape game en ligne intitulé « La communauté des Héros » a été proposé pour promouvoir le sociétariat de façon pédagogique et ludique.

D. Les partenariats avec les acteurs locaux

Les partenariats publics / privés

Le marché des professionnels comme le marché de l'agriculture nouent de nombreux partenariats avec des organismes professionnels et agricoles sur l'ensemble de notre territoire.

Les partenariats professionnels

Nous avons 28 partenariats sur le marché des professionnels (institutionnels, tourisme, création d'entreprises) dont 10 au niveau du groupe et 8 au niveau de la Fédération des Caisses Régionales de Bourgogne Franche Comté.



Nouveautés 2022

Parmi ces partenariats, la CR a adhéré en 2022 à la charte du PAREF (Plans d'actions régionaux pour l'entrepreneuriat des femmes). Ainsi nous nous engageons à œuvrer pour l'entrepreneuriat au féminin (nous avons participé aux manifestations PAREF en 2022 et au concours Initiative au féminin en décembre 2022). Ce concours a pour vocation de **valoriser la création d'entreprise au féminin**, et de **donner envie** à d'autres femmes de se lancer.

Focus sur l'ADIE

Nous comptons parmi nos partenaires l'ADIE (Association pour le droit à l'initiative économique - Structure d'octroi de micro crédit). En 2022, 800 000€ de lignes de crédits ont été octroyées par le CACB.

Présentation de l'ADIE

Depuis plus de 30 ans, l'Adie défend l'idée que chacun, même sans capital, même sans diplôme, peut devenir entrepreneur, s'il a accès à un crédit et à un accompagnement professionnel. Par son action, l'Adie lutte contre le gâchis des talents et pour une économie de proximité plus inclusive. L'Adie a financé à ce jour plus de 270 000 entreprises, essentiellement créées par des allocataires du RSA et des demandeurs d'emploi. Elle propose à son public un financement et un accompagnement adaptés à leurs besoins.

Les partenariats agricoles

Le CACB compte 88 partenariats dans le domaine de l'agriculture et de la viticulture pour 325 000€ de soutien et subventions, répartis sur l'ensemble de nos 4 départements.

L'année 2022 est marquée par la reprise de nombreux événements annulés les deux années précédentes (Fêtes de l'Agriculture, comices agricoles, Salon de la gastronomie...) pour lesquels nous avons toujours maintenu notre soutien. De nouveaux partenariats sont également mis en place.

Nous avons notamment contribué aux projets en lien avec l'agriculture, ci-dessous :

La Chaire Transition des Territoires Agricoles créée en 2021 sous la responsabilité de Sabrina Dermine-Brullot. La Chaire est issue d'un partenariat entre une association d'agriculteurs du Nord de l'Aube, Green Warriors, trois unités de recherche (InSyTE-UTT, SADAPT-Agro Paris Tech, InTerACT-UniLaSalle) et la Fondation UTT.

Elle a été rejointe depuis par différents acteurs-mécènes liés au monde agricole, dont le CACB. Témoignant de l'engagement des partenaires de recherche face aux enjeux de société, la Chaire entend répondre à trois objectifs :

- Assurer la soutenabilité et la résilience de systèmes agricoles et alimentaires diversifiés ;
- Reconnecter les agricultures aux dynamiques du territoire ;
- Co-construire et transférer les savoirs grâce à la confiance entre agriculteurs et chercheurs.

Nous avons noué de **nouveaux partenariats avec les Trophées de l'Agriculture** sur l'Yonne et la Haute-Marne signés en 2022 pour les 1ères éditions 2023 avec différents thèmes proposés tels que l'installation, la transmission, ou encore les transitions.

Nous avons également mis en place un **nouveau partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or** pour le soutien des exploitations en difficulté via le programme « Faire Face Ensemble ».



Le Crédit Agricole a subventionné le documentaire « Tu nourriras le monde » réalisé par Nathan Pirard et Floris Schruijer, deux jeunes diplômés d'AgroParisTech, sur l'agriculture en Champagne crayeuse.

En 2022, nous avons accompagné nos partenaires OPA départementaux dans le cadre d'événements régionaux ou nationaux organisés par leurs soins : Université d'hiver JA Grand Est / Université JA nationaux à Colombey / Congrès national UNPT.

Des contacts permanents ont été effectués avec les Organismes Professionnels Agricoles (OPA) sur nos 4 départements.

L'objectif était d'échanger sur les filières et éléments de contexte, de les informer des mesures mises en place et des articles dans la presse régionale agricole.

Par ailleurs, des réunions innovantes ont eu lieu avec nos partenaires OPA sur nos 4

départements organisées sur les mois de novembre et décembre.

Elles ont permis d'échanger sur les filières, les éléments de contexte et de partager une vision commune au service de la co-construction de l'agriculture de demain.

Les partenariats viticoles

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne a noué un partenariat avec la Fédération des caves coopératives viticoles de Bourgogne-Jura. L'objectif est d'apporter notre soutien à la création d'un support ludique pour des actions en direction des jeunes et des écoles pour comprendre le modèle des caves coopératives.

Notre Caisse Régionale est également mécène de l'association Climats du vignoble de Bourgogne.

De nouveaux partenaires

Nous sommes partenaire de la dégustation caritative Terroir Tasting organisée par l'association des Technico Commerciaux du Lycée Viticole de Beaune dont l'intégralité des fonds a été reversée à l'association Coup d'Pouce qui soutient des enfants hospitalisés.

Nous sommes également partenaire de la vente aux enchères de l'association Confrérie des VO qui regroupe les étudiants du BTS Viticulture-Oenologie du Lycée Viticole de Beaune. Une partie des fonds a été reversée à l'Institut Français de la Vigne et du Vin pour la recherche contre le dépérissement du vignoble.

Des dispositifs internes (microcrédit professionnel, appui au capital, fonds propres) d'aide à la création ou développement d'entreprise sont déployés :

L'accompagnement de l'installation des Jeunes agriculteurs/Jeunes viticulteurs :

195 jeunes ont été accompagnés dans leur projet d'installation par le CACB sur un total de 237 installations sur le territoire (données à fin novembre 2022) soit 82% de parts de marché (88% de parts de marché viables). Le montant total de financement est de 74 M d'euros.

Dans le cadre du « **Plan de relance Agriculture** » de l'Etat, et notamment des subventions pour les agriculteurs qui souhaitent renouveler leurs équipements au bénéfice de matériels favorisant la transition agro-écologique, nous avons mis en place une offre de préfinancement de la subvention à 0% via AGILOR. Il s'agit d'une offre « verte » proposée directement par les concessionnaires.

Depuis février 2021, 223 dossiers ont été acceptés pour 6.2M d'euros.

III. Soutenir la création d'entreprise sur notre territoire

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne va poursuivre son accompagnement de la création d'entreprise et de l'innovation à travers son Village, sa Caisse Locale de l'Innovation et ses Cafés de la Création.

A. Les cafés de la création

Les Cafés de la création sont des lieux de rencontres entre des experts de la création d'entreprises et des particuliers qui ont besoin de conseil pour lancer leur activité. Nous les

organisons depuis 2016, ils se tiennent dans des cafés, brasseries ou restaurants au sein de nos 4 départements, et sont plébiscités pour leur convivialité.

Les Cafés de la Création donnent rendez-vous chaque mois à tous ceux qui souhaitent entreprendre et innover quel que soit leur profil, leur âge, leur projet. C'est l'opportunité pour les futurs créateurs d'entreprise de rencontrer les experts de l'entrepreneuriat pour les aider dans leurs premières réflexions et démarches.

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne dynamise son concept d'accompagnement des porteurs de projet en toute sécurité avec des RDV mensuels qui se tiennent principalement en distanciel (sur les 24 cafés de la création organisés en 2022 seuls 4 se sont tenus en présentiel).

La formule « virtuelle » continue de séduire nos créateurs d'entreprises et nos partenaires présents : La Chambre de Commerce

et d'Industrie, La Chambre de Métiers et de l'Artisanat, L'Ordre des Avocats, L'Ordre des Experts Comptables, La Chambre des Notaires, la BGE, Pôle Emploi, Initiative Côte-d'Or, France Active...

Les porteurs de projets, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi, quels que soient leurs profils ou leurs projets, s'inscrivent sur une plateforme dédiée et sécurisée et prennent des RDV individualisés de 15 minutes avec le ou les partenaires de leur choix. Le jour de l'évènement, les RDV s'enchaînent de manière automatique.

575 créateurs d'entreprises se sont inscrits pour participer à l'un des 24 cafés de la création 2022 (soit plus de 1 000 RDV).

Indicateur suivi :



*Une personne accompagnée est un porteur de projet qui a participé à un Café de la Création avec au moins un rendez-vous avec un expert. *A partir de 2021, le nombre de porteurs de projets correspond aux personnes accompagnées lors des Cafés en présentiel et aux personnes inscrites (et qui n'ont pas annulé préalablement) aux Web Cafés de la Création.*

B. La Caisse Locale de l'innovation

Cette Caisse Locale, créée en avril 2018, établit un lien puissant entre l'action de la Caisse Régionale en faveur de l'innovation et l'engagement des Caisses Locales pour leur territoire. Son objectif est d'impliquer, de valoriser et de faire participer l'ensemble des acteurs de toutes les innovations. Elle est composée d'un Conseil d'Administration regroupant des acteurs emblématiques du tissu économique des 4 départements. Elle a pour objectif d'ancrer la stratégie d'accompagnement de la création d'entreprise et de l'innovation dans la gouvernance de la Caisse Régionale. Elle dispose, dans chaque Caisse Locale traditionnelle, d'un correspondant référent pour valoriser l'innovation et détecter les porteurs de projet de création d'entreprise et d'innovation sur son territoire.

C. Le Village By CACB

Après deux années de travaux, le Village by CACB, premier espace de coopération dédié aux jeunes entreprises innovantes, ouvre ses portes à la Cité Internationale de la Gastronomie et du Vin à Dijon. Composé de 1500m² dédiés à l'innovation, des salles de réunions et d'un auditorium équipés des dernières technologies, le Village by CA confirme sa place d'acteur majeur dans l'écosystème dijonnais.

Il s'agit d'une initiative portée par le Groupe Crédit Agricole qui affirme sa volonté d'accompagner l'innovation et contribuer au développement économique de notre territoire. **Le Village by CACB a vocation à repérer et à soutenir des projets à fort potentiel conduits par des startups innovantes.** Dans ses nouveaux locaux, jusqu'à 70 start-upers pourront côtoyer des entreprises locales qui souhaitent innover et se transformer. Deux partenaires résidents et acteurs incontournables de la région Vitagora et la Food Tech sont hébergés au sein du Village by CA.

Le Village by CA fait la distinction entre 3 statuts pour ses start-up :

- **Adhérent** : la start-up cotise mensuellement et a accès à l'ensemble du réseau des Villages, peut venir travailler sur la Place du Village et a accès aux salles de réunions. Les adhérents peuvent se domicilier au Village.

L'ouverture au public de souscription de parts sociales de la Caisse Locale de l'Innovation a été actée en Conseil d'Administration dès 2019. Actuellement, la Caisse Locale de l'Innovation compte près de 350 sociétaires pour un montant souscrit supérieur à 1,28 M€. Grâce à cette ouverture, nous accompagnons de plus en plus de projets.

La Caisse Locale de l'innovation et les sociétaires engagés à ses côtés ambitionnent de faire émerger et dynamiser les projets innovants. Aussi bien situés dans l'Aube, en Haute Marne, dans l'Yonne qu'en Côte d'Or, les domaines d'activités sont également très variés comme par exemple : la biothérapie, la robotique, l'intelligence artificielle, les innovations agricoles, des applications dédiées au vin ...

- **Résident** : la start-up possède les mêmes avantages que les adhérents et elle bénéficie en plus d'un ou plusieurs postes de travail (en bureau fermé ou espace de coworking). Les adhérents et résidents signent une convention d'un an reconductible 1 fois.
- **Alumni** : la start-up a pris son envol mais reste dans le réseau des Villages, a accès à la place du Village et aux salles de réunion.

Depuis sa création, 38 start-up aux secteurs d'activités et aux profils variés (alimentation/nutrition, santé/médical, industrie, gastronomie...) ont intégré le Village sur une durée variant de 1 à 45 mois, avec une moyenne de 17 mois par start-up. Le Village regroupe actuellement 19 start-up : 8 adhérentes, 7 résidentes et 4 alumni.

En 2022, le Village by CACB accueille 6 nouvelles startups : Atelier à Croc, Blue Frog Robotics, Karyon, ETOH, Maison Gautheron et Datasol.

Indicateur suivi :

Nombre de start-up accompagnées depuis 2018 par le Village by CA				
2018	2019	2020	2021	2022
9	17	22	30	38

IV. Mesurer l'engagement du CACB

Le Groupe Crédit Agricole a formulé l'ambition d'être reconnu comme un créateur de lien qui apporte de l'utilité dans les territoires. Ainsi, en 2020, le Crédit Agricole a développé un nouvel indicateur stratégique qui a pour objectif de mesurer et suivre la contribution perçue des Caisses Régionales aux grands enjeux sociétaux de leurs territoires : L'Indice d'Engagement Sociétal (IES).

Dans cette étude, les populations interrogées (clients et prospects) sont invitées à donner leur propre perception de l'engagement du Crédit Agricole sur le territoire dans les sujets liés à la RSE. Ils ont ainsi répondu à des questions portant sur l'engagement économique, l'engagement social et l'engagement environnemental de leur Caisse Régionale. Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne a réalisé pour la seconde fois, fin 2022, cette étude auprès de ses clients et prospects de ses 4 départements.

Pour cette seconde mesure, la Caisse Régionale a obtenu la note de 6.8 /10 sur le segment des particuliers, en hausse de +0.6 points par rapport à la dernière mesure. Sur les marchés spécialisés (professionnels et agriculteurs), les clients du Crédit Agricole Champagne Bourgogne ont attribué la note de 6,7/10 (versus 5,2/10 en 2020).

Pour l'ensemble des clients, nos engagements les moins fortement perçus sont ceux relatifs à la proposition d'offres dédiées aux séniors, l'accompagnement des transitions de l'agriculture et notre désengagement des activités polluantes.

Les 3 points forts soulignés par nos clients particuliers comme par nos clients professionnels et agriculteurs, sont :

- La contribution du Crédit Agricole Champagne Bourgogne à la vitalité des territoires
- Les offres proposées, accessibles à tous les clients
- La formation des conseillers à accompagner les transitions

Soutenir le développement de notre territoire au travers d'offres responsables et réduire notre empreinte environnementale

Notre engagement

Stimuler la transition vers une économie bas-carbone pour nos clients et notre entreprise

Accompagner l'ensemble de nos clients dans la transition écologique

La Caisse Régionale assume pleinement sa responsabilité de financeur de l'économie locale en accompagnant financièrement et humainement l'ensemble des projets de ses sociétaires et clients : particuliers, professionnels, agriculteurs, entreprises, associations et collectivités publiques. Elle propose à ses clients des offres et des services en adéquation avec les enjeux sociétaux et les préoccupations environnementales (économie d'énergie, gaz à effet de serre, biodiversité, etc.). D'ailleurs, une partie importante de l'épargne de nos clients est conservée sur le territoire afin d'accompagner les projets locaux.

L'ambition du Crédit Agricole est d'être le 1^{er} financeur de la transition écologique. Nous sommes présents pour répondre aux différents besoins de tous nos clients que ce soit pour financer leurs travaux d'économie d'énergie, leurs nouveaux modes de déplacements, leurs trajectoires de décarbonation ou de compensation carbone, ou encore les grands projets de production d'énergie renouvelable. Notre accompagnement multiple est présenté ci-dessous à la fois de manière globale mais également pour chacun de nos marchés.

I. Création d'une Filière dédiée à la Transition Energétique et Climatique (TECL)

Afin d'accélérer l'accompagnement et le développement des projets de nos clients dans ce domaine à fort enjeu, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne poursuit la structuration de la Filière en interne.

Un poste de Directeur du Développement de la Transition Energétique et Climatique a été créé fin novembre 2021. Ce pôle est chargé de la formalisation d'une trajectoire à déployer à terme, et de la constitution d'une équipe experte dédiée dont le recrutement s'est effectué au cours de l'année 2022. Une animatrice du Pôle Développement Filière Transition Energétique

En 2022, le Pôle Filière TECL s'est fortement développé. Au-delà du travail en transversal et de l'accompagnement sur les sujets de transition énergétique, alignés avec les besoins des différents marchés (envoi d'un

et Climatique et deux Chargés de Développement Expert Filière Transition Energétique et Climatique ont été recrutés.

La mise en œuvre de ces premières actions permet la création d'une véritable Equipe d'Experts en Filière destinée à accompagner nos clients dans ce domaine, en appui de nos Réseaux Retail et Corporate. L'objectif est de permettre au CACB de devenir acteur bancaire de référence sur notre territoire grâce à la mise en place de démarches, d'offres et d'accompagnement de l'écosystème de la transition.

questionnaire aux acteurs puis restitution d'une analyse agrégée), le Pôle a réalisé plusieurs grands travaux. Il s'est ainsi doté d'une feuille de route et d'un logo dédié lui garantissant une meilleure visibilité en interne et en externe.

A ce titre, au plan d'une première reconnaissance du CACB par des acteurs externes, le pôle TECL a été convié à l'audition de la Commission Mobilité du CESER BFC et par la Place Financière BFC pour participer à une conférence débat sur l'hydrogène. S'en est suivi l'étude de l'écosystème territorial qui a abouti à la contractualisation de Partenariats non Bancaires.

A ce jour, le CACB a donc conclu des conventions de partenariat avec 7 Partenaires Premium spécialisés dans différents domaines de la Transition Energétique (décarbonation, bilan carbone, efficacité énergétique, compensation carbone, démarche RSE...). Il s'agit de :

- Greenflex
- R3 Group
- My Astrolab Carbone
- Carbometrix
- Perfesco
- Stock CO₂
- Terra Terre

Les premiers témoignages de satisfaction de nos clients ayant bénéficié de ces services de conseils sont très encourageants, ils sont rassurants et de nature à conforter et pérenniser la mise en place de notre modèle by CACB.

Dans la continuité de la signature de ces conventions de partenariat, CACB s'est engagé dans la démarche HUB Transition Energétique pour un déploiement prévu mi-2023. Il s'agit d'un dispositif innovant proposé par CAL&F aux Caisses Régionales et qui apporte des solutions concrètes et « clé en main ».

Ces solutions intègrent des services et un accompagnement sur-mesure.

Ces nouvelles offres nous permettront d'accompagner le client de l'identification des besoins à travers un auto diagnostic, jusqu'à la réalisation de leurs projets. Grâce à nos Chargés de Développement Expert Filière Transition Energétique et Climatique et à notre Réseau de Partenaires Premiums non Bancaires ; le tout est réalisé via une plateforme digitale, innovante et ludique.

Dans un premier temps, la démarche HUB ne sera déployée que sur le Marché des Entreprises et Professionnels (>800K€ de CA), pour s'étendre par la suite aux Marchés des Agriculteurs/Viticulteurs et aux Collectivités Locales.

Egalement, pour dynamiser son territoire, le Pôle Filière TECL a pour ambition d'intégrer des start-ups à vocation TECL au sein du Village by CACB, cela s'est donc manifesté au travers de deux appels à candidatures dont le dernier devrait révéler ses résultats au cours du premier trimestre 2023.

Aussi, parce que la sensibilisation des collaborateurs du CACB est un enjeu primordial à nos yeux, le Pôle Filière TECL s'est attaché à acculturer, former et sensibiliser les collaborateurs, notamment au sein du Marché des Entreprises dans un premier temps.

Dans le cadre de notre Fédération Bourgogne Franche Comté, la Caisse Régionale et les Caisses voisines ont prévu d'organiser un évènement majeur autour de la Transition Energétique sur l'année 2023.



II. Accompagner les projets de transition des entreprises et professionnels

La transition énergétique est un enjeu stratégique pour nos clients des marchés spécialisés. Chaque entreprise doit transformer sa façon de créer de la valeur et de consommer, en vue d'adopter un mode de croissance moins carboné et plus durable. Conscient du rôle

essentiel des banques dans cette transformation, CACB ambitionne de continuer à accompagner ses clients en 2022 dans leur démarche de transition écologique et d'être la banque de référence dans ce domaine.

A. Nos offres de crédits

Côté Réseaux professionnels, agriculteurs et entreprises, la gamme de financement d'offres vertes de crédits moyen terme et de crédit-baux mobiliers dédiés a été enrichie dès 2021 dans le but d'aider nos clients à conjuguer performance économique et impact environnemental :

- Réduire sa facture énergétique et son empreinte carbone,
- Anticiper les évolutions des réglementations environnementales,
- Placer l'éco-responsabilité au cœur de son business model et de sa communication.

Afin de proposer au mieux ces offres, les collaborateurs Réseaux des marchés spécialisés ont été formés, via un parcours de formation digital dédié (des e-learning traitant de tous les aspects de la transition énergétique proposés par notre filiale CALF), pour favoriser leur montée en compétence.

Les objectifs ont été la maîtrise des connaissances de la transition énergétique, savoir mener un entretien, être proactif dans le questionnement pour détecter les besoins, connaître les principales actions que doit mener l'entreprise.

Les conseillers peuvent s'appuyer sur 3 solutions de Crédit Bail Mobilier « les green solutions » :

- L'offre LED : améliorer la performance énergétique de son bâtiment et réduire sa

facture énergétique par la rénovation du système d'éclairage.

- L'offre mobilité verte : réduire l'impact environnemental de ses moyens de transports et de ses déplacements : véhicules électriques, hybrides et bornes de rechargement.
- L'offre autoconsommation solaire : produire localement et consommer sa propre énergie électrique.

Pour accompagner les clients, des contenus pédagogiques et digitaux seront associés à la commercialisation de ses offres : guides, simulateurs, vidéos tutoriel. Ils permettront aux décideurs de nourrir leur réflexion, puis d'être accompagnés dans la préparation de leur projet.

En 2022, CACB a intensifié la distribution des offres existantes et complété la gamme avec de nouvelles offres permettant de réduire la facture énergétique et l'impact environnemental des clients (photovoltaïque en revente totale, financement de bornes électriques, équipement en LED...).

CALF proposera en 2023 aux Caisses Régionales le HUB transition énergétique comprenant de nouvelles solutions dédiées « clé en main » intégrant des services et un accompagnement sur-mesure.

Ces nouvelles offres nous permettront d'accompagner le client de l'identification des besoins à la réalisation des projets.

B. Création d'une démarche complète à partir des critères Environnementaux Sociétaux et de Gouvernance (ESG)

Depuis 2020, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne a la volonté d'intégrer des critères ESG dans la décision d'octroi de crédits aux Entreprises. Ainsi, un questionnaire transmis par Crédit Agricole SA permettant d'évaluer l'intégration de la RSE dans la politique de l'entreprise, est désormais réalisé par les Chargés d'Affaires auprès des clients Entreprises. A ce jour, 200 questionnaires ESG ont été réalisés.

Ce questionnaire ESG a été intégré au sein d'une démarche complète réalisée avec les équipes dédiées à la Transition Energétique et Climatique. Ainsi, les Chargés d'affaires réalisent le questionnaire ESG auprès de leurs Clients pour les aider à raisonner

développement durable et faire émerger leurs besoins en Transition Energétique. Ils peuvent, par la suite, sélectionner et proposer un partenaire spécialisé dans les besoins en Transition Energétique de leurs clients, et leur prescrire ce partenaire afin de les accompagner dans les différentes démarches nécessaires. Ainsi, un réel accompagnement personnalisé est effectué auprès des Clients.



**LA BANQUE
DU CONSEIL**

III. Accompagner les projets de transition agricole

La transition énergétique est un enjeu d'autant plus stratégique pour nos clients du Marché Agriculture Viticulture. En effet, ce secteur est à la fois un des secteurs les plus émetteurs de GES mais également un des plus prometteurs en termes de solutions de décarbonation et de séquestration du carbone. Faisant de ce dernier un réel levier et une réelle opportunité en faveur de la Transition Energétique. Le Crédit Agricole étant historiquement engagé auprès des agriculteurs et viticulteurs depuis sa création, CACB ambitionne de continuer cet accompagnement au travers de la transition écologique et énergétique de tout le secteur.

Des travaux transversaux ont été effectués entre le Pôle Filière TECL et le Marché de l'Agriculture et Viticulture pour bâtir une démarche RSEa (Responsabilité Sociétale des Entreprises agricoles (et viticoles)).

Elle est construite à partir de différents outils et d'une démarche, et se manifeste au plan opérationnel par le lancement d'un test dès le premier trimestre 2023. Le but de cette démarche RSEa est de pouvoir conseiller nos Clients agriculteurs et viticulteurs sur les différents aspects de la RSE et de la Transition Energétique ; et de les diriger vers des solutions concrètes, que ce soit à travers nos offres, notre Réseau de Partenaires ou les solutions d'autres organismes professionnels agricoles (OPA).

IV. Soutenir les nouvelles pratiques agri-environnementales

Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne veut soutenir dès à présent l'agriculture moderne et préparer activement celle de demain en intégrant un process permettant d'appréhender les filières innovantes : ENR/BIO/circuits courts / agro tourisme / cultures de diversification (chanvre, cassis, lentilles, lin, et bien d'autres).

Nous accompagnons notre Réseau grâce à notre expertise Marché, à la mise à disposition d'un programme relationnel et d'une démarche commerciale dédiée (notamment sur les projets ENR).

En outre, nous intégrons la transition numérique en milieu rural sans pour autant diminuer notre maillage de réseau de proximité.

Cette année, des informations d'expertises ont été diffusées auprès des collaborateurs sur les sujets de transition agricole et énergétique : circuits courts/vente directe, projets photovoltaïque, méthanisation, agriculture de précision.

De nombreuses actions ont également été menées comme le lancement de notre démarche pour les **Nouvelles Pratiques Agri-environnementales** au printemps 2022 qui remplace la démarche BIO lancée en 2020.

Pour rappel, notre démarche Nouvelles Pratiques Agri-environnementales a pour objectif d'accompagner nos clients, nos conseillers et les OPA sur ces nouveaux enjeux de transitions agricoles.

- **Financer son mode d'exploitation :**

- Avec le prêt « BFR Nouvelles Pratiques » qui finance le cycle d'exploitation et compense le manque à gagner de la période de transition,
- Avec le prêt « Investissement Nouvelles pratiques » qui finance l'adaptation de l'équipement/du matériel au changement de mode d'exploitation
- Avec le prêt « Certif'Agri » qui finance les coûts de certification, formations et les prestations associés.

- **Sécuriser ses revenus :**

- Avec les contrats adaptés à l'activité (par exemple l'agriculture biologique) de l'assurance globale de l'exploitation
- Avec l'assurance climatique, la prévoyance, l'épargne de précaution

- **Se faire connaître :**

- Avec le prêt Communic'Agri pour déployer et financer une communication dédiée
- Faire de la vente directe
- Accepter les règlements par carte bancaire avec nos offres TPE pour développer la vente
- Des conditions avantageuses pour nos clients se lançant dans les circuits courts.

L'Agence BIO et Crédit Agricole SA organisent les Trophées de l'Excellence Bio afin de distinguer les projets exemplaires et les démarches innovantes au sein des filières biologiques. Le CACB se veut être le relai de communication des **Trophées de l'excellence BIO** auprès de ses clients et conseillers.

Nous souhaitons accompagner tous les projets viables quelle que soit la typologie d'agriculture, filières innovantes et transition écologique.

Pour cela nous avons mis en place une campagne de communication auprès de la presse agricole pour mettre en avant la **gamme de prêt « VERT » et de Green Solutions.**

En juillet 2021, nous avons lancé deux prêts MT (véhicules vert et travaux vert) et 3 Green Solution (Crédit-bail) : mobilité verte, Auto consommation et Eclairage LED.

En 2022, nous avons mis en loyer les deux premiers financements Green Solutions sur le marché agri-viti pour 109 000€.

Nous avons également préparé la **démarche RSEA⁷** avec la création d'un questionnaire et de fiches piliers selon les thématiques RSE. Cette démarche sera lancée début 2023 sous forme d'un test de 6 mois, sur le département de l'Aube.

Un partenariat a été instauré entre Mc Cain et les Caisses Régionales des territoires, sur lesquels sont présents des exploitations productrices de pommes de terre Industrie pour Mc Cain. Ainsi, CACB propose une offre de financement des investissements nécessaires à cette transition, qui soit homogène pour l'ensemble des adhérents. Mc Cain s'engage pour le développement de **l'agriculture régénératrice** auprès des exploitations productrices de pommes de terre adhérentes, en mettant en place un contrat sur 6 ans avec une incitation financière pour les producteurs.

En 2022, nous avons créé un **lot « Transition »** dans le chèque avantage Jeune Agriculture-Jeune Viticulteur. A l'installation, les jeunes agriculteurs et jeunes viticulteurs ont le choix entre :

- une station météo (signature d'une convention de partenariat avec SENCROP) et un an d'abonnement. En anticipant finement la météorologie, l'objectif est de réduire la dispersion des produits phytosanitaires par une utilisation plus efficace.

⁷ Responsabilité Sociale et Environnementale Agricole

- la prise en charge d'une partie de la facture de diagnostic de certification label Bas Carbone (à hauteur de 350€ HT),) avec le CER France.

Le **Plan de relance Agriculture** a pour objectif de renouveler les équipements des agriculteurs et viticulteurs, au bénéfice de matériels favorisant la transition agro-écologique. Ce

Plan est mis en place dans le cadre de subvention à 0% via AGILOR.

Une offre « verte » est proposée directement par les concessionnaires. A fin novembre 2022, 223 dossiers ont été acceptés pour 6.2 M€ depuis février 2021.

V. La transition énergétique de nos clients particuliers

Pour faciliter le financement de l'amélioration énergétique de l'habitat des Particuliers, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne dispose d'une gamme de financements « Travaux verts » en complément de l'EcoPTZ.

Trois offres accompagnent les clients dans la rénovation énergétique de leurs biens immobiliers :

- **L'Eco-prêt à taux 0%**
- **L'Eco prêt à taux 0% Habiter Mieux** (à destination des ménages modestes ou très modestes, éligibles à l'aide Habiter Mieux Sérénité de l'Anah)
- **Le prêt « travaux vert »** pour financer tous types de travaux d'économie d'énergie (isolation, systèmes de chauffage, production d'eau chaude, etc.) pour les résidences principales, secondaires comme locatives.

Pour accompagner nos clients dans la transition des usages autour de l'automobile, nous proposons un prêt « véhicule vert » qui permet

l'acquisition d'un nouveau véhicule hybride, électrique ou thermique avec un faible niveau d'émissions de CO₂ (= sans malus écologique), et même un vélo ou 2 roues électrique, overboard, trottinette, etc.

Lors de l'acquisition d'un véhicule éligible, le préfinancement de la prime à la conversion à taux 0% est également proposé à nos clients afin qu'ils n'aient pas à avancer de fonds en attendant le remboursement par l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

Depuis juin 2021, nous proposons également une solution « Agilauto » de financement de véhicules avec Option d'Achat (LOA). Nos clients ont la possibilité de choisir tous types de véhicules, dont des véhicules électriques, hybrides et thermiques sans malus écologique.

En 2022, les volumes de financement de véhicules verts sont restés stables. En revanche, les prêts à la rénovation ont connu une très forte croissance, avec + 60% de réalisations pour les eco-prêts habitat à taux zéro.

Offres aux particuliers (montant des projets financés en 2022 en k€)				
		2021	2022	évolution
Financement travaux de rénovation énergétique	Eco-PTZ à taux 0% Habitat	8 239 k€	13 300 k€	+61,4%
	Prêt travaux vert	1 724 k€	3 103 k€	+80,0%
Financement de véhicules « verts »	Prêt véhicule vert	11 723 k€	11 345 k€	-3,2%

VI. Focus sur notre politique d'énergies renouvelables sur tous les marchés

Nous apportons notre expertise et finançons de nombreux projets en faveur de la transition énergétique. Voici la répartition des montants des projets de transition énergétique tous marchés.

En 2022, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne a fortement développé ses financements dans les énergies renouvelables (+51,6% pour la méthanisation et + 42,9% pour le photovoltaïque solaire).

Indicateur suivi :

Répartition des projets de transition énergétique financés sur l'année (entreprises - professionnels - agriculteurs)				
Montant par type d'énergie	2021		2022	
	Réalizations en K€		Réalizations en K€	
METHANISATION	23 012	63,2%	38 980	51,6%
MAT.PROD.ENERGIE	629	1,7%	376	0,5%
EOLIEN	72	0,2%	1 336	1,8%
SOLAIRE THERMIQUE	-	0,0%	408	0,5%
SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE	11 316	31,1%	32 405	42,9%
TRANSITION ENERGETIQUE AUTRE	-	0,0%	660	0,9%
ECONOMIE D'ENERGIE	1 394	3,8%	1 328	1,8%
Total	36 423	100%	75 493	100,0%

Notre politique Energies renouvelables sur le marché agriculture

Depuis toujours, la Caisse Régionale accompagne tous les agriculteurs, dans leur développement, peu importe leur taille d'exploitation ou mode de production. Elle a à cœur de soutenir les initiatives de diversification ou de nouvelles filières. Les nouvelles attentes sociétales qui ne cessent de s'amplifier conduisent la Caisse Régionale à agir sur le terrain à l'occasion de partenariats et d'adapter ses offres bancaires.

Dans le cadre du développement des financements des énergies renouvelables, il existe une délégation ENR, incluse dans la politique crédits, consistant à associer les services experts dès la détection du projet en y associant toutes les parties prenantes (chambres d'Agriculture, constructeurs, BPI, ADEME). L'objectif est d'intégrer les expertises de chaque partie afin de constituer un projet compatible avec la transition écologique.

En novembre 2022, a lieu le déploiement de la nouvelle politique crédit AGRI-VITI avec création d'une spécificité concernant les projets

Photovoltaïques inférieurs ou égaux à 100K€ (panneaux + raccordement). Ces projets n'ont pas besoin d'un avis technique de l'expert ENR.

Photovoltaïque : actuellement 37 dossiers sont en attente de réalisation pour 8 345K€ et 72 dossiers sont à l'étude. La filière est attractive avec des montants de projets plus accessibles, ce qui génère une augmentation significative de l'activité. L'arrêté du 06/10/2021 permet un tarif réglementé pour des projets jusqu'à 500kWc (vs 100kWc auparavant), d'où une augmentation du nombre de projets et des montants plus conséquents.

Méthanisation : actuellement, 2 dossiers à l'étude (1er rendez-vous à minima). Le nombre de nouveaux dossiers est plus faible suite au nouveau décret (sortie le 23 Novembre 2020) portant sur une baisse des tarifs du rachat du gaz.

La Caisse Régionale a par ailleurs financé en 2022 une station de distribution de gaz naturel pour véhicules, dans l'Yonne.

VII. LES TRAJECTOIRES NET ZERO (portefeuilles de financements et d'investissements)

À travers la stratégie climat adoptée en juin 2019, le Groupe Crédit Agricole et la Caisse Régionale se sont engagés à réallouer progressivement leurs portefeuilles de financement et d'investissement en cohérence avec les objectifs de température de l'Accord de Paris de 2015. 2021 et 2022 ont surtout été marquées par la volonté du Groupe d'accroître et de structurer davantage encore son ambition climat.

En signant les 4 alliances « Net Zero » du secteur financier, tous les métiers du Crédit

agricole se sont engagés à converger vers un même objectif : contribuer à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 pour limiter le réchauffement climatique non plus à -2°C mais à 1,5°C maximum à horizon 2100.

La CR Champagne Bourgogne a participé activement au groupe de travail national sur la trajectoire de décarbonation de l'agriculture.

VIII. Le suivi des émissions de gaz à effet de serre de nos financements

Pour calculer les émissions de GES associées à notre portefeuille de financement (empreinte indirecte), nous utilisons la méthodologie proposée par le Groupe. Les encours de prêts sont répartis par secteurs d'activité. Un facteur d'émission moyen du secteur est appliqué aux encours, ce qui donne les émissions de gaz à effet de serre indirects détaillés ci-dessous.

Au-delà de l'aspect quantification, la réalisation d'une telle cartographie nous permet d'identifier les secteurs prioritaires nécessitant le développement d'approches RSE spécifiques. Pour le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, le secteur sur lequel nous avons la plus grande responsabilité est celui de l'agriculture au sens large (entreprises de l'agro-alimentaire incluses) en lien avec le montant total de financement (2,5 milliards d'euros).

Bilan des GES indirectes liées à nos financements

Macro-secteurs	Encours (EUR)			Émissions financées (kt CO2)		
	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Agriculture	2 277 039 507	2 350 010 292	2 495 950 866	683	705	749
Construction	1 066 403 593	1 124 141 127	1 184 278 227	73	76	81
Énergie	47 679 150	50 900 219	60 558 319	7	7	8
Industrie	170 318 287	187 021 331	214 734 418	55	60	69
Transport	143 196 543	124 693 852	136 844 539	124	108	119
Services	941 116 658	1 021 076 029	1 110 302 506	0	0	0
Déchets	8 634 102	8 983 357	10 133 767	6	7	7
Administration	636 126 690	642 397 757	645 189 786	0	0	0
Autres	156 208 369	168 996 098	168 678 356	0	0	0
TOTAL	5 446 722 899	5 678 220 327	6 026 670 784	948	964	1 034

IV. Mise en avant des produits d'épargne à impact social et environnemental positif

Ces solutions se retrouvent à la fois dans les gammes de fonds de placements mais aussi dans la gamme de livrets, accessibles à l'ensemble de nos clients :

- **Le Livret A**, contribue aux financements des logements sociaux avec un encours de 1 615 Millions d'euros.
- **Le Livret développement durable et solidaire** (favorise les projets de développement durable tels que la rénovation énergétique des bâtiments ...) avec un encours de 892 Millions d'euros.
- **Le Livret Engagé Sociétaire**, avec un encours de 621 M€

Actuellement, ces 3 Livrets cumulent 3,1 Milliards d'euros en Caisse Régionale de Crédit Agricole Champagne Bourgogne.

Nouveauté 2022 : le Livret Engagé Sociétaire

Dans le cadre du projet sociétal Groupe, le Livret Sociétaire est devenu le Livret Engagé Sociétaire. Désormais, ce livret porte des engagements forts du projet sociétal et sa collecte fait l'objet d'une affectation en faveur de thématiques identifiées :

- le climat et la transition bas carbone,
- les transitions agricoles et la souveraineté alimentaire,
- l'inclusion et la cohésion sociale.

Nos gammes de fonds de placement

En complément de la gamme de fonds d'Investissement Socialement Responsable (ISR) déjà existante, des fonds thématiques permettent aux clients de devenir « Acteurs du monde de demain ».

4 gammes 'Epargne Engagée et Responsable' financent les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité, avec respectivement 4 orientations :

- **Soutenir les entreprises françaises,**
- **Contribuer aux évolutions sociétales,**
- **Investir dans l'immobilier durable,**
- **Participer aux défis climatiques.**

Au global, la gamme d'unité de compte identifiée « responsable » par Amundi (intégrant des critères ESG Environnementaux Sociaux et de Gouvernance) représente 388M€ d'encours au 31 décembre 2022.

NOTRE ENGAGEMENT

Réduire notre empreinte environnementale

Le Projet d'Entreprise a posé un objectif ambitieux de réduction de notre bilan carbone à moyen terme : -20 % à horizon 2024.

Les ambitions de notre politique de réduction de notre empreinte carbone propre se déclinent par chantier. Les 3 domaines les plus importants sont : les immobilisations et l'énergie, les achats et la mobilité. Pour un suivi plus fin, le Bilan carbone sera mesuré en interne, chaque année à compter de 2023.

I. Réduire notre consommation d'énergie

A. La rénovation énergétique

Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a engagé un programme de rénovation de ses sites, afin de garantir un outil de travail opérationnel et financièrement équilibré tant en matière de coût de maintenance que de consommation énergétique (le site d'Auxerre a été construit en 2011, le site de Troyes a été rénové sur la période 2013 – 2015 et le site de Dijon sur la période 2017-2020).

Le Crédit Agricole a également entrepris un programme de rénovation de ses agences, ce qui permet d'améliorer les caractéristiques de ses locaux commerciaux (isolation, remplacement système de chauffage obsolète, éclairage LED). Ce programme permettra une réduction de l'impact environnemental de la Caisse Régionale. Par ailleurs, depuis de nombreuses années, le CACB a souscrit un contrat EDF énergies renouvelables. L'ensemble des agences en bénéficient depuis 2017 et tous les sites depuis 2015.

L'amélioration de notre efficacité énergétique se fait au fur et à mesure sur toutes les sources d'énergie en fonction du programme de rénovation ou des pannes subies sur nos installations. Ainsi, lors de panne, nos ampoules halogènes sont remplacées par des ampoules LED, nos chaudières sont quant à elles remplacées par des installations de pompe à chaleur. En parallèle, nous supprimons au fur et à mesure les chaudières fioul des agences. En 2021, 3 agences ont bénéficié d'un remplacement des chaudières fioul, 9 agences en 2022 et les 8 dernières seront désinstallées en 2023.

Le tableau ci-dessous présente le total des émissions de la Caisse Régionale en Tonnes équivalent CO₂ (TeqCO₂), en lien avec nos consommations énergétiques.

	Consommations en Kwh				Emissions en Tonnes eq CO ₂			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Fioul	1 058 820	820 705	805 100	614 400	343	266	261	199
Gaz	4 704 621	6 026 232	6 279 119	4 611 695	1 068	1 368	1 425	1 047
SCOPE 1	5 763 441	6 846 937	7 084 219	5 226 095	1 411	1 634	1 686	1 246
Électricité	9 691 408	8 270 238	8 328 195	8 082 802	553	502	499	460
Réseau de chaleur	1 512 400	1 319 000	1 386 300	1 279 900	103	90	107	99
SCOPE 2	11 203 808	9 589 238	9 714 495	9 362 702	656	592	606	559

L'ensemble des actions de rénovation de nos systèmes de chauffage contribuent à réduire progressivement nos émissions de CO₂ liées à la consommation des énergies fossiles. Les émissions de scope 1 diminuent ainsi de 26% sur l'année 2022 (1246 TeqCO₂ versus 1686 TeqCO₂ en 2021).

Indicateur suivi :

Emissions de GES liées à l'utilisation des énergies (en TeqCO ₂)				
2018	2019	2020	2021	2022
2 138	2 067	2 226	2 292	1 804

L'ensemble des émissions de GES liés à l'utilisation de l'énergie en CACB ont ainsi baissé de -21% sur un an (2022/2021).

B. Le choix de la sobriété énergétique

Face aux grands défis d'aujourd'hui et de demain, les entreprises s'engagent avec l'Etat pour une société inclusive et un monde durable. Pour cela, le Crédit Agricole a adhéré à la Charte Ecowatt et s'engage en proximité et en profondeur en faveur d'une consommation électrique vertueuse.

Cela permet d'adopter les bons gestes afin d'assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, nous avons fait le choix d'éteindre dès le début de l'hiver 2022 l'ensemble de nos enseignes sur les sites et agences.

En parallèle, les consignes de température sont désormais réglées à 19°C en hiver et à 26°C en été, en limitant la climatisation.

II. Gérer de manière responsable les fournitures

A. La consommation de papier

L'un des chantiers les plus importants en terme de réduction de nos fournitures est la réduction de notre consommation de papier. Pour cela, nous avons mené de nombreux chantiers : mise en place de nouveaux formats d'échanges internes et externes, dématérialisation des contrats, signature électronique, promotion du e-relevé, responsabilisation des acteurs depuis plusieurs années.

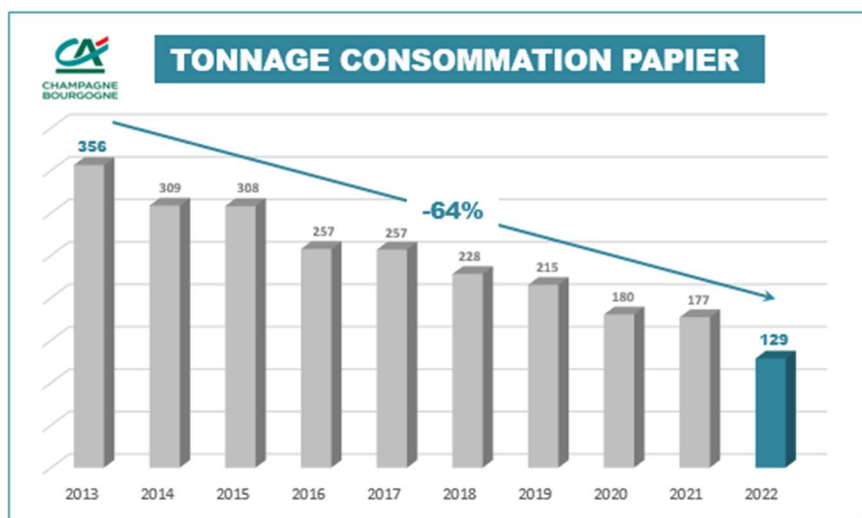
En décembre 2019, nous avons déployé des bornes de collecte des déchets papier sur le site de Dijon.

Celles-ci sont envoyées 1 fois par mois à la société de recyclage PAPREC. Ce dispositif sera étendu sur les sites d'Auxerre et de Troyes début 2023. Il sera également mis en place dans les futures agences nouveau concept.

En parallèle, un appel d'offre pour les prestations de ménage avec une définition du tri 5 flux des déchets sera passé en début d'année 2023.

Evolution de la consommation de papier depuis 2013

Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne est engagé depuis de nombreuses années dans une politique de réduction de sa consommation de papier.



Entre 2021 et 2022, la consommation de papier est passée de 177 tonnes à 129 tonnes (-27%). Depuis 2013 la réduction est ainsi chiffrée à près de 65%.

Cette diminution est générale, elle concerne aussi bien une réduction des courriers clients que la baisse des impressions de documents en agence.

L'édition des relevés de comptes / courriers informatifs ou réglementaires

Des campagnes de dématérialisation sont régulièrement menées auprès de nos clients. Si la campagne de dématérialisation 2022 a été d'une ampleur moindre par rapport aux précédentes (ciblée marché des professionnels

et entrées en relation), ces actions ont permis une réduction proche du 9% entre 2021 et 2022, avec au global une réduction du tonnage de 158 tonnes en 2013 à 51 tonnes en 2022 (-68%) pour les enveloppes et les bobines papier.

Le papier nécessaire à l'activité bancaire (impressions / photocopies)

Cette catégorie recouvre l'ensemble des ramettes de papier mis à disposition des collaborateurs du Crédit Agricole pour réaliser l'activité bancaire.

En diminution de 42% entre 2021 et 2022, le tonnage passe de 130 tonnes en 2013 à 54 tonnes en 2022 (-58%). Cette forte diminution s'explique par plusieurs facteurs :

- Des solutions d'échanges dématérialisés initiés lors de la crise sanitaire qui se sont amplifiés

- Des évolutions d'outils, qui ont permis une numérisation des documents transmis par les clients;
- une utilisation plus raisonnée de cette ressource.

Depuis juin 2022, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne teste une référence de papier recyclé de blancheur moindre. Ainsi, sur 15.720 ramettes de papier achetées, 45% étaient de papier recyclé.

Les enveloppes bancaires, imprimés, fournitures

Cette catégorie, qui regroupe plusieurs typologies de papier, est en diminution globale de 19% entre 2021 et 2022, avec un tonnage qui passe de 63 tonnes en 2013 à 20 tonnes en

2022 (-68%). Ces évolutions s'expliquent par un ensemble de projets de dématérialisation aboutis en 2022.

La reprographie

L'activité reprographie correspond principalement à des prestations au service de nos clients (flyers, affiches d'associations locales). Les travaux de reprographie sont

confiés à un imprimeur local, la société DICOLOR qui est labellisée Imprim'vert depuis 1998 et reconnu sur la place pour sa démarche RSE.

Si les travaux de reprographie sont en **augmentation de 56% entre 2021 et 2022**, ceci s'explique logiquement du fait d'une reprise de la vie associative à l'issue de la crise sanitaire. Sur le plus long terme, ces travaux de reprographie externalisés sont cependant en

diminution de 50% depuis 2013, non pas par une diminution de la contribution du Crédit Agricole Champagne Bourgogne au soutien des associations locales mais par une démarche interne de réduction des impressions à usage interne.

B. Le recyclage

Recyclage des cartouches imprimantes

Les cartouches usagées sont collectées puis prises en charge par la société OWA, partenaire retenu pour le recyclage des consommables informatiques. Ainsi, en 2022, ce sont 2.516 cartouches laser qui ont été collectées pour un poids de 1.935 kilogrammes et 93% d'entre elles ont été recyclées. Pour les 166 cartouches non réutilisables, elles ont été démantelées

pour être revalorisées à 100% en matière à destination d'autres usages : 0 enfouissement, 0 mise en décharge, 0 incinération sans récupération d'énergie.

Cette opération de valorisation des cartouches démantelées a permis une réduction de 700 kg eq. CO₂ par rapport à un traitement classique par incinération avec valorisation énergétique.

Recyclage papier

Dans l'Aube, toutes les agences collectent de manière séparée les déchets papiers. Les déchets sont transportés à la COVED pour recyclage. Pour le site administratif de Dijon, des bornes de collecte des déchets papiers ont été déployées en 2019 et les sacs de papiers

sont envoyés mensuellement à la société de recyclage PAPREC. Pas de déploiement sur les autres départements à ce jour. Le déploiement sur les sites d'Auxerre et de Troyes se fera début 2023.

Recyclage des archives au-delà du délai légal de conservation

A l'issue du délai légal de conservation, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne a recours à des prestataires pour le recyclage du papier de ses archives échues. En 2022, se

sont **40,35 tonnes de papier** archives qui ont été confiées à des entreprises spécialisées dans le recyclage.

Recyclage cartes bancaires (flux monétique)

En 2022, 56 913 cartes bancaires ont été collectées pour recyclage soit une diminution de 14 % de cartes recyclées par rapport à 2021.

cadre de ce projet, le service Moyens Généraux accompagne les agences dans le recyclage et la récupération des fournitures qui peuvent être remises dans les stocks pour approvisionnement d'autres utilisateurs.

Recyclage dans le cadre du programme de rénovation agence

Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne s'est lancé dans un chantier sur 3 années de rénovation de son parc d'agences. Dans le

reconnu dans le recyclage de déchets de type électronique.

Recyclage cartes bancaires (flux monétique)

La carte bancaire reste, avec le chèque, l'un des seuls services bancaires matérialisés par un support physique. Son empreinte écologique liée à ses composants plastiques et métalliques est donc bien réelle tout au long de son cycle de vie. Afin de réduire cet impact, le Crédit Agricole fait appel à un partenaire externe spécialisé et

Les cartes collectées en agence sont envoyées et traitées par étapes sur le site du recycleur grâce à des procédés industriels très particuliers permettant de limiter l'impact sur

l'environnement. Les composants métalliques sont extraits, récupérés et valorisés pour la fabrication de nouveaux produits. La matière plastique (PVC) du support de carte contribue directement à la solution de traitement en tant que réactif chimique, au lieu d'être incinéré. Recycler permet de réduire la consommation et le prélèvement de ressources naturelles utilisées pour la fabrication des composants métalliques.

A ce titre, la CR Champagne Bourgogne, partie prenante de ce dispositif depuis l'origine, a ainsi collecté 56 913 cartes bancaires pour recyclage en 2022, soit près de 300kg de cartes (en diminution de 14 % par rapport à 2021).

III. Notre politique d'achats responsables

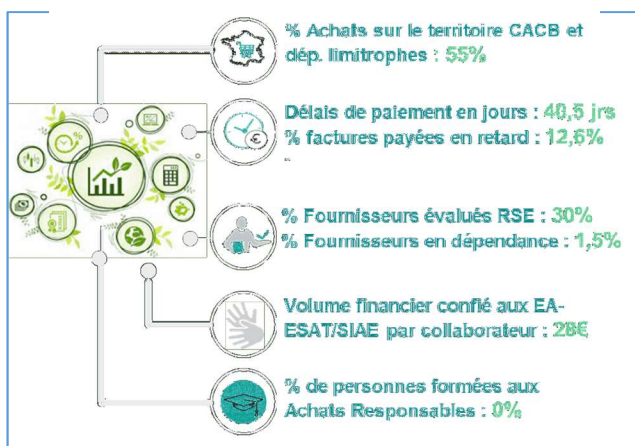
Avec la signature par l'ensemble des entités du Groupe de la Charte des Achats responsables, le Groupe a défini un ensemble d'indicateurs pour mesurer sa dimension Achats Responsables. Ces indicateurs ont fait l'objet d'une première consolidation en 2022 pour l'ensemble des entités du Groupe (sur l'année 2021).

En parallèle, avec la mise en place d'une fonction de coordination de la Ligne Métier Achats en 2021, la Caisse Régionale s'est engagée dans une démarche d'accélération de

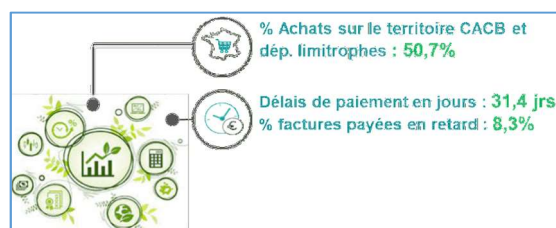
la professionnalisation de la fonction achat. Au regard des exigences RSE, les actions majeures réalisées sur la période 2022 ont alors été :

- La mise en place d'outils communs (notamment destinés la prise en compte des critères RSE dans le choix des fournisseurs) ;
- La production d'indicateurs RSE communs à l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole.

Indicateurs Achats Responsables 2021 pour la CR de Champagne Bourgogne



Indicateurs Achats Responsables 2022 pour la CR de Champagne Bourgogne



Seuls 2 indicateurs 2022 sont déjà disponibles. Tous les indicateurs sont calculés annuellement, et certains actualisés à la fin du 1^{er} trimestre.

En 2022, l'action d'amélioration prioritaire s'est orientée sur les délais de paiements. Au terme des actions menées, l'indicateur est passé de 40 jours en moyenne en 2021 à 31 jours pour l'année 2022.

En parallèle, l'indicateur achats sur le territoire a perdu quant à lui 5 points. Tout en restant supérieur à 50%, ce recul s'explique mécaniquement par le recours en 2022 à des contractants généraux hors territoires dans le cadre de la rénovation des agences.

En effet, les modalités de calcul de l'indicateur ne permettent pas d'identifier dans les dépenses concernées celles réalisées par des sous-prestataires du territoire ou hors territoire, l'intégralité des dépenses sont alors considérées à 100% hors territoire, dégradant de facto l'indicateur.

Intégration de la dimension RSE dans les appels d'offre

Indépendamment, la Caisse Régionale a contractualisé avec le GIE Achats Conseils pour la conduite des appels d'offres internes ainsi que pour les négociations et attributions des marchés papier, enveloppes, fournitures de bureau, consommables informatiques et étuis bancaires.

Les appels d'offres réalisés par le GIE Achats Conseils intègrent les dimensions RSE sur les volets suivants (documents à compléter par les entreprises soumissionnées) :

- Aspects généraux :	Démarche développement durable / Adhésion à une démarche collective ou une association / Labels et certifications
- Aspects sociaux :	Principes de politique sociale / Code ou charte éthique / Exigences sociales vis-à-vis des fournisseurs / Indicateurs de suivi volet social / Politique d'insertion des personnes handicapées / Autres
- Aspects environnementaux :	Politique environnementale de l'entreprise / Actions permettant de réduire les impacts environnementaux des produits, services et processus de fabrication / Bilan carbone / Exigences particulières vis-à-vis des fournisseurs / Indicateurs de suivi sur le volet environnemental / Autres

IV. Réduire les déplacements professionnels des collaborateurs

Afin de réduire les déplacements, nous plébiscitons fortement l'utilisation de la visioconférence et mettons en place des réunions à distance ou décentralisées.

En 2022, nous avons mis en place le télétravail, à hauteur de 30 jours maximum, pour l'ensemble des collaborateurs des sites comme des agences.

En complément des actions de réduction, nous favorisons les déplacements moins carbonés. La flotte d'entreprise a été élargie et est désormais partiellement composée de véhicules électriques. Fin 2022, nous avons installé 38 bornes de rechargement électrique sur les parkings de nos trois sites (Auxerre,

Dijon et Troyes) et doté 4 de nos directeurs de véhicules hybrides.

Nous avons également augmenté à 75% la part de prise en charge par l'employeur des abonnements de transports en commun (versus 50%). Instaurée lors de la semaine de la mobilité cette mesure a ensuite été pérennisée.

Cette démarche s'inscrit dans notre volonté de réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

Malgré cela, les kms professionnels parcourus en 2022 sont en légère augmentation. Des actions seront mises en œuvre en 2023 pour réduire davantage les déplacements, notamment grâce à l'accent mis sur le covoiturage.

Indicateur suivi :

Kilomètres parcourus par ETP ⁸ au titre de leurs déplacements professionnels				
2018	2019	2020	2021	2022
2 073 Km	2 114 Km	1 361 Km	1 626 km	1 683 km

V. Agir en faveur de l'environnement de la biodiversité

Les risques liés à la perte de la nature et la biodiversité sont identifiés comme étant importants pour le Groupe. De plus, les réglementations nationales et internationales évoluent très rapidement et se multiplient vers une prise de responsabilité des institutions financières dans leurs impacts sur ces sujets. Dans le cadre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, le Crédit Agricole S.A. a rejoint le groupe de travail sur la communication des données et la transparence des risques financiers liés à la nature (TNFD) afin de mieux appréhender les impacts, dépendances, risques et opportunités liés à la perte de la nature sur ses financements et investissements.

En tant qu'acteur très impliqué dans la vie locale, le Crédit Agricole de Champagne

Bourgogne participe aux réflexions du territoire sur la transition et l'adaptation à travers son implication dans les études et actions locales. Déjà partenaire de la Chaire Transition de l'UTT de Troyes et membre du club RSE des entreprises de l'Aube, le CACB s'est engagée auprès de la Convention des Entreprises pour le Climat en Bourgogne Franche Comté (débutera en 2023). L'objectif est d'emmener un collectif de leaders économiques dans l'accélération de la transition du territoire : d'une économie extractive vers une économie régénérative.

Un premier contact a été pris avec l'Agence française de la Biodiversité pour mieux intégrer ces éléments dans nos analyses de financement.

⁸ pour rappel 1701 collaborateurs en équivalent temps plein (ETP) en 2022

A. Protection des pollinisateurs

La sauvegarde de la biodiversité prend une importance grandissante, aussi nécessaire que la lutte contre le réchauffement climatique. Outre ses actions d'accompagnement de la clientèle, le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne mène également des actions concrètes, reflet de son engagement et qui permettent de sensibiliser l'ensemble de ses partenaires.

Depuis septembre 2020, dans le cadre de nos projets de préservation de la biodiversité, 12 ruches ont été installées et réparties dans chacun des départements du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne.

Cette année encore, des animations de sensibilisation ont été proposées aux collaborateurs des sites administratifs, la visite des ruches en tenue d'apiculteur permettant de découvrir le fonctionnement des ruches et la vie des abeilles.

Au total, plus de 80 collaborateurs ont assisté à cette animation. Au vu du succès de ces visites, nous entendons reconduire ces animations à nouveau en 2023. Pour accompagner les entretiens sur les critères ESG réalisés par nos Chargés d'affaires, des pots de miel issu de notre récolte sont offerts à nos entreprises clientes.

B. Participation à la reforestation

Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne s'associe à Crédit Agricole Assurances et Reforest'Action pour agir en faveur du reboisement des forêts françaises. A chaque contrat ou offre⁹ Crédit Agricole Assurances signé, un arbre est planté.

Muni d'un code remis par le conseiller, le client, s'il le souhaite, choisit en ligne le lieu où il souhaite planter son arbre pour participer au reboisement d'une forêt.

Sept lieux de plantations sont proposés dans le périmètre de la Caisse Régionale :



- Restauration d'un écosystème forestier (CHAMPJARLEY, 21)
- Reboisement d'une parcelle dégradée (LA BUSSIÈRE-SUR-OUCHÉ, 21)
- Reboisement d'une forêt déperissante (IZEURE, 21)
- Reboisement d'un peuplement d'épicéas après attaque de scolytes (SILVAROUVRES, 52)
- Régénération naturelle assistée d'un peuplement forestier (LES LOGES MARGUERON, 10)
- Reboisement d'une parcelle touchée par la maladie de la rouille (CHAMPS SUR BARSE, 10)
- Reboisement d'un peuplement fragilisé par les attaques d'insectes (ISÔMES, 52)

Sur la période de Janvier à Décembre 2022, ce sont ainsi plus de 13 624 arbres qui ont été replantés.

⁹ Prévoyance décès, Prediliens, Vers l'Avenir, Contrat Solidaire

Notre engagement

Protéger nos clients face aux risques climatiques

L'ensemble des orientations d'accompagnement de clients dans la transition climatique contribuent à la fois à réduire les impacts (moindres émissions de gaz à effet de serre) et contribue également à les accompagner pour faire face à ces changements (meilleure isolation des logements pour un meilleur confort en été, moindre dépendance aux énergies fossiles, etc).

Pour l'ensemble de sa clientèle, la Caisse Régionale poursuit également ses actions de prévention sur les risques climatiques avec les alertes météo (canicule, orage, inondations).

L'action phare de 2022 concerne les assurances climatiques, révisées par la réforme du mois de mars.



Les assurances climatiques

Ces dernières années, l'accélération des aléas climatiques nous a conduit à revoir nos schémas de distribution pour sécuriser les revenus de nos exploitants agricoles et viticoles. Face au nombre croissant de sinistres mettant en péril les exploitations agricoles nous avons décidé de former en 2015 l'ensemble de nos Conseillers Agricoles (90 collaborateurs) en plus de nos AssurAgris (13 collaborateurs) sur les Assurances climatiques.

Nos conseillers Réseau sont accompagnés par notre MIDDLE OFFICE IARD AGRI (plateforme téléphonique constituée de 8 personnes et basée à Auxerre) dans les entretiens clients afin de bien cibler le besoin et de veiller à l'exactitude des données. Ensuite, les clients sont contactés par PACIFICA pour mettre à jour leur assalement, chaque année.

Des animations régulières sont réalisées auprès des clients (Réunions publiques, conseils d'administrations, CER) afin de les sensibiliser aux risques climatiques. Nous avons effectué de nombreuses communications par campagnes de e-mailing tout au long de l'année pour expliquer les nouveautés de la réforme.

L'Assurance Récoltes permet de compenser financièrement les pertes de rendement consécutives à un événement climatique pour les grandes cultures : céréales, oléagineux, protéagineux, cultures maraichères et industrielles, les vignes et les cultures fruitières.

L'Assurance des Prairies permet de compenser la perte financière liée au manque de production fourragère des prairies.

L'Assurance Grêle permet de compenser des pertes de rendement et de qualité, à l'échelle de la parcelle, suite à la grêle, la tempête voire le gel selon les cultures et les nouveautés de la réforme.

Depuis 5 ans nous sommes la première Caisse Régionale de France avec un portefeuille à ce jour d'environ 2405 Contrats.

Au printemps 2022, la Caisse Régionale s'est fortement mobilisée dans le déploiement de la réforme assurance climatique, au vu des enjeux très importants pour les clients de la CR. Un dispositif important de communication interne et externe, et de formation du réseau, a été mis en place.

Viser une relation durable avec les clients, sociétaires en protégeant leurs intérêts

Notre engagement

S'engager sur une relation personnalisée et sur une meilleure qualité de service avec éthique et loyauté

I. Construire une relation de confiance et de satisfaction avec nos clients

Au premier semestre 2022, a été déployé notre **nouveau Modèle Relationnel** impulsé par le Groupe de façon à répondre à nos enjeux de satisfaction clients et collaborateurs.

Dans le cadre d'un pilote, une partie des collaborateurs réseau et site sont formés aux pratiques et postures relationnelles et managériales visant à atteindre l'Excellence Relationnelle.

En 2023, l'intégralité des collaborateurs de la CR bénéficiera de cette formation et sera animée dans le temps de façon à intégrer pleinement ce nouveau modèle dans le

quotidien de chacun pour en faire un référentiel commun de notre relation client.

Le Modèle relationnel s'intègre pleinement dans les différents chantiers de notre Projet d'entreprise, tous marchés et services confondus et participe ainsi à irriguer la culture client auprès de tous.

L'appropriation et la mise en œuvre de ces postures et pratiques seront mesurées dans le cadre de nos différentes écoutes clients et collaborateurs qui constituent de réels indicateurs contribuant à l'amélioration continue.

A. Les indices de recommandation

La Caisse Régionale a mis en place un dispositif d'enquêtes basé sur l'indice de recommandation client (IRC) en cohérence avec la démarche engagée au niveau national. Les responsables des marchés concernés élaborent des plans d'actions spécifiques en se basant sur l'analyse de ces enquêtes. On distingue 4 types d'enquêtes :

- 1) **IRC Stratégique sur le marché des particuliers** : cette enquête est réalisée dorénavant chaque année et constitue un indicateur fort de notre Projet d'Entreprise. La note IRC obtenue est l'indicateur référent en matière d'excellence relationnelle. En 2022, le CACB a obtenu un IRC de +13 (contre un IRC de +12 en 2021). La Caisse Régionale a donc maintenu son niveau d'IRC pour se positionner 10^{ème} Caisse Régionale sur 35.
- 2) **IRC Stratégiques Marchés** : ces enquêtes sont réalisées tous les 2 à 3

ans. Les modalités de mise en œuvre diffèrent selon les marchés. L'objectif est de bâtir des plans d'action opérationnels et adaptés aux spécificités de chacun des marchés. Cette année, les marchés des patrimoniaux et des entreprises ont fait l'objet de cette mesure. Concernant le marché des patrimoniaux, la Caisse Régionale a progressé de 7 points en IRC pour les clients gérés en Banque Privée (+27 vs +20 en 2019) et a consolidé son IRC pour les clients patrimoniaux gérés dans le réseau de proximité (+30 vs +28 en 2019). L'enquête sur le marché des entreprises a quant à elle été réalisée en

fin d'année 2022 et les résultats ne sont pas connus à date.

3) **IRC Evènement** : l'objectif est d'interroger nos clients sur un évènement majeur de leur relation avec leur banque (Crédit habitat, Entrée en relation, Succession, ...) afin d'enrichir nos processus internes. Ces enquêtes s'inscrivent dans le cadre de la démarche processus et d'amélioration continue.

4) **IRC agences** : historiquement, ces enquêtes étaient réalisées tous les mois. Depuis juin 2021, ces enquêtes sont envoyées au plus près du contact (J+2/J+3 après le contact) sur 4 cibles différentes : les clients particuliers qui viennent d'avoir un contact, les clients particuliers avec un dernier contact remontant à 10 ou 11 mois, les clients qui ont eu un contact via la plateforme d'appels, les clients du marché des agriculteurs ou des professionnels qui viennent d'avoir un contact.

IRC agence : Les résultats sont restitués par agence et secteur via une plateforme de web-reporting. Le questionnaire porte sur les pratiques Relation Client 2.0 et permet de détecter nos marges d'amélioration et de construire des plans d'action secteur annuels. Ces enquêtes sont également à la base de l'animation mensuelle sur les pratiques dans le cadre de réunions dédiées en agence. En lien avec le modèle relationnel qui sera déployé à l'ensemble de la Caisse Régionale en 2023, ces enquêtes seront intégralement revisitées tout début 2023.

Indicateur suivi :

Taux Indice de Recommandation Client (IRC) agence de 2018 à 2022 ¹⁰				
2018	2019	2020	2021	2022
35,6	46,0	54,1	60,4	65,0

La satisfaction étant une préoccupation majeure au sein de la Caisse Régionale, les managers sont très impliqués. Ils sont moteurs pour identifier les clients irritants et proposer des plans d'action spécifiques à leurs agences. Cette pratique permet d'améliorer continuellement la satisfaction de nos clients. L'IRC agences a progressé fortement, de manière constante, et démontre l'évolution positive de la satisfaction de nos clients.

Focus sur les parcours d'amélioration continue

Trois Parcours clients sont priorisés par la Caisse Régionale (Succession, Entrée en Relation et Habitat). En 2022, seul le parcours

Succession a fait l'objet d'une mesure dédiée. En effet, depuis 2020, les héritiers reçoivent un questionnaire administré par e-mail, le mois suivant la clôture du traitement de la Succession. Une analyse régulière des résultats est réalisée par les responsables de ce parcours clients. En 2022, une réflexion a été menée pour que tous les parcours clients bénéficient d'un dispositif d'écoute en continu. Ainsi, la Caisse Régionale a fait le choix pour 2023 de changer de prestataire au niveau de l'IRC agences pour mesurer l'intégralité des parcours clients. Les parcours Habitat et Entrée en Relation sont les deux premiers qui intégreront ce nouveau dispositif d'écoute dès le T2 2023.

B. Traitement des demandes et réclamations clients

Dans le contexte bancaire actuel, la qualité de la relation associée à la qualité du service après-vente est un élément central de la fidélité et de la recommandation du client envers sa banque. Le Parcours « Traitement des demandes et réclamations clients » concerne

les demandes clients traitées par le conseiller en toute autonomie ou transmises vers un service gestionnaire pour action ou assistance et les réclamations clients définies comme étant une déclaration actant du mécontentement d'un

¹⁰ Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne ne suit pas la valeur absolue de cet indice mais plutôt son évolution dans le temps (évolution de la satisfaction de nos clients). Il permet également de comparer différentes agences ou différentes Caisses régionales et permet de s'inspirer des bonnes pratiques identifiées.

client, fondée ou non, envers une entité du Groupe. Trois objectifs sont fixés :

Prendre en charge la demande du client dès le 1^{er} interlocuteur et s'assurer de la bonne fin jusqu'à la satisfaction du client. Il s'agit ici d'améliorer la prise en charge immédiate en renforçant l'autonomie du conseiller (aide à la recherche d'information avec le déploiement du Métabot CAESAR en 2021 : délégations, confiance a priori, ...).

CAESAR est un outil d'assistance conversationnel qui permet aux conseiller de poser ses questions sans recourir aux bases documentaires classiques. Une réponse est apportée instantanément grâce aux techniques de l'intelligence artificielle et des bases de connaissances actualisées par les experts métiers. CAESAR apporte un confort de travail puisque la connaissance est accessible depuis un point d'entrée unique intégré au Portail Collaborateur.

En outre, cet outil apporte une efficacité opérationnelle en fluidifiant les relations entre le back et le front office, ce qui permet de libérer du temps pour des tâches à forte valeur ajoutée. Enfin, les réponses justes et immédiates permettent aux conseillers de satisfaire les clients dans l'immédiat.

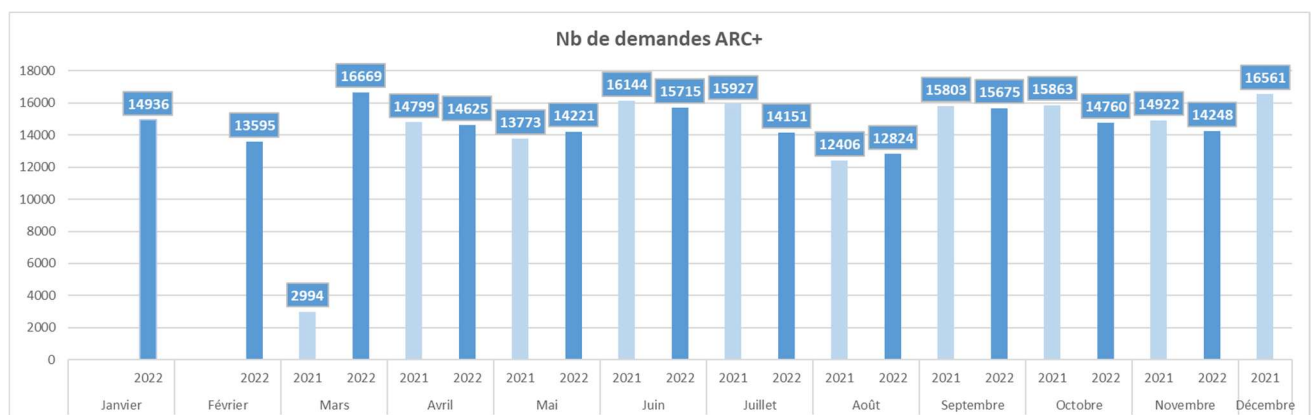
Outiller le conseiller et les acteurs internes pour fluidifier le traitement des demandes et réclamations (suivi, traçabilité et pilotage) nécessitant l'appui d'un service interne ou d'une filiale. La CR a opté pour le développement d'un outil interne en co-construction avec les

utilisateurs sites et réseaux. Ce workflow **ARC+** répond aux attendus suivants :

- **ARC+** reprend la flexibilité d'un mail tout en assurant la traçabilité et la visibilité des échanges et des documents liés, tous regroupés au même endroit
- **ARC+** trace l'état d'avancement d'une demande, permet d'intervenir lorsqu'un collègue est absent, de poser une question ou de solliciter un avis ou une validation à un collègue / manager.
- **ARC+** regroupe toutes les demandes et réclamations clients (et internes) dans une corbeille unique archivées pendant 5 ans.

Développer la culture service à tous les niveaux avec des engagements de services partagés (engagements envers les clients et internes sites-réseaux, réseau sites). Le déploiement du nouveau Modèle relationnel au 1^{er} semestre 2022 impulsé par le Groupe est venu contribuer à ce point. Dans le cadre d'un pilote une partie des collaborateurs de la Caisse Régionale a été formée aux pratiques et postures relationnelles et managériales pour atteindre l'Excellence Relationnelle. En 2023, ce nouveau Modèle sera déployé à l'intégralité des collaborateurs de la CR.

Depuis la mise en place d'**ARC+** en mars 2021, plus de 300 000 demandes sont enregistrées sur l'ensemble des domaines clients et internes de la CR. Données **ARC+** à fin novembre 2022 :



Courant 2022, des évolutions de l'outil **ARC+** ont permis d'améliorer les process de traitement et de traçabilité des réclamations en conformité avec la réglementation en vigueur :

- Traçabilité des réclamations traitées par l'agence en toute autonomie
- Harmonisation des délais de traitement affichés au client et mise en place d'une charte de qualité interne
- Mise à disposition de modèle d'accusé réception et réponse faisant mention des voies de recours.

Traitement des réclamations :

Le traitement des réclamations est réalisé au sein des agences et du service Qualité et Service Clients.

Toutes les réclamations pouvant être traitées par l'agence le sont directement avec ou sans l'appui de services experts.

Toutes les réclamations pour lesquelles la réponse apportée par l'agence ne satisfait pas les clients ou celles adressées directement au service Qualité et Service Client (QSC), sont centralisées et prises en charge par QSC au sein de la Caisse Régionale.

Cette procédure répond à des engagements qualitatifs en terme :

- D'accusés de réception, réalisés dans les 48h de réception de la réclamation et sous 10 jours lorsqu'aucune réponse n'a pu être apportée,
- De délais de traitement, avec un délai maximum de 60 jours (concernant la

DSP2, les délais diffèrent : 17 jours calendaires pour les dossiers simples et 40 jours calendaires pour les dossiers complexes)

- De formalisme des courriers, la réponse devant préciser les voies de recours en termes de médiations (Médiation Bancaire, Médiation Assurances ou Médiation AMF).

Les clients disposent de voies de recours lorsque la réponse n'apporte pas une satisfaction suffisante ou lorsqu'ils contestent la décision de la Caisse Régionale. Ils ont notamment la faculté de saisir les canaux de Médiations précitées afin qu'ils statuent en toute indépendance et impartialité sur le dossier concerné. Les dysfonctionnements ou points d'optimisation observés (pratiques, procédures, etc...) font l'objet de demandes d'actions correctrices, transmises aux services experts concernés.

Indicateur suivi :

Taux de traitement des réclamations sous 10j (moyenne sur 12 mois, au sein du service Qualité Service Client)				
2018	2019	2020	2021	2022
60%	63%	66%	33%	38% ¹¹

¹¹ Cette évolution résulte notamment des délais de traitement et d'analyse induits par les dossiers DSP2 (fraudes aux opérations de paiement cartes et virements), constituant une part importante des dossiers de réclamations gérés au niveau de la Caisse Régionale et représentant un flux en progression continue. Des actions de gestion en synergie avec les services experts ont été engagées, afin de fluidifier la gestion de ce périmètre et d'optimiser les délais de traitement.

II. Exercer nos métiers avec éthique et responsabilité

Mise en place de plans de lutte contre la fraude et la corruption



Les risques liés à la corruption, la fraude (interne et externe) le blanchiment et le financement du terrorisme sont des risques inhérents à la sécurité financière. Les régulateurs, notamment l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et l'AFA (Agence Française Anticorruption créée en 2018 avec la réglementation Sapin II) sont très attentifs à ces risques.

Ces derniers ont fait l'objet de nouveaux développements réglementaires au fil des ans, où la protection du consommateur est au centre de ces enjeux essentiels. Ces développements ont entraîné des évolutions au sein des procédures internes. En effet, ces dernières sont actualisées au fil de l'eau, et ce en lien avec la Direction de la Conformité de Crédit Agricole SA.

Le non-respect de ces différentes réglementations peut avoir de multiples conséquences, cumulatives ou non :

- Risque pénal
- Risque financier (amendes)
- Risque d'image pour le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et pour le Groupe Crédit Agricole en général.

La Caisse Régionale Champagne-Bourgogne s'organise pour éviter les conflits d'intérêt, respecter les embargos et lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, d'une part en sensibilisant et formant ses équipes, d'autre part en contrôlant

au plus près la bonne application de son programme de conformité.

Par définition, la lutte contre la corruption, la fraude, le blanchiment et le financement du terrorisme s'inscrit dans la durée et présente un seul et même objectif : **s'assurer de l'efficacité constante du dispositif** en maîtrisant le risque grâce à la prévention, la détection et l'instruction des dossiers.

La sécurité financière vise à préserver les intérêts de la banque et à protéger nos clients : l'objectif est donc d'éviter tout préjudice et destruction de valeur. La sécurité financière comporte plusieurs thématiques comme :

- la lutte contre l'évasion fiscale,
- la lutte contre le blanchiment des capitaux,
- la lutte contre la corruption et le respect des dispositifs inhérents aux sanctions Internationales.

Pour faire face à la complexification des modes opératoires (ex : cybercriminalité), la Caisse Régionale investit régulièrement pour maintenir son dispositif le plus efficace possible.

Les collaborateurs sont ainsi formés et régulièrement sensibilisés sur ces thématiques. Ces formations permettent de développer leur vigilance à l'égard d'opérations atypiques et favoriser l'acquisition de réflexes adaptés à chaque situation. L'accompagnement par les managers des collaborateurs dans l'exercice de leurs fonctions permet d'apporter un double regard d'expert et facilite la prise de décision au plus proche des intérêts des clients.

Les mesures prises reposent principalement sur 6 thématiques :

- 1) L'animation et la prévention : communications internes régulières pour la sensibilisation des réseaux de distribution. Grâce à cette sensibilisation, les alertes remontées par les réseaux concourent à diversifier nos sources de détection.
- 2) Un corps procédural dédié et une classification des risques : le Corpus FIDES du Groupe¹² est mis à jour au fil de l'eau. Des codes et politiques internes accessibles à tous appuient nos engagements et encadrent l'activité par exemple, sur le volet de l'éthique avec le Code de conduite, la Charte Ethique Groupe, la Politique relative à la prévention des conflits d'intérêts, la Charte de Protection des données personnelles, ou encore sur la sécurisation des transactions à l'international avec la politique relative aux sanctions internationales. Les risques sont cartographiés, permettant leur identification, et d'évaluer leur niveau de sensibilité et de préciser les mesures de prévention associées. La classification des risques est mise à jour à minima annuellement.
- 3) Des outils de détection : fraude, lutte anti-blanchiment (comportements bancaires atypiques), abus de marché et manipulation de cours. Ces outils sont adaptés aux évolutions des risques constatés (ex. cybercriminalité) et sont en optimisation constante
- 4) Un plan de contrôle interne et des audits périodiques du dispositif : des contrôles réguliers, formalisés et traçables, sont réalisés. Des audits internes et/ou délégués et/ou coordonnés par l'Inspection Générale Groupe apprécient la robustesse du dispositif local et, le cas échéant, demandent la mise en place d'actions correctrices.
- 5) Des reporting périodiques d'activité à Crédit Agricole SA et aux régulateurs ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) et AMF (Autorité des Marchés Financiers).
- 6) Une information régulière de la Direction et du Conseil d'Administration : rapports d'activités hebdomadaires au Comité de Direction, trimestriels au Comité de Contrôle Interne, mensuels au Comité des risques, au Conseil d'Administration etc.

Indicateur suivi :

Taux de formation des collaborateurs à la lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme			
2019	2020	2021	2022
94%	97%	98%	98%

¹² ensemble des règles de conformité qui s'appliquent au Groupe Crédit Agricole

Notre engagement

Assurer notre rôle de tiers de confiance en matière de protection des données

La protection des personnes physiques à l'égard de la collecte et du traitement de leurs Données à Caractère Personnel est un droit fondamental. Pour le Crédit Agricole, cette protection est essentielle à la préservation de la confiance des clients, des partenaires et des collaborateurs.

Le double effet de la mondialisation et de la transformation digitale de la société fait que nous laissons volontairement ou involontairement de plus en plus de données qui nous rendent identifiables. Ainsi, le risque de détournement de l'usage de ces données et ou de vol est amplifié. Face à ces risques, la volonté des pouvoirs politiques Européens est de protéger ses citoyens de l'usage de leurs Données à Caractère Personnel (DCP) grâce à une réglementation unique.

En mai 2018, la nouvelle législation européenne relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la circulation de ces données (Règlement Général sur la Protection des Données RGPD), est venue renforcer notre dispositif interne.

Dans le cadre de ses engagements RGPD, le Crédit Agricole Champagne Bourgogne a mis en place les actions organisationnelles et techniques ci-dessous :

Réclamations RGPD

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) a donné des droits aux personnes sur leurs données personnelles : droit d'information, de rectification, à l'oubli... Les clients, internautes consultant nos sites peuvent demander d'exercer leurs droits dès lors que le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne réalise un traitement de données

- Nomination d'un DPO (Data Protection Officer ou Délégué à la Protection des Données) dès 2018.
- Formation : mise en place en 2019 d'un module de e-learning spécifique sur le rôle du responsable de traitement, diffusé aux managers site et aux chargés d'activités non manager.
- Formation spécifique pour les responsables de traitement en juin 2021
- Mise en place d'un registre des traitements. Celui-ci couvre les traitements communautaires et les traitements internes. Il a été instauré en 2018 sous format Excel, selon une matrice imposée par le Groupe et a évolué sous la forme d'un workflow en 2020. Le registre est livré par le Groupe, et permet de bénéficier d'une meilleure vision des traitements et garantit une meilleure traçabilité lors des mises à jour, revue annuelle, etc.
- Communication : nouvelle vitrine dédiée RGPD mise en ligne sur le poste de travail en 2021
- Dispositif de droit à l'oubli opérationnel
- Plan de contrôles opérationnel
- Novembre 2022 : Adhésion de CACB à la Coopération DPO CASIHA. La coopération reprend la mission DPO pour le compte de CACB.

personnelles. En cas de demande d'exercice de droits, si la demande est complète, le traitement de la demande doit être réalisée en 30 jours et en 90 jours si la demande est jugée complexe. Afin de s'assurer du respect de ces délais de traitement, un contrôle a été mis en place consistant à s'assurer du respect des délais réglementaires de réponse lorsqu'une demande de droits est exercée.

Indicateur de suivi :

Taux d'exercice de droits clients finalisés			
	2020	2021	2022
Nombre d'exercices de droits clients reçus	15	30	17
Respect du délai légal *	100%	100%	100%
Taux d'exercice de droits clients finalisés	100%	97%	82%

Accompagner nos clients dans les bons comme dans les mauvais moments

Notre engagement

Favoriser l'inclusion

I. Favoriser l'inclusion financière en accompagnant notre clientèle en difficulté

Au cours de leur vie, nos clients peuvent rencontrer des moments de fragilité. Tous les aléas de la vie vécus par les clients engendrent un besoin d'écoute plus empathique et des accompagnements (offres, process) plus adaptés. Une inefficacité à répondre à ces situations peut entraîner une perte de confiance.

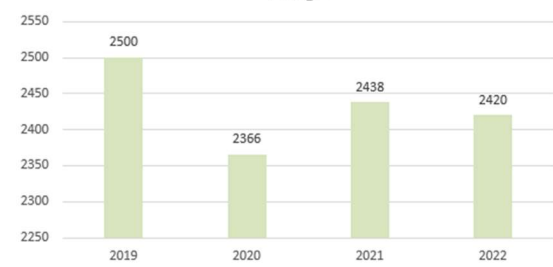
Le Crédit Agricole de Champagne Bourgogne, banque universelle de proximité dont les valeurs historiques Proximité, Responsabilité et Solidarité placent les femmes et les hommes au cœur de ses finalités doit relever ce défi.

Nous accompagnons tous types de clientèle, des plus fortunés aux plus modestes, des plus jeunes aux plus âgés, quel que soit leur lieu d'habitation et la nature de leur activité professionnelle.

Afin d'accompagner au mieux les clients qui rencontrent des aléas dans leurs parcours de

vie², CACB met en place une organisation et des process spécifiques afin de répondre aux exigences de ces situations. Ainsi, nous avons déployé le parcours « Succession », le parcours « Majeur protégé » et le parcours « Séparation Divorce ». En outre, d'autres parcours vont prochainement voir le jour comme le Parcours « Traitement des demandes et réclamations » précédemment détaillé.

Nombre clients fragiles équipés de l'offre Budget Protégé



A. Zoom sur le parcours clientèle fragile

Nous avons déployé en 2019, un parcours dédié Clientèle Fragile. Celui-ci intègre des offres adaptées mais aussi une démarche spécifique :

Détection précoce des clients potentiellement fragiles afin de leur proposer une offre adaptée :

- Des offres permettant une meilleure gestion du budget. Par exemple, la carte EKO (carte bancaire à contrôle du solde) permet de recevoir des alertes (SMS, e-mail) sur la gestion du compte au quotidien lorsque le compte passe en dessous de 20€. L'application Ma

banque offre la possibilité de connaître son solde à partir de son portable et également donne une vision des dépenses grâce à la catégorisation des achats.

- Un accompagnement par le Point Passerelle

Détection avérée des clients fragiles

En 2022, 12 069 clients sont détectés comme en situation financière fragile (contre 15 535 en 2021) et 2 420 sont équipés de l'offre budget protégé.

Depuis le 1 avril 2022 nous limitons également les frais d'incidents :

- Plafonnement de la commission d'intervention à 1 par jour
- Exonération de la CI pour les paiements cartes < 10€
- Exonération de frais suite représentation deuxième prélèvement

Nous abaissons également le plafond de frais pour les clients équipés de l'offre budget protégé : il est désormais de 0€. En parallèle, nous avons révisé les critères de détection précoce de signaux d'une éventuelle fragilité financière. Nous avons intégré la détection spontanée par le réseau.

Les indicateurs de pilotage sont enrichis afin d'élargir les opportunités relationnelles et mettre en place un suivi hebdomadaire. Cela reprend le suivi du traitement des OR, l'évolution des souscriptions et du CAC Budget Protégé.

Enfin, nous avons mis en place des mesures de réduction des frais de dysfonctionnement :

- Le service *Alerte découverte* est un service d'alerte SMS gratuit indiquant au client lorsqu'il se rapproche du seuil de 0€
- Les commissions d'intervention sont plafonnées à une par jour contre trois aujourd'hui
- Pour les paiements par carte inférieurs à 10€, la commission d'intervention est exonérée
- Il y a un abaissement du plafond réglementaire des frais d'incidents pour les clients bénéficiaires de l'offre spécifique clientèle fragile
- Nous formalisons le conseil et l'accompagnement délivré aux clients fragiles avec notamment une traçabilité des entretiens et des propositions ainsi que des suites données à celles-ci
- Enfin nous exonérons les frais liés à la représentation d'un prélèvement dans le cadre d'un rejet pour défaut de provision

B. Les Points Passerelle



Les 4 Points Passerelle du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne, présents à Chaumont, Dijon, Auxerre et Troyes, remplissent 2 missions :

- Le Point Passerelle assure l'accompagnement des personnes ayant des difficultés financières et trouve des solutions économiques et sociales pour prévenir l'exclusion bancaire.
- Le process d'accompagnement consiste en un entretien physique (accueil, écoute, bienveillance) afin de faire un diagnostic financier et d'analyser la situation des personnes en difficulté.

Notre **démarche pédagogique** permet d'envisager les solutions qui peuvent amener à une négociation avec les créanciers (un moratoire ou plan d'apurement est parfois nécessaire). Nous proposons également une aide à la constitution des dossiers Banque de France. Et le suivi budgétaire mensuel dans le temps, grâce aux 32 bénévoles, élus de Caisses Locales et retraités du Crédit Agricole, permet de favoriser le retour à une situation normale.

En 2022, 600 nouvelles situations difficiles ont été traitées avec les Points Passerelle. Parmi ces situations, 398 ont été rétablies totalement ou partiellement. 1 seul microcrédit a été sollicité pour un financement de 3 000€.

Les ateliers budgétaires sont assurés par 38 bénévoles, 182 ateliers ont eu lieu en 2022 permettant de former 1 735 jeunes avec Kahoot. Kahoot est une application en ligne permettant de générer des QCM interactifs. Ces derniers, utilisés en classe sur tablette, smartphones ou ordinateur, permettent aux élèves de s'autoévaluer, et d'apprendre de façon ludique avec un classement par points très motivant.

En 2022, les Points Passerelle ont ainsi animé 182 ateliers budgétaires auprès de 1 735 participants. Pour rappel, en 2021, les Points passerelle avaient animé 113 ateliers budgétaires pour 1 057 participants.

Indicateur suivi :

Suivi de l'activité des Points Passerelle				
	2019	2020	2021	2022
Nombre de bénéficiaires Point Passerelle accompagnés dans l'année	629	467	625 ¹³	600
Nombre de bénéficiaires partiellement remis en selle (1)	389	249	296	321
Nombre de bénéficiaires totalement remis en selle	134	83	102	77
% de sortie favorable de Passerelle sur l'année (sortie du dispositif)	523 soit 83%	332 soit 71.20%	398 soit 63.70%	398 soit 66,33%

II. Favoriser l'inclusion sociétale en accompagnant le vieillissement de la population

Avec la progression de l'espérance de vie, les enjeux liés au vieillissement de la population sont majeurs. Le Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne dispose d'un portefeuille avec une sur-représentation de la clientèle âgée par rapport aux autres Caisses Régionales. Face à ces constats, la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne met en place une démarche BVAD (*Bien Vivre A Domicile*) d'accompagnement des personnes vieillissantes et de leurs aidants.

A. La démarche Bien VIVRE à domicile

Les objectifs sont d'accompagner les aidants et les aidés à bien vivre à domicile au travers d'un diagnostic de leurs besoins et des préconisations personnalisées. C'est une démarche client qui s'appuie sur un Bilan Gratuit réalisé sur une application via une tablette qui permet de comprendre les besoins du client, et de lui préconiser des solutions adaptées avant toute souscription d'offres.

A l'issue de cet entretien, un bilan est remis au client, comportant des conseils en matière de Prévention, d'aides et des préconisations sur nos offres dans tous les univers (BAQ, ASSURANCES, CREDIT). Il se compose également de services à la personne proposés

par notre filiale **VIAVITA** (Filiale de PACIFICA) dont le rôle est :

- La sélection et gestion des prestataires de services de proximité à la personne sur l'ensemble du territoire national, contrôle qualité de leurs services.
- L'évaluation des besoins des particuliers en services à la personne, mesure de la satisfaction.
- La conception de solutions globales services d'assistance et d'aide à la personne utiles et de qualité.

(1) 296 personnes ont été considérées comme partiellement remises en selle, c'est-à-dire que les difficultés qui les ont amenées à Point Passerelle sont résolues mais que la situation reste fragile :

-Soit parce que les revenus sont faibles et donc la personne est à la merci de n'importe quel imprévu

-Soit parce qu'un dossier de surendettement a solutionné les difficultés et là encore, le reste à vivre est faible et donc la personne est à la merci de n'importe quel imprévu

Cela se traduit par exemple par la mise en place de prestations de services à domicile, accompagnement aux démarches administratives (aide à la constitution des dossiers) et de services de coordination de travaux d'aménagement du domicile par notre filiale **VIAREN (filiale de Pacifica)**.

L'ensemble de nos conseillers sont formés à cette démarche BVAD depuis Octobre 2018. Une seule autre Caisse Régionale a lancé cette démarche mais tous les conseillers n'y sont pas formés.

Indicateur suivi :

Nombre d'accompagnements « Bien VIVRE à domicile » réalisés				
2018	2019	2020	2021	2022 ^m
730	4 394	2 729 ¹⁴	2545	421

Depuis le confinement de 2020, nous avons mis en place un Plan de relation Client dans le cadre d'une approche globale des besoins de vie de nos clients. Compte tenu du contexte, nous avons fait évoluer cette démarche qui était uniquement présente pour pouvoir accompagner les clients Séniors Aidés par téléphone depuis Octobre 2020.

(avec VIAVITA) qui prendra en charge toute la coordination des services pour les aidants. Le projet national d'accompagnement des Séniors s'inscrit dans le projet sociétal du groupe et s'appelle désormais **Bien Vivre Demain**.

A noter que nous sommes la seule Caisse Régionale à avoir conçu et réalisé cette évolution du parcours BVAD à distance. Cette démarche continuera à évoluer en ajoutant de nouvelles réponses aux besoins clients, et des innovations régulières sont attendues (ex : Monétisation du patrimoine, visite de lien social, parcours habitat).

B. Nos partenaires dans cette démarche

Nous avons renouvelé notre partenariat avec le CHAIRE SILVERTECH de l'UTT de Troyes qui travaille sur le sujet du vieillissement et des travaux de recherches que nous leur avons demandés sur le logement Sénior.

La démarche est en cours d'évolution, mais nous notons malheureusement un essoufflement car aucune nouveauté depuis 2 ans. CACB travaille avec le Groupe pour enrichir cette démarche avec une version spécifique adressée aux aidants, une version en ligne et également un enrichissement sur la dimension logement (recherche d'un logement mieux adapté).

CACB a également noué un partenariat avec la **START-UP AGE IMPUSLE** ayant développé une application sur mobile qui mesure le VO2 MAX, un indicateur scientifique de la condition de physique et de l'espérance de vie active. Un bilan en 14 minutes et un échange avec un coach sont possibles, l'objectif étant de prolonger l'Espérance de vie et une bonne santé avec des exercices personnalisés. CACB a offert 150 codes d'accès avec un coaching et 3 mois d'exercices gratuits à des clients séniors.

Ces évolutions arriveront **au T4 2023 avec une plateforme nationale de Care Management**

¹⁴ Essoufflement de la démarche

III. Favoriser l'inclusion numérique

A. La labélisation digitale pour accompagner les évolutions numériques

Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne accompagne ses conseillers dans l'intégration des évolutions numériques, au service de ses clients avec la labélisation digitale (label lancé en 2019).

Depuis 2023, deux animateurs sont dédiés à l'accompagnement des agences. Cette reconnaissance valorise les agences dont les collaborateurs intègrent pleinement le digital et en font profiter nos clients. La montée en compétence digitale permet de rendre les clients plus autonomes sur des opérations rapides et laisse plus de disponibilité aux conseillers pour du conseil, en face à face ou à distance. Cela permet également de gagner en conformité puisque les procédures et les

critères sont très encadrés et permettent de lutter contre des erreurs humaines. On parle de digital au service du conseiller. **L'ambition de l'entreprise est 100% des agences de nos territoires labellisées en 2024.**

Actuellement 18 d'entre elles sont labellisées (soit 20%).

La labélisation est décernée à partir de 12 critères (contre 6 jusqu'en 2022), parmi lesquels sont suivis le nombre de clients connectés, les données de contact à distance renseignés, les contrats déposés en ligne (signature à distance), la joignabilité des conseillers, etc.

B. Ma Banque

L'application a été entièrement revue et repensée en juin 2022 : plus fluide, plus intuitive, plus moderne. Depuis le lancement, de nombreuses mises à jour ont été effectuées, et d'autres restent à venir, avec de belles avancées, telle que la signature de contrat d'assurances Pacifica (assurance habitation (NH) et protection juridique (PJ) accessible prochainement.

C. Autonomie client

De plus en plus d'actes sont disponibles pour nos clients en toute autonomie (opération sur prêt, verrouillage - déverrouillage de carte bancaire, révision de la connaissance client, ouverture de compte, ...), que ce soit sur le site internet ou sur l'application Ma Banque.

D. Vizio Client

Nous observons une légère augmentation de l'utilisation de 'Vizio Client'. Des animations, ateliers, formations sont mis en place depuis le lancement, pour en faire la promotion auprès de nos clients et de nos conseillers. Sur cette fin d'année 2022, 1% des entretiens clients se fait via Vizio Client.

E. Vitrine Digitale

La vitrine digitale est mise à jour de façon régulière et, en plus des actualisations, la Bibliothèque Digitale s'est enrichie des nouveaux éléments : les différents parcours "autonomie client". Suite à l'évolution de Ma Banque, des nouveaux tutos vidéos sont en ligne et les "pas-à-pas" de nos outils évoluent, notamment sur les entrées en relation.

IV. Agir de façon responsable vis-à-vis de nos clients handicapés

Au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, nous tenons à offrir les mêmes services aux personnes valides et aux personnes à mobilité réduite. Il existe une réglementation précise sur ces obligations. Conformément à la réglementation en vigueur, le CACB a déposé un calendrier de mise en conformité de ses agences et sites auprès de la préfecture de l'Aube en 2015.



Certaines mises en conformité sont gérées dans le cadre du plan de modernisation de notre réseau. En parallèle, de nombreuses actions sont engagées pour rendre accessibles les agences inscrites au programme annuel. Après un programme 2020, perturbé par la crise sanitaire, nous avons accéléré la mise en conformité des agences. **7 agences sont devenues conformes en 2022**, ce qui porte le total d'agences conformes à 62.

Ce programme, débuté en 2016, prévoit la mise en conformité des agences et sites sur une période de 9 ans. Sur un parc total de 151 sites, ce programme présentait le planning de mise en conformité de 131 sites (20 étant déjà conformes au moment du dépôt à la Préfecture).

A la fin de 2022, 80 agences restent à mettre en conformité. 10 d'entre elles sont quasiment conformes : ne reste plus que de menus travaux et la délivrance d'une attestation conformité prévue au 15 février 2023.

Indicateur suivi :

Locaux accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite						
Année	2018	2019	2020	2021	2022	Objectif 2024 ¹⁵
Nb de locaux certifiés conformes par un bureau de contrôle	36	42	43	55	62	142
Nombre de sites du parc	150	150	141	142*	142	142
Soit en % des locaux faisant l'objet d'un Agenda d'accessibilité Programmé	24%	28%	30%	39 %	44%	100%

*NB : certaines agences ont fermé depuis le dépôt du calendrier ADAP, notre parc total est actuellement de 142 sites.

¹⁵ En 2023 nous demanderons à la Direction Départementale des Territoires une prolongation d'un à deux ans pour atteindre notre objectif.

Etre un employeur responsable

Notre engagement

Développer nos talents en accompagnant la montée en compétences de nos collaborateurs

I. Une politique de ressources humaines dynamique

Nous nous mobilisons pour attirer, fidéliser, développer les talents, promouvoir la diversité et accroître la qualité de vie au travail.

Depuis quelques années, nous stabilisons nos emplois et recrutons de façon pérenne des salariés sur notre territoire. Avec 1 740 collaborateurs à fin 2022, nous affirmons notre politique sociale en faveur du maintien des effectifs. Ceux-ci se répartissent de la manière suivante sur chacun des 4 départements du

territoire de la Caisse Régionale : 43% en Côte d'Or, 22% dans l'Yonne, 26% dans l'Aube et 9% en Haute Marne. L'âge moyens des effectifs est de 39,5 ans et le taux de féminisation s'élève à 61%.

Nous restons l'un des premiers employeurs privés de la région avec 136 embauches en 2022 (en favorisant notamment le recrutement par le biais de l'alternance). En 2022, 72 alternants ont été accueillis.

Indicateur suivi :

	2021	2022	Evolution entre 2021 et 2022
Effectif au 31/12 (CDI, CDD et alternants, hors stage)	1761	1740	-1,19%
<i>Dont nouvelles embauches</i>	126	136	+7,94%
% de contrats CDI	93%	93%	iso
Taux de turn over	7,96%	8,98%	+12,81%

II. Accompagner la montée en compétence des collaborateurs en lien avec les évolutions actuelles et futures de nos métiers



Embaucher de nouveaux collaborateurs capables d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice des métiers d'aujourd'hui et de demain... Alors que certains métiers n'existent pas encore (...)

Accompagner le maintien et la montée en compétences de nos collaborateurs actuels alors que les compétences attendues évoluent très rapidement dans une ère de transformations humaines et sociétales accélérées...

Deux enjeux décisifs pour capter et fidéliser nos compétences et être capables de transformer les mutations à venir en opportunités !

Un des risques majeurs d'employabilité est d'embaucher des collaborateurs qui ne seraient pas en capacité de s'adapter aux évolutions digitales et à l'intégration de l'intelligence numérique. Les clients attendent dorénavant une immédiateté des échanges. Le conseiller doit savoir s'adapter et répondre aux besoins des clients quel que soit le canal utilisé (en agence et en ligne).

Les actions mises en place pour atténuer ce risque

Lors des recrutements, l'accent est mis sur l'évaluation des capacités des candidats à apprendre de nouvelles méthodes ou postures, à accepter le changement. Ils doivent pouvoir faire preuve :

- De savoir-être : softskills (implication dans son développement, ouverture d'esprit, curiosité),
- De savoir : capacité d'apprentissage et à intégrer les nouveautés,
- De savoir-faire : appétence pour les nouveautés digitales.

La compétence liée au digital a été ajoutée dans la définition précise des compétences actuelles

nécessaires à l'exercice de chacun de nos métiers (référentiel de compétences) avec un niveau attendu pour chaque compétence. A noter que le niveau d'atteinte fait l'objet d'un suivi.

La Caisse Régionale élargit les profils captés (plus uniquement dans les domaines de formation de prédilection) et élargit également les méthodes de recrutement : recrutement par simulation, par le jeu (escape game), par les mises en situation (observation)...

De manière plus globale, pour répondre à une volonté d'accompagner les collaborateurs, elle développe davantage la formation continue.

Renforcer ses compétences grâce aux outils de formation

La formation est l'un des facteurs de performances considéré par CACB. Avec 11 797 jours de formation, l'année 2022 a été la deuxième année la plus intense en formation des 10 dernières années (8 792 jours en 2021).

Le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne propose un parcours de formation ouvert à tous les métiers et sur ses 5 besoins prioritaires : l'excellence professionnelle, l'excellence relationnelle, l'ambition managériale, l'intégration des nouveaux entrants et la banque digitale.

La Caisse Régionale a déployé une démarche nommée Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences dynamique. Elle consiste à réaliser, une fois par an, une revue d'effectif, d'organiser un comité talents (2 fois par an en présence des cadres dirigeants), de sensibiliser les managers à notre démarche GPEC, de mettre en place une campagne d'appréciation et des entretiens professionnels annuels et d'afficher une cartographie des emplois et un référentiel de compétences régulièrement mis à jour.

Pour contribuer à cela le CACB a mis en place un plan de développement des compétences :

- Chaque salarié doit participer à 5 formations obligatoires (Sanctions Internationales + Cyber sécurité + Fraude externe + Conformité + Lutte contre la corruption).
- Formation des nouveaux embauchés CDD et CDI (17 bagages e-learning pour 11 heures de formation).
- Mise en place du principe de formation continue de tous les managers de CACB (1 nouvelle pépinière Manager, 2 parcours de prise de fonction Managers, formations directions).

Nos ambitions

- Veille sur les différentes études portant notamment sur l'évolution des compétences sur le métier de banquier / révolution digitale et intégration de l'intelligence artificielle : publications, conférences et échanges de pratiques et d'information avec les responsables RH au niveau national
- Participation aux réflexions sur certaines de nos filières de formation pour passer d'un référentiel de savoirs à un référentiel de savoir-être et savoir-faire
- Analyse des profils les plus adaptables aux évolutions pour ajuster notre niveau minimum de formation recruté et/ou les filières ciblées
- Renforcer la fierté et le sentiment d'appartenance, faire prendre conscience de la dimension de notre Entreprise
- Faire comprendre nos « spécificités » Groupe C.A, nos fondamentaux coopératifs, nos valeurs
- Développer la prise de conscience sur la nécessité d'entretenir sa culture bancaire et financière.

En 2022, après la période Covid et lorsque le format le justifiait, davantage de formations en présentiel ont été réalisées. Celles-ci ont été globalement enrichies d'apports ludiques dans la pédagogie. Les pilotes des premières formations du modèle relationnel ont permis l'intégration de la réalité virtuelle dans la formation.

Outre la partie règlementaire (qui représente 40% des formations), le contenu des formations en 2022 a mis l'accent sur la qualité du conseil, la réponse aux réclamations et le relationnel client.

Indicateur suivi :

	2018	2019	2020	2021	2022
Nb d'heures de formation ramené à l'effectif formé	48,9	49,6	42	35	49,7

Mener une politique volontariste en matière d'alternance et de stage école

Le Crédit Agricole Champagne Bourgogne s'inscrit pleinement dans le plan jeunesse du Groupe « objectif 6 000 alternants ». Dans une logique d'attractivité, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne mène une politique volontariste en matière de relations écoles. Cette année, la Caisse Régionale a accueilli 130 alternants et 79 stagiaires (année scolaire 2021-2022 ou 2022-2023).

En outre, nous avons accueilli 15 stagiaires de collèges REP (réseau d'éducation prioritaire)

afin de leur proposer des stages de découverte de l'entreprise. Lors de leur journée de formation, les collégiens ont notamment la possibilité de participer à un atelier budgétaire organisé par Points Passerelle.

Enfin, le Conseil d'Administration et le Comité de Direction ont fait le choix, de verser les 13% (51 800€) de notre taxe d'apprentissage 2022 en libre disposition à 18 établissements de formation partenaires, répartis sur notre territoire.

Notre engagement

Développer la qualité de vie au travail

I. Un dialogue social riche

Au Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne, des moyens sont consacrés au **dialogue social**. Un poste de Chargée des Relations Sociales est dédié spécifiquement à cette fonction au sein de la Direction du Développement de l'Humain et du Collectif. Un second poste de Chargée des Relations Sociales a été créé en septembre 2022.

Le dialogue social s'organise au sein de l'entreprise via les relations avec les partenaires sociaux. En 2022, un dialogue social riche et agile :

- 17 réunions avec le Comité Social et Economique (CSE)
 - 20 réunions de commissions du CSE (commissions santé sécurité et conditions de travail, formation, égalité femme/homme, mutuelle, économique, restaurant)
 - 12 réunions de négociations
- En 2022, **12 accords ou avenants ont été signés** avec les organisations syndicales sur les thèmes suivants :
- La méthode dans le cadre de projets de transformation,
 - Le comité social et économique et les délégués syndicaux,
 - Le déblocage exceptionnel de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement dans le cadre de la loi n°2022-1158 du 16 août 2022, portant mesures d'urgence pour la protection du pouvoir d'achat (article 5),
 - Un contrat groupe de couverture complémentaire santé (mutuelle),
 - Les évolutions salariales dans le cadre des négociations annuelles obligatoires 2022 (NAO),
 - Les parcours professionnels des titulaires de mandats syndicaux et des élus,
 - La prolongation des mandats,
 - La rémunération extra conventionnelle 2023 – 2024 – 2025,
 - La mise en place du télétravail,
 - La mise en place du vote électronique,
 - Avenant de reconduction de la mobilité fonctionnelle et géographique,
 - Avenant n°2 portant reconduction de l'accord sur la qualité de vie au travail.

II. Accompagner les collaborateurs lors de situations de fragilité



A. Webinar santé et bien-être

Avec les membres de la Commission Santé Sécurité et Conditions de travail et en partenariat avec Harmonie Mutuelle, nous proposons d'octobre 2021 à juin 2022 un cycle de 10 web conférences répondant aux thématiques retenues par les salariés.

Ces visioconférences peuvent aider à :

- Mieux comprendre et prévenir les Troubles Musculo Squelettiques et le stress.
- Aménager son espace de travail et acquérir les bons gestes pour prévenir certaines douleurs et la fatigue visuelle.

- Améliorer son sommeil et son équilibre alimentaire.
- Prendre du temps pour soi.

Ces visioconférences sont accessibles à tous les collaborateurs en direct et en replay 2 mois après.

B. Don de jours de congés pour enfants ou conjoints malades

En début d'année, les collaborateurs ont la possibilité de faire une promesse de don de jours de repos aux collègues ayant besoin d'accompagner leurs proches dans la maladie.

En 2022, se sont 5 collaborateurs qui ont pu bénéficier de don et disposer de 63 jours de repos supplémentaires.



C. Les collaborateurs œuvrent en faveur du tissu associatif local grâce à l'arrondi solidaire

L'arrondi solidaire sur salaire est une méthode de collecte de fonds, basée sur le volontariat des salariés de la Caisse Régionale.

Cette opération s'inscrit dans le contexte des actions internes solidaires que le Crédit

Agricole de Champagne-Bourgogne propose à ses salariés (don de jour enfant/conjoint malade, don du sang, courses solidaires).

Cette année, la participation de près de 532 collaborateurs et l'abondement de l'entreprise a permis de collecter la somme de 8 000€ soit 2 000€ reversés par association sélectionnée. 4 associations, une par département, œuvrant au profit des jeunes et des populations fragiles, ont ainsi été récompensées :

Coup d'pouce à Dijon



et les représenter.

Cette association a été créée par des parents d'enfants hospitalisés pour un cancer, afin d'améliorer le quotidien de ceux-ci et de leur famille, les soutenir

Plutôt la Vie de l'AUBE



C'est une association d'aide et de soutien aux malades ainsi que leur entourage face à la maladie cancéreuse. Elle propose de nombreuses activités pour les personnes malades mais aussi pour celles en bonne santé.



Association Emeraude dans l'Yonne

Cette association permet la réinsertion des personnes sans activité dans la vie active par le biais de chantiers d'aménagement d'espaces verts.



La Passerelle de Haute Marne

L'association lutte contre l'exclusion en proposant un accueil journalier pour soutenir et proposer des services de 1^{ère} nécessité et des maraudes.

D. Mettre en place des outils d'écoute des collaborateurs

Depuis plusieurs années, le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne a mis en place un **dispositif d'écoute sociale** de ses collaborateurs, afin de recueillir leur ressenti sur différents sujets comme les conditions de travail, la communication interne, la formation professionnelle, le climat de travail.

Ce baromètre intègre des questions communes à l'ensemble du Groupe sur l'Indice d'Engagement et de Recommandation (IER) des collaborateurs qui a atteint 74 % cette année (79% en 2021). Ce résultat positionne le CACB au 17^e rang sur l'ensemble des Caisses régionales (39).

E. Mise en place du télétravail

Grâce à la signature de l'accord sur le télétravail, nous avons instauré ce mode de travail à compter du 1^{er} septembre 2022. Il s'agissait d'une attente forte de la part des salariés. Cela concourt à l'amélioration de la qualité de vie au travail.

F. Réunion de la table ronde QVT

Suite à la signature d'un avenant à la QVT en novembre 2021, une table ronde QVT a été créée et s'est réunie à 3 reprises en 2022.

Cette table ronde constitue un **lieu d'échanges et de préconisations** qui s'inscrit dans la démarche de dialogue social continu sur l'amélioration de la qualité de vie et des conditions travail.

Elle est notamment chargée de :

- La déclinaison de l'accord national du 31 mars 2021 sur les conditions de travail,
- Mener des réflexions sur des thématiques définies : accord national sur les conditions de travail, baromètre social, projet d'entreprise, etc.

Elle est composée de 2 représentants par organisation syndicale et de membres de la Direction. Ses préconisations sont transmises aux Délégués Syndicaux qui ont la possibilité de s'en saisir dans le cadre de la négociation d'avenants ou d'accords.

Notre engagement

Garantir l'équité et développer la diversité

I. Agir en faveur de l'égalité femmes-hommes

Il existe au sein de l'entreprise une **Commission Egalité Professionnelle** entre les femmes et les hommes qui assure le suivi de l'accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes du 12/11/2020.

Cet accord prévoit des **mesures** en matière : d'égalité professionnelle dans le recrutement, de progression de la proportion de femmes Responsable de Management, de promotion et d'évolution professionnelle identiques entre les hommes et les femmes, d'égalité salariale hommes/femmes, d'égal accès à la formation, de développement d'actions en faveur d'un meilleur équilibre vie professionnelle / vie familiale, d'égalité de traitement entre les salariés travaillant à temps plein et ceux travaillant à temps partiel en termes de carrière et de rémunération.

Par cet accord, les parties ont souhaité réaffirmer leur attachement au respect du **principe de non-discrimination** entre les Femmes et les Hommes. Ainsi, en 2020, 3 nouvelles dispositions ont été intégrées à cet accord dont on voit les résultats dès 2022 :

- ✓ Modification des règles de calcul des corrections salariales : analyse à partir de panels de 5 Hommes et 5 Femmes (10 auparavant) et corrections des écarts supérieurs à 2% (5% auparavant) dans les

panels par âge et par ancienneté. En 2021, nous avons corrigé 31 femmes et 7 hommes, soit 38 corrections de situation au total. En 2022, 73 corrections de situation ont été réalisées (70 femmes et 3 hommes).

- ✓ Intégration du dispositif de correction effectuée sur la rémunération des salariés de retour de congé maternité ou d'adoption (dispositif déjà appliqué mais pas intégré à l'accord) : les salariés bénéficient de la moyenne des augmentations individuelles perçues pendant la durée de leur congé par les salariés relevant de la même catégorie professionnelle (application sur le salaire suivant le mois de retour).
- ✓ Intégration d'un nouvel article sur la prévention du harcèlement sexuel et des agissements sexistes : mise en place d'actions de prévention et de communication, formations des différents acteurs, mise en place d'un espace dédié sous l'intranet et d'un numéro à disposition des collaborateurs.

En 2022, le taux de féminisation s'élève à 61%, est égal à 2021 (61%). La part des femmes dans l'encadrement (classe 3) continue de progresser et se situe à 45% en 2022.

Indicateur suivi :

Part de femmes en statut cadre (classe interne 3)					
2017	2018	2019	2020	2021	2022
38%	40%	41%	42%	44%	45%

II. Agir en faveur des personnes en situation de handicap

Un nouvel accord a été conclu en 2021. Il intègre des mesures portant sur l'emploi de travailleurs handicapés (embauches, intégration, maintien dans l'emploi, ...) et intégrant la solidarité (don de jours de congés, arrondi solidaire, accompagnement des collaborateurs en situation de fragilité, ...). Pour 2022, ces chiffres ne seront connus qu'en juin 2023.

Une politique soutenue par le groupe

Le Crédit Agricole, qui a mis en place dès 2006 la mission **HECA** (Handicap et Emploi au Crédit Agricole), veut être une banque de référence en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Grâce à leur politique volontariste

conjuguant formation des managers, sensibilisation des collaborateurs, adaptation des postes de travail et accompagnement personnalisé, les Caisses régionales ont vu leur taux d'emploi de personnes handicapées progresser de manière remarquable pour atteindre 6,12 % en 2021. Elles se mobilisent également à travers leurs achats, en faisant appel à des prestataires de services issus du secteur adapté et protégé. La politique Handicap et Emploi au Crédit Agricole est encadrée par un accord de branche ambitieux, portant sur la politique Handicap et Emploi, ainsi que sur un axe de solidarité (salariés aidant, accompagnement des salariés atteints d'un cancer). Le 5e accord de branche, portant sur les années 2023-2025, vient d'être signé en novembre 2022.

III. L'accompagnement des jeunes dans leur insertion professionnelle

Youzful By CA est une plateforme gratuite, d'orientation et d'emploi dédiée aux jeunes (15-25 ans). Elle permet de s'informer grâce à du contenu (articles, vidéos, podcasts) mais également de rechercher une offre de stage, d'apprentissage ou de premier emploi. Nous nous engageons, par le biais de Youzful, à se mobiliser pour l'emploi des jeunes, notamment à travers des événements comme les Youzful - Jobdating (en collaboration avec Wizbii) et à destination des entreprises clientes du CACB et des jeunes du territoire.

Du côté des professionnels, la plateforme Youzful By CA donne accès à une communauté de jeunes en digital et via des événements

physiques. Ils ont la possibilité de publier leurs offres gratuitement afin de recruter leurs futurs collaborateurs. Ces derniers peuvent contacter les jeunes et être visibles localement après la création de leurs comptes. Les jeunes peuvent ainsi échanger avec les professionnels.

Les objectifs de la plateforme Youzful By CA sont de développer le fonds de commerce et l'équipement des jeunes par l'acquisition digitale. Un autre enjeu important est de devenir la banque préférée des jeunes en se positionnant au cœur de leurs préoccupations, mais aussi permettre aux entreprises clientes du CACB de recruter des jeunes et de rayonner sur le territoire Champagne-Bourgogne.

Depuis le lancement au mois de Janvier 2021, 3 857 jeunes et 117 professionnels se sont inscrits à Youzful sur le territoire Champagne-Bourgogne.



Nos Orientations

Le Projet d'Entreprise guide la trajectoire de la Caisse Régionale de Champagne Bourgogne. Il repose sur des convictions et des ambitions fortes.

Nous sommes une Banque coopérative du Groupe Crédit Agricole qui agit chaque jour dans l'intérêt de ses clients et de la société. Dans 10 ans nous serons la banque leader en Champagne-Bourgogne, inspirante et référente aux yeux de chacun...qui aura contribué à façonner durablement son territoire en accompagnant les grandes transitions.

Alliant développement et transformation, c'est un Projet d'Entreprise équilibré et responsable, intégrant des orientations RSE nativement dans chacun de ses projets.

En cohérence avec les ambitions, la gouvernance RSE s'est renforcée :

- Le Comité RSE, organe opérationnel, est désormais mensuel, afin d'accompagner l'accélération de la transition de l'entreprise.
- Le Comité Prospective et Développement Durable a été créé dans le but d'éclairer la stratégie à long terme. Paritairement composés d'élus et de membres du Comité de Direction, il est présidé par le Président de la CR. Il alimentera de façon continue la stratégie RSE de la CR. Un reporting sera fait auprès du Conseil d'Administration.

Pour embarquer l'ensemble de l'entreprise, l'année 2023 débute par une formation participative sur les enjeux climatiques, pour l'ensemble des 1 700 collaborateurs.

Une politique RSE ambitieuse est également en cours de finalisation.

ANNEXE : POLITIQUE D'INTEGRATION DES RISQUES DE DURABILITE ET DES INCIDENCES NEGATIVES

INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE D'INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE ET LA PRISE EN COMPTE DES INCIDENCES NEGATIVES EN TERMES DE DURABILITE DANS LE CONSEIL EN INVESTISSEMENT ET EN ASSURANCE

Préambule

L'intégration des enjeux de la transition climatique et l'émergence d'une finance durable est un des axes majeurs de notre politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) qui est au cœur du projet du Crédit Agricole. Ces enjeux sont aujourd'hui cruciaux pour la protection des investisseurs et le système financier.

Fort de son identité coopérative et mutualiste et de son engagement de longue date, le Groupe s'est doté en 2019 d'une Raison d'Être qui l'engage résolument à "Agir chaque jour dans l'intérêt du client et de la société". Cette Raison d'Être a été traduite par le nouveau Projet Groupe « Ambitions 2022 » qui repose sur trois piliers stratégiques :

- Un projet client qui vise l'excellence relationnelle ;
- Un projet humain qui développe la responsabilité en proximité ;
- Un projet sociétal qui poursuit notre engagement mutualiste en faveur d'un développement pour tous et qui veut faire de la finance verte une des clés de notre croissance.

Le Crédit Agricole propose, dans le cadre de ses solutions d'épargne, des services de conseil en investissement et de conseil en assurance.

Le présent document présente l'intégration par le Crédit Agricole des risques en matière de durabilité dans le conseil en investissement et le conseil en assurance. Il contribue à répondre aux exigences réglementaires telles qu'exposées à l'article 3 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers pour les produits financiers visés¹⁶.

La Commission Européenne prévoit de modifier les actes délégués relatifs à la Directive Européenne concernant les Marchés d'Instruments Financiers II (MIFID II) et la Directive Européenne sur la Distribution dans l'Assurance (DDA) afin que les préférences des clients en matière de durabilité soient prises en compte dans l'évaluation du caractère approprié des investissements recommandés par le conseiller financier. Ces évolutions réglementaires seront déterminantes dans les processus cibles à mettre en place concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans le conseil financier.

La présente politique expose comment le Crédit Agricole conçoit l'intégration de la durabilité dans le conseil financier à ce jour.

¹⁶ Produits financiers visés par le Règlement européen 2019/2088 : a) Portefeuille géré au sens de la gestion de portefeuille ; b) Fonds d'investissement alternatif (FIA) ; c) Produit d'investissement fondé sur l'assurance ; d) Produit de retraite ; e) Régime de retraite ; f) OPCVM ; ou g) Produit pan-européen de retraite personnelle (PEPP).

Politique relative à l'intégration des risques en matière de durabilité dans l'activité de conseil en investissement et en assurance

Qu'est-ce que le risque de durabilité et en quoi impacte-t-il les investissements ?

Le **risque de durabilité** est défini par le Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers comme un événement ou une situation dans le domaine Environnemental, Social ou de la Gouvernance d'entreprise (ci-après « ESG »¹⁷) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Le risque de durabilité est lié à de multiples enjeux ou facteurs ESG qui, s'ils ne sont pas gérés de manière appropriée par les émetteurs, peuvent induire des impacts financiers ou des impacts non-financiers (réputation, juridiques...) pouvant à leur tour générer des impacts financiers.

- Exemples d'enjeux ou facteurs environnementaux : changement climatique, épuisement des ressources naturelles, pollution de l'air et de l'eau, déforestation, perte de biodiversité...
- Exemples d'enjeux ou facteurs sociaux : inclusion sociale, diversité en entreprise, santé et sécurité des collaborateurs, droits de l'homme, exposition au travail illégal des enfants, protection des données personnelles...
- Exemples d'enjeux ou facteurs de gouvernance : efficacité du conseil d'administration, conformité et éthique, rémunération des dirigeants...

L'intégration des risques de durabilité dans le service de conseil en investissement et en assurance

L'intégration de la durabilité dans le conseil financier est une composante essentielle de la **finance durable**. Par leurs conseils, les prestataires de services d'investissement et les distributeurs de produits d'assurance peuvent jouer un rôle central dans la réorientation du système financier vers la durabilité et ainsi répondre aux deux impératifs de la finance durable :

- Réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables,
- Intégrer la durabilité dans la gestion des risques financiers pour renforcer la stabilité financière.

L'intégration de la durabilité dans le conseil financier s'opère tant au niveau de la conception que de la distribution des produits financiers.

Au niveau de la conception de ces produits, elle passe par la généralisation de la prise en compte de l'approche ESG dans tous les processus d'investissement en complément de l'analyse financière classique, ou encore par une politique de vote et d'engagement actionnarial intégrant les aspects ESG et par la fourniture aux conseillers financiers et aux clients d'informations sur la nature ESG des produits.

Au niveau de la distribution de ces produits, elle touche aux processus, outils et compétences propres au métier de conseil financier. En particulier, l'intégration de la durabilité implique de développer l'expertise ESG des conseillers financiers afin qu'ils puissent évaluer les préférences des clients en matière de durabilité, recommander les produits adaptés, mais aussi aider les clients dans leur compréhension des risques et opportunités liés à l'ESG dans la construction de leur portefeuille.

L'intégration des risques de durabilité dans les produits financiers

La principale société de gestion et la filiale d'Assurances du Groupe Crédit Agricole se sont engagées à généraliser l'approche ESG dans leurs activités.

¹⁷ Le sigle ESG, Environnemental, Social et de Gouvernance, est communément utilisé par la communauté financière internationale pour désigner ces trois domaines qui constituent les trois piliers de l'analyse extra-financière d'une entreprise.

Amundi, principale société de gestion du Groupe, a fait, de l'investissement responsable, l'un de ses piliers fondateurs dès sa création en 2010. Pionnier dans ce domaine, le Groupe fut l'un des signataires fondateurs des Principes d'Investissement Responsable (PRI) en 2006. Amundi s'est engagée à disposer d'une notation ESG sur 100% des encours des fonds ouverts sous gestion active et à appliquer les critères ESG à l'ensemble des décisions de vote en 2021. Des informations plus détaillées, y compris la Politique d'Investissement Responsable et la méthodologie de notation d'Amundi, sont disponibles sur le site www.amundi.fr.¹⁸

Crédit Agricole Assurances, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements. Cela concerne les actifs en représentation des fonds euros, les fonds propres et les actifs en représentation des contrats en unités de compte. Des informations plus détaillées, y compris la politique ESG-Climat de Crédit Agricole Assurances S.A., sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.¹⁹

L'intégration du risque de durabilité dans l'activité de conseillers financiers

Le Crédit Agricole a initié une démarche d'intégration de la durabilité dans l'activité des conseillers financiers afin de contribuer à la réallocation de l'épargne vers des activités durables.

Le Crédit Agricole est convaincu que la prise en compte des facteurs ESG a un impact positif sur la performance financière.

Le Crédit Agricole distribue des produits financiers présentant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou visant des objectifs de durabilité.

Les conseillers financiers disposent des informations requises pour proposer ces produits au client au travers de documentations et supports pédagogiques adaptés et de sensibilisations réalisées au moment du lancement de ces nouveaux produits.

Le Crédit Agricole continuera de développer son approche concernant l'intégration de la durabilité dans l'activité de conseillers financiers au fil du temps, conformément aux évolutions réglementaires et en s'appuyant sur les innovations méthodologiques à venir.

L'intégration du risque de durabilité dans la politique de rémunération

Le présent paragraphe expose l'intégration des risques de durabilité dans la politique de rémunération. Il contribue à répondre aux exigences réglementaires telles qu'exposées à l'article 5 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

La politique de rémunération du Crédit Agricole n'encourage aucune prise de risque excessive en matière de durabilité dans les activités de conseil en investissement et de conseil en assurance et est liée à la performance ajustée aux risques.

Aussi, conformément à la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts, la politique de rémunération du Crédit Agricole ne favorise aucun conseil sur des produits financiers qui seraient préjudiciables à la protection et à la primauté des intérêts des clients.

Déclaration relative à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité

L'article 4 du Règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers requiert :

¹⁸ https://www.amundi.fr/fr_instit/Local-content/Responsible-Investment/Documentation

¹⁹ <https://www.ca-assurances.com/Chaines/Responsables-et-engages/CAA-sort-l-edition-2021-de-sa-politique-ESG-Climat>

- la publication par les acteurs de marchés financiers d'informations relatives à la prise en compte des principales incidences négatives ("Principal adverse impacts") des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité ;
- la publication par les conseillers financiers d'informations relatives à la prise en considération, dans leurs conseils en investissement et en assurance, des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité.

Les incidences négatives correspondent aux effets négatifs des décisions d'investissement et de conseils en investissement sur les facteurs de durabilité tant environnementaux, climatiques, sociaux que de gouvernance.

Au niveau du Groupe Crédit Agricole, Amundi, principale société de gestion du Groupe, prend en compte les incidences négatives au travers de sa Politique d'Investissement Responsable. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site www.amundi.fr. Crédit Agricole Assurances, filiale d'Assurances du Groupe, s'est, quant à elle, engagée à la généralisation des critères ESG sur les nouveaux investissements prenant également en compte les incidences négatives. Des informations plus détaillées sont disponibles sur le site www.ca-assurances.com.

Concernant les activités de conseils en investissement et en assurance du Groupe Crédit Agricole, l'absence de textes réglementaires suffisamment précis et stabilisés et d'un panel suffisamment large de données comparables ne permet pas actuellement de garantir une prise en compte des incidences négatives au sens de la réglementation SFDR²⁰. Le Crédit Agricole respectera ces textes une fois disponibles et applicables et s'appuiera sur les données qui seront mises à disposition sur l'ensemble des fonds ou unités de compte conseillés par les entités du groupe conformément au calendrier réglementaire.

Fidèle au projet sociétal du Groupe Crédit Agricole, les processus relatifs au conseil en investissement et en assurance, s'appuyant sur ces nouvelles données, évolueront au fil du temps afin d'être en mesure de prendre en considération les répercussions négatives et potentielles des investissements de manière exhaustive dans les activités de conseil. Porté par l'ambition d'être un leader européen de l'investissement responsable, le Groupe se mobilise autour d'une stratégie Climat en ligne avec l'Accord de Paris, tout en renforçant son engagement en faveur de la transition énergétique, et en promouvant des politiques d'investissement vertes et responsables.

Les informations publiées par le Crédit Agricole et ses entités sur leurs sites internet seront enrichies suivant ces évolutions.

²⁰ Règlement UE n°2019/2088 dit « Sustainable Finance Disclosure Regulation » SFDR